Quatre-vingt-dixième année. — N° 8. Le Numéro: 50 francs. Vendredi 10 Janvier 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Edition des **LOIS ET DECRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Editions des **DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**, du **CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** et de **l'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Editions du **CONSEIL ECONOMIQUE** { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances

Les Editions des **DOCUMENTS** de **l'ASSEMBLÉE NATIONALE**, du **CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** et de **l'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Edition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

LOI DE FINANCES POUR 1958

(Loi n° 57-1344 du 30 décembre 1957, publiée au *Journal officiel* du 31 décembre 1957.)

N° 57-162 S. Prix : **35 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Arrêté portant nomination du secrétaire général de l'école nationale d'administration (p. 355).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 31 décembre 1957 relatif à la médaille d'identité des huissiers de justice (p. 355).

Arrêtés portant promotions, nominations, mutations, réintégrations, mises en disponibilité, acceptation de démissions, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif:

Administration pénitentiaire (p. 356).

Greffiers (p. 357).

Officiers publics et ministériels (p. 357).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 janvier 1958 modifiant le décret du 8 août 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 357).

(2 f.)

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés des 31 décembre 1957 et 2 janvier 1958 portant approbation de délibérations de conseils municipaux (p. 357).

Arrêtés portant détachements (administration centrale et sûreté nationale) (p. 357).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets des 23, 24 décembre 1957, 2 et 8 janvier 1958 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, annulant les dispositions de précédents décrets et rectificatifs (p. 358).

Décret du 2 janvier 1958 portant annulation d'un décret portant concession de la médaille militaire (p. 389).

Décret portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre) (rectificatif) (p. 389).

Arrêté du 20 décembre 1957 modifiant l'arrêté du 18 octobre 1957 relatif à une régie d'avances (p. 389).

Arrêté du 7 janvier 1958 modifiant l'arrêté du 27 juillet 1949 relatif au classement hiérarchique et indiciaire des militaires non officiers de la gendarmerie (p. 389).

Arrêté et *décisions* portant inscriptions à des tableaux d'avancement, nomination et rectificatif:

Armée de mer (réserve) (p. 390).

Armée de l'air (réserve) (p. 390).

Commissariat et santé de la marine (p. 390).

Régisseurs d'avances (p. 390).

Tableau d'avancement pour les années 1955, 1956 et 1957 des attachés d'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre) (p. 390).

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Arrêté du 2 janvier 1958 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents brevetés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects (p. 390).

Arrêté fixant les prix des arachides de la campagne 1957-1958 (rectificatif) (p. 390).

Arrêté portant affectation solidaire de cautionnements (p. 390).

Arrêtés portant promotions, nominations, affectation, mise en disponibilité, acceptation de démission et rapportant les dispositions de précédents arrêtés:

Inspection générale des finances (p. 391).

Corps de contrôle des assurances (p. 391).

Direction générale des impôts (p. 391).

Enquêtes économiques (p. 391).

Expansion économique à l'étranger (p. 392).

Tableaux d'avancement et *arrêtés* portant promotions (caisse des dépôts et consignations) (rectificatif) (p. 392).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 24 décembre 1957 relatif au relèvement des vacations allouées aux agents chargés de mission pour la direction de l'architecture (p. 392).

Arrêté du 28 décembre 1957 portant prorogation, pour 1958, des dispositions de l'arrêté du 17 décembre 1955 fixant pour 1956 la liste des manipulations prévues à l'article 3 du décret du 28 novembre 1955 instituant en 1956 et 1957 un groupe II *bis* à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements (p. 393).

Arrêté du 30 décembre 1957 portant ouverture d'une session spéciale d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire (p. 393).

Arrêté du 2 janvier 1958 fixant le nombre de candidats et de candidates à admettre à la session de 1958 de l'examen professionnel d'économe (p. 393).

Arrêté du 4 janvier 1958 autorisant l'ouverture d'un concours pour le recrutement de reviseurs (architecture) (p. 393).

Arrêté du 5 janvier 1958 modifiant l'arrêté du 5 décembre 1957 fixant le nombre de postes mis au concours en application de l'arrêté du 28 novembre 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1957-1958 (p. 393).

Arrêté du 7 janvier 1958 relatif aux élections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires nationales et académiques provisoires (p. 394).

Arrêté portant attributions de fonctions et délégation de signature (p. 394).

Arrêtés portant nominations, détachement et rectificatif:

Bibliothèques (p. 394).

Enseignement supérieur (p. 394).

Institut national des sciences et techniques nucléaires (p. 395).

Service de santé scolaire et universitaire (p. 395).

Liste d'admission définitive des candidates au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles (session du 10 octobre 1957) (p. 395).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Arrêté du 24 décembre 1957 portant transfert de crédits (p. 395).

Arrêté du 26 décembre 1957 modifiant et complétant l'arrêté du 21 juillet 1954 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire (p. 395).

Arrêté du 27 décembre 1957 portant changement de dénomination, déclassement et reclassement du délaissé de la route nationale n° 5 sur le territoire des communes de Bans et de Mont-sous-Vaudrey (p. 396).

Arrêté du 2 janvier 1958 portant reclassement des fonctionnaires des catégories C et D relevant du ministère de la marine marchande (services extérieurs) (p. 396).

Arrêté du 2 janvier 1958 portant ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement d'élèves ingénieurs et d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (p. 397).

Arrêté du 2 janvier 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de mécaniciens électriciens des voies navigables (p. 397).

Arrêté du 2 janvier 1958 portant ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de conducteurs des voies navigables (p. 397).

Arrêtés portant attribution de fonctions, intégration et rectificatif (administration centrale de la marine marchande et ponts et chaussées) (p. 397).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêtés du 26 décembre 1957 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 398).

Arrêtés du 3 janvier 1958 portant homologation de normes et mise en application obligatoire de la norme NF C 32-201 (p. 399).

Arrêté du 4 janvier 1958 portant affectation provisoire au ministère de l'industrie et du commerce d'une partie de baraquement situé à Alençon (p. 399).

Arrêté modifiant un précédent arrêté portant création et suppression d'ordonnateurs secondaires (p. 400).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 13 décembre 1957 fixant les charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole pour l'exercice 1957 (p. 400).

Arrêté portant nomination d'un membre du conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales (p. 400).

Arrêté portant nomination des membres de la commission du riz (p. 400).

Arrêtés portant nominations, affectations, mutations, acceptation de démission, rétrogradation, radiation des cadres, révocations, admissions à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (eaux et forêts et institut national de la recherche agronomique) (p. 400).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêté du 3 janvier 1958 portant composition dans la métropole et dans les départements d'outre-mer des bureaux d'adjudication des services militaires relevant du ministre de la France d'outre-mer (p. 401).

Arrêtés portant délégations de pouvoirs (p. 402).

Arrêtés portant détachements et réintégration:

Agriculture (p. 402).

Eaux et forêts (p. 402).

Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 402).

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Arrêté du 24 décembre 1957 portant ouverture de crédits (legs et donations) (p. 403).

Arrêté du 27 décembre 1957 fixant la participation des exploitations minières ou assimilées à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole (p. 403).

Arrêté du 30 décembre 1957 portant extension du régime des assurances sociales des étudiants à certains élèves de l'école nationale de l'aviation civile (p. 403).

Arrêté du 2 janvier 1958 portant ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires (p. 403).

Arrêté du 2 janvier 1958 relatif aux indemnités allouées aux membres assesseurs des commissions régionales de sécurité sociale (p. 404).

Arrêtés du 3 janvier 1958 approuvant la fusion de sociétés mutualistes (p. 404).

Arrêté fixant le taux de cotisations d'accidents du travail pour les catégories de travailleurs visées à l'article 11 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (rectificatif) (p. 404).

Arrêtés fixant le barème des taux de cotisations d'accidents du travail dans diverses industries et commerces (rectificatifs):

Transports et manutention (p. 404).

Bâtiment et travaux publics (p. 404).

Textiles (p. 404).

Alimentation (p. 404).

Arrêté portant nomination de membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés (p. 404).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Arrêté du 30 décembre 1957 portant autorisation de déposer des demandes d'équivalence du diplôme d'Etat d'assistante sociale (p. 404).

Arrêtés portant nominations, détachement et admission à la retraite:
Administration centrale (p. 404).
Etablissements relevant du ministère de la santé publique et de la population (p. 405).
Inspection de la santé (p. 405).

Liste des candidats admis aux épreuves du concours de recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose extrapulmonaire) (p. 405).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Arrêtés des 16, 20 et 31 décembre 1957 portant prise en considération et revision de projets de reconstruction et d'aménagement (p. 405).

Arrêtés portant titularisation, détachement et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (administration centrale et services extérieurs) (p. 405).

Tableau d'avancement pour le grade de vérificateur titulaire de l'administration centrale de l'année 1955 (p. 405).

Tableau d'avancement pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale de l'année 1955 (p. 405).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêté du 2 janvier 1958 portant création et modifiant la composition de commissions administratives paritaires (p. 405).

MINISTERE DE L'ALGERIE

Arrêtés portant remises de débets (p. 407).

MINISTERE DU SAHARA

Arrêtés du 27 décembre 1957 portant autorisations d'ouverture d'aérodromes privés (p. 406).

Emplois réservés: Nominations (p. 407).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Convocation de la conférence des présidents (p. 408).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Réunions de commission du jeudi 9 janvier 1958 (p. 408).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Convocations de commissions et de la conférence des présidents (p. 408).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis relatif au reclassement en France des personnels ouvriers permanents français employés de l'Etat et des communes de Tunisie (p. 408).

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Espagne (p. 409).

Avis aux importateurs de voitures automobiles originaires et en provenance d'Italie (p. 409).

Avis aux importateurs de produits « ex-libérés » originaires et en provenance des pays de l'O.E.C.E., de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis, du Canada et de leurs territoires dépendants (rectificatif) (p. 409).

Avis aux importateurs et aux exportateurs (commissionnaires en douane, 71e liste) (p. 409).

Sociétés étrangères: Avis d'abonnement à la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers (actions, parts et obligations) (p. 410).

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatifs à une session spéciale, en 1958, de la première partie des professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques (p. 410).

Avis relatif à la session de 1958 de la première partie du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques (p. 410).

Avis de concours relatif au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (2e partie) (session de 1958) (p. 411).

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 3 à la convention collective des cadres concernant les centres d'entraînement des chevaux de courses au galop de Seine-et-Oise et de l'Oise (p. 411).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Vire (Calvados) (p. 411).

Situation de la Banque de France (p. 412).

Annonces (p. 413).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Ecole nationale d'administration.

Par arrêté du 6 janvier 1958, M. Raymond Hedoin, administrateur civil au ministère de l'intérieur, est nommé secrétaire général de l'école nationale d'administration. Le présent arrêté aura effet du 1er janvier 1958.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Médaille d'identité des huissiers de justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 54-848 du 25 août 1954 tendant à compléter le décret du 14 juin 1813 portant règlement sur l'organisation et le service des huissiers de justice,

Arrête:

Art. 1er. — La médaille d'identité des huissiers de justice est frappée par l'administration des monnaies et médailles. Elle est en bronze, de forme circulaire de 50 mm de diamètre.

L'avers représente la Justice assise tenant d'une main un glaive et de l'autre des balances entourées de l'inscription « République française ».

Le revers représente les Tables de la Loi surmontées d'un œil rayonnant et entourées d'une couronne de laurier.

Art. 2. — La médaille prévue à l'article 1er est délivrée à chaque huissier de justice par la chambre départementale dont il relève, sur autorisation préalable du procureur de la République.

La chambre départementale tient un registre indiquant la date de la remise de la médaille et le nom du bénéficiaire.

En cas de perte ou de vol, une nouvelle médaille peut être délivrée. Les circonstances de la perte ou du vol seront consignées sur le registre prévu à l'alinéa précédent.

Art. 3. — En cas de décès, de démission, d'interdiction temporaire, de suspension à temps ou de destitution d'un huissier de justice, l'administrateur de l'office doit, dès qu'il est informé du jugement par lequel il a été commis, se faire remettre la médaille d'identité de l'huissier de justice qu'il supplée et la faire parvenir à la chambre départementale. Cette remise est mentionnée sur le registre prévu à l'article 2 du présent arrêté. Toute restitution de la médaille d'identité est également inscrite sur ledit registre.

Lorsqu'un huissier de justice démissionnaire est nommé aux mêmes fonctions dans un autre département, sa médaille d'identité est transmise à la nouvelle chambre départementale dont il relève; elle lui est délivrée par cette chambre dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article 2 du présent arrêté, après inscription de la nouvelle résidence.

Art. 4. — Le directeur des affaires civiles et du sceau au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1957.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ADOLPHE TOUFFAIT.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 31 décembre 1957:

Est promu surveillant chef de 1re classe (2e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac: M. Merle (Maximilien), surveillant chef de 2e classe (4e échelon) à la maison d'arrêt du Mans.

Sont nommés, en la même qualité, par nécessité de service:

A la maison d'arrêt du Mans: M. Marion (Albert), surveillant chef de 2e classe (4e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

A la maison d'arrêt de Saint-Nazaire: M. Deniau (Léon), surveillant chef de 2e classe (3e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Au centre pénitentiaire de Mauzac: Mme Merle (Pauline), surveillante dactylographe (7e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Rennes.

Sont nommées en la même qualité:

A la maison d'arrêt du Mans: Mme Marion (Denise), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

A la maison d'arrêt de Saint-Nazaire: Mme Deniau (Gilberte), surveillante de petit effectif (3e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Par arrêté du 31 décembre 1957, est rapportée la disposition de l'arrêté du 2 août 1956 en tant qu'il intègre, à compter du 1er janvier 1956, dans le nouveau corps des surveillants chefs adjoints, M. Tyburn (Amédée-Crépin, dit Praxède), premier surveillant (1re classe) à la maison centrale de Fort-de-France.

Par arrêté du 31 décembre 1957:

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison centrale d'Eysses: M. Rousseau (Robert), économe de 1re classe (4e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac.

Au centre pénitentiaire d'Œrmingen:

M. Lestelle (Jean), éducateur stagiaire à la maison centrale de Poissy.

M. Bonnel (Pierre), éducateur stagiaire à la maison centrale de Poissy.

M. Bahin (Pierre), éducateur stagiaire à la maison centrale de Poissy.

A la maison centrale de Caen: M. Varenne (Max), éducateur stagiaire à la maison centrale de Poissy.

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne:

M. Martinet (Paul), surveillant (4e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel.

M. Miclo (Pierre), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel.

M. Rémy (Marcel), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel.

M. Savouret (Henri), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Mihiel.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Lecoanet (Georges), surveillant (4e échelon) à la maison d'arrêt de Remiremont.

A la maison d'arrêt de Nantes: M. Lahaie (Louis), surveillant (6e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Nazaire.

A la maison d'arrêt de Loos: M. Baldacchino (Jean), surveillant (5e échelon) à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt de Chaumont: M. Floriot (Roland), surveillant (4e échelon) à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt d'Angers: M. Rolland (Lucien), surveillant (2e échelon) à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison d'arrêt de Rennes: M. Desmons (Michel), surveillant (1e échelon) à la maison d'arrêt de Vannes.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison centrale de Fontevrault: M. Truflandier (Alban), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Chartres.

A la maison d'arrêt de Chartres: M. Guillaume (Jean), surveillant (6e échelon) à la maison centrale de Fontevrault.

A la maison d'arrêt de Foix: M. Portet (Jean), surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt de Toulouse.

Sont nommés, par permutation, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Lyon: M. Chanat (Robert), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison de correction de Lyon.

A la maison de correction de Lyon: M. Prompsaud (André), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon.

Est rapportée la disposition de l'arrêté du 9 octobre 1957 mutant, par nécessité de service, à la maison d'arrêt du Mans M. Fontaine (Ephrem), surveillant chef adjoint (2e échelon) à la maison centrale de Fontevrault, qui est maintenu dans cette dernière résidence.

Est placé d'office dans la position de disponibilité sans traitement pour une période de six mois, à compter du 12 novembre 1957: M. Leroy (Marceau), surveillant chef adjoint (5e échelon) à la maison d'arrêt de Loos.

Sont placés d'office dans la position de disponibilité à demi-traitement:

Pour une période de six mois, à compter du 28 octobre 1957: Mme Lieulet (Christiane), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt du Havre.

Pour une période de trois mois, à compter du 17 janvier 1958: Mme Santarelli (Suzanne), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt d'Avignon.

Est réintégré, à compter du 27 septembre 1957, en qualité de surveillant (7e échelon) à la maison d'arrêt d'Avignon: M. Domergue (Elie), placé d'office dans la position de disponibilité par arrêté du 31 mai 1957, à compter du 26 mars 1957.

Est réintégrée, à compter du 20 octobre 1957, en qualité de surveillante (7e échelon) à la maison centrale d'Haguenau: Mlle Meigne (Rosalie), placée d'office dans la position de disponibilité par arrêté du 23 août 1957, à compter du 19 avril 1957.

Sont placés, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période d'un an:

A compter du 1er décembre 1957: M. Bazir (Eugène), surveillant (4e échelon) aux prisons de Fresnes.

A compter du 1er janvier 1958:

M. Bazin (Charles), surveillant (4e échelon) à la maison centrale de Caen.

M. Girault (Jacques), surveillant (7e échelon) à la maison centrale de Melun.

Sont acceptées, à compter du 1er décembre 1957, les démissions de:

M. Collot (Pierre), surveillant (4e échelon) à la maison d'arrêt de Montbéliard, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité pour une période de trois mois par arrêté du 1er septembre 1957.

M. Faure (Jean), surveillant (5e échelon) aux prisons de Fresnes, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité par arrêté du 16 mars 1956, à compter du 5 mars 1956.

Sont acceptées les démissions de:

M. Jean (Pierre), surveillant (3e classe) au centre pénitentiaire de Mauzac, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité par arrêté du 27 décembre 1955, à compter du 16 décembre 1955.

M. Deat (André), surveillant (2e classe) à la prison de Lyon-Montluc, placé pour convenances personnelles dans la position de disponibilité par arrêté du 17 octobre 1955, à compter du 7 octobre 1955.

Mme François (Marie-Thérèse), surveillante (4e classe) à la maison centrale d'Ensisheim, placée en disponibilité sur sa demande, par arrêté du 17 avril 1951, à compter du 1er juin 1951.

Mme Sturm (Marie), surveillante (4e classe) à la maison centrale d'Haguenau, placée en disponibilité, sur sa demande, par arrêté du 24 novembre 1950, à compter du 5 décembre 1950.

Par arrêté du 31 décembre 1957, est réintégrée, sur place, en la même qualité, Mme Guillamet (Yvonne), surveillante (6e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires de Rennes, placée pour convenances personnelles dans la position de disponibilité pour une période d'un mois par arrêté du 27 septembre 1957, à compter du 16 septembre 1957.

Greffiers.

Par arrêté du 2 janvier 1958, M. Angeli (Ange), greffier de la justice de paix de Cassaigne, est placé d'office en disponibilité pour raisons de santé, pour compter du 10 avril 1957, en application des dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 juin 1937.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 31 décembre 1957:

Page 11940, 2e colonne, 54e ligne, au lieu de: « Trosa (Pascal), ancienneté du 6 juillet 1955 », lire: « Trosa (Pascal), tribunal d'Alger, 2e échelon, ancienneté du 6 juillet 1955 »; 61e ligne, au lieu de: « Partouche, tribunal d'Oran », lire: « Partouche (André), tribunal d'Oran »; 82e ligne, au lieu de: « Fraougene », lire: « Fraoucene ».

Page 11941, 1re colonne, 21e ligne, au lieu de: « Belmokhtar El Morali », lire: « Belmokhtar El Morsli »; 26e ligne, au lieu de: « Peresa », lire: « Perea ».

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 8 janvier 1958, sont nommés:

M. Hauger (Auguste-Alphonse-Gérard), notaire à Mulhouse, office créé.

M. Perrin ((Roger-François-Henri), notaire à Wittenheim, office créé.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 2 janvier 1958 modifiant le décret du 8 août 1957 portant promotion et nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 2 janvier 1958, pris sur la proposition du conseil des ministres et du ministre des affaires étrangères, vu le décret organique de la Légion d'honneur, vu les décrets des 17 juillet 1957 et 8 août 1957, le conseil de l'ordre entendu, est annulée, comme faisant double emploi, la nomination dans l'ordre de la Légion d'honneur faite par décret du 8 août 1957 en faveur de M. Alfred-Edouard Hutt, secrétaire d'Extrême-Orient aux affaires étrangères, déjà nommé par décret du 17 juillet 1957.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Approbation de délibérations de conseils municipaux.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 31 décembre 1957, a été approuvée une délibération du conseil municipal de la Rochelle (Charente-Maritime) tendant à donner les noms suivants à des groupes scolaires de cette commune:

Groupe Bernard-Palissy, au lieudit la Trompette;
Groupe Marcelin-Berthelot, au lieudit la Rossignolette;
Groupe de Bongraine, au lieudit Tasdon-Sud;
Groupe du Prieuré, au lieudit Lafond-Fétilly.

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 2 janvier 1958, ont été approuvées deux délibérations du conseil municipal de Colmar (Haut-Rhin) tendant à donner les noms de:

Jean de La Fontaine à l'école maternelle, rue du Ladhof;
Maurice Barrès au groupe scolaire, lotissement rue d'Ostheim;
J.-J. Waitz, dit Hansi, au groupe scolaire, quartier Langfurch.

Administration centrale.

Par arrêté du 6 janvier 1958, il est mis fin, à compter du 16 octobre 1957, au détachement de M. Lamy (Robert), en qualité de chef de cabinet de préfet.

M. Lamy (Robert), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 16 octobre 1957, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de sous-préfet.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Chirol (Claude), brigadier-chef de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Traverso (Stéphane), brigadier-chef de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Louaty (Léon), brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Louaty (François), brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français en Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Chauvire (Gustave), brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Scaramuzza (Lucien), brigadier, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 31 décembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Zirbes (Albert), sous-brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier au 11 septembre 1956.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Rimaud (Philippe), sous-brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Outrequin (Albert), sous-brigadier de la sûreté nationale, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Garnier (Raymond), sous-brigadier, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Cusmano (Manlio), sous-brigadier, est placé dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (service français de Tunisie) pour la période du 1er janvier 1956 au 30 septembre 1957.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 23 décembre 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

RAYE DES CADRES

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Joly (Maurice-Louis-Emile), lieutenant d'administration; 38 ans de services, 25 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 octobre 1940.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVES*

Gendarmerie.

Suraud (Oscar), lieutenant, 4e légion *bis;* 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Gueret (Louis), lieutenant, 8e légion *bis;* 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Couture (Pierre-Albert-René), capitaine, 9e légion *bis;* 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Justice militaire.

CADRE DES MAGISTRATS MILITAIRES ASSIMILÉS

Karsenti (Paul-Nessim), magistrat militaire assimilé adjoint, état-major du corps d'armée d'Oran; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CADRE DES OFFICIERS COMPTABLES

Capdeboscq (Pierre-Alfred), lieutenant, état-major, 4e région; 35 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Bastien (Marcel-Charles-Léon), médecin commandant, 6e région; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Merklen (Jules-Stanislas-Félix-Pierre), médecin commandant, 1re région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Duranton (Raoul-Emile-Jean), médecin commandant, 8e région; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Vandevelde (Gaston-Gérard), médecin commandant, 2e région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Joseph (Marcel-Raymond), médecin capitaine, 1re région; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Aboulker-Kamoun (Paul-Abraham), médecin commandant, 1re région; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Julien (Jean-Joseph), médecin capitaine, 5e région; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Benzaken (Fernand-Salomon), médecin commandant 9e région; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Calnibalosky (Alexandre), médecin lieutenant, 1re région; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Collenceau (Léon-Arsène-Victor), médecin commandant, 1re région; 22 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Dambrin (Paul-Charles), médecin commandant, 5e région; 24 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Roubille (Roger-François), médecin commandant, 6e région; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Balland (Armand-Charles), médecin capitaine, 10e région; 17 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

DENTISTES

Menghini (Louis-Marius), dentiste commandant, 8e région; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Allanic (Jean-Louis-Marie), dentiste capitaine, 3e région; 20 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

Philippon (Joseph-André-Jacques), pharmacien capitaine, 2e région; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Albert (Georges-François), lieutenant d'administration, 8e région; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Camilleri (Henri-Jean-Baptiste), commandant d'administration, 10e région; 35 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Duban (Lazare), capitaine d'administration, 7e région, 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Airaud (Abel-Jean-François), capitaine d'administration, 1re région; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Service vétérinaire.

Meens (Lucien-Alfred-Edouard), vétérinaire capitaine, 4e région; 36 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Direction des poudres.

Euriat (René-Auguste), ingénieur de 3e classe des travaux, poudrerie nationale de Toulouse; 42 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Direction des essences.

Dubus (Gérard-Eugène), ingénieur principal des travaux, direction des essences du Nord; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

2° *RAYES DES CADRES*

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Drouot (Marie-Jean-Baptiste-Maurice), médecin capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Botalla-Gambetta (Camille-Julia-Ange-Constant), médecin capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Paychere (Alphonse-Jean), médecin capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Denis (Robert-Auguste), médecin lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Jeanneret (Just-Gaston-Roger), médecin lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Barois (Roger-Germain), médecin lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Allegrini (Albert-Pierre-Ange), médecin capitaine; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Blancardi (Charles-François-Etienne-Albert), médecin commandant; 19 ans de campagnes, 10 campagnes. A été blessé et cité.

DENTISTES

Ronal (Gaston-Lucien-Emile), dentiste lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Prieux (Jean-Albert-Auguste), dentiste lieutenant, 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

PHARMACIENS

Lapougne (Roger-Jean-Paul), pharmacien capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Auger (Georges-François-Ernest), pharmacien lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Coursaget (Gustave-Pierre-Barthélemy), pharmacien lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Gendarmerie.

Couppey (Henri-Germain-Auguste), adjudant-chef, recrutement de Cherbourg, classe 1919, mle 1223; 36 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Camus (René-Pierre-Marie), maréchal des logis chef, recrutement de Quimper, classe 1918, mle 1435; 38 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Cothenet (Pierre), adjudant-chef, recrutement de Chalon-sur-Saône, classe 1919, mle 647; 37 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Busse (Jules-Emile), adjudant-chef, recrutement de Guéret, classe 1920, mle 991; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Montariol (Jean-Mathieu), gendarme, recrutement de Foix-Saint-Gaudens, classe 1921, mle 985; 35 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Millot (René), adjudant-chef, recrutement de Nevers, classe 1918, mle 337; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Delille (Kléber), adjudant-chef, recrutement de Valenciennes, classe 1922, mle 2351; 33 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Seite (Joseph-Marie), maréchal des logis, recrutement de Brest, classe 1925, mle 3982; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Krill (Léon-Marius), gendarme, recrutement d'Annecy, classe 1920, mle 507; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Duchozal (Georges-Henri), gendarme, recrutement de Châlons-sur-Marne, classe 1920, mle 1825; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Fer (François-Marie), adjudant-chef, recrutement de Brest-Châteaulin, classe 1921, mle 4455; 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Sylvestre (Jean-Marie), adjudant-chef, recrutement de Lorient, classe 1921, mle 1444; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Verrier (Lucien-Charles), adjudant-chef, recrutement de Beauvais, classe 1921, mle 1743; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Blanchard (Trémeur-Marie), adjudant-chef, recrutement de Saint-Brieuc, classe 1921, mle 1192; 28 ans de services, 17 campagnes. A été cité.

Lhermite (Pierre-Vincent-Alfred-Jean-Joseph), adjudant-chef, recrutement de Lorient, classe 1914, mle 3232; 31 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Lyssandre (Jean), gendarme, recrutement de Limoges, classe 1917, mle 673; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Maestracci (Mathieu), adjudant, recrutement d'Ajaccio, classe 1919, mle 342; 33 ans de services, 18 campagnes. A été cité.

Perrot (Michel-Jean-Maurice-Armand), gendarme, recrutement de Limoges, classe 1923, mle 837; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Par décret en date du 23 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, avec traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° *RESERVES*

Infanterie.

Herbert (René-Marcel-Aimé), chef de bataillon, subdivision de Metz; 37 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Mayer (Georges-Emile), chef de bataillon, E. M. subdivision autonome d'Agadir; 36 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juillet 1939.

Bastides (Fernand-Marie-Louis), chef de bataillon, subdivision de Marseille; 40 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

Colombani (Jean-Emilien), capitaine, E. M. 8e région; 33 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 août 1940.

Tchenkeli (alias Thamys) (Alexis-David), chef de bataillon, E. M. Maroc; 33 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Buffe (Léon), chef de bataillon, forces françaises en Allemagne 1er C. A., en situation d'activité; 32 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Barral (Jean-Laurent-Séraphin), chef de bataillon, subdivision de Chambéry; 20 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 mars 1943.

Guynot de la Boissière (Yves-Edgar-Joachim-Marie), lieutenant-colonel, subdivision de Vannes; 32 ans de services, 19 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juillet 1947.

Menallah Ahmed ben Hadj Deblaoui, capitaine, corps d'armée d'Alger; 36 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juillet 1947.

Mantel (Claude-Irénée-Joseph), chef de bataillon, E. M. 9e région; 21 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 août 1944.

Arme blindée et cavalerie.

Dauger (Marie-Henri-Guy), chef d'escadrons, E. M. corps d'armée d'Oran; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 février 1942.

De Leusse (Marie-Gaston-Paul), lieutenant-colonel, subdivision de Lyon; 37 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 novembre 1942.

Drouhard (Jules-Marie-Robert), lieutenant-colonel, E. M. 1re région; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1943.

Lorne (Rémond-Charles-Henri-Marie), chef d'escadrons, subdivision du Mans; 17 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 juin 1944.

Fressinet (Louis-François), chef d'escadron, E. M. 6e région, en situation d'activité; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 novembre 1946.

Grojean (Pierre-Claude-Hubert), capitaine, subdivision de Chartres; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er septembre 1944.

Des Roches de Chassay Avril de Gregueil (Jean-Paul-Marie), lieutenant-colonel, subdivision d'Amiens; 37 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 octobre 1943.

Artillerie.

Moreau (Piere-Jean-Robert), chef d'escadrons, subdivision de Paris; 41 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 décembre 1936.

Menne (Arthur-Elie-Marcel), chef d'escadrons, subdivision d'Arras; 40 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 4 octobre 1940.

Susini (Jean-Baptiste), chef d'escadron, E. M. corps d'armée de Constantine; 33 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 mars 1941.

Liegeois (Raphaël), chef d'escadron, subdivision de Clermont-Ferrand; 40 ans de services, 4 campagnes. A été blessé. Chevalier du 16 décembre 1937.

Train.

Reynaud (Paul-Vital-Simon-Pierre), lieutenant-colonel, subdivision de Nantes; 42 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er janvier 1939.

Lamouret (Marcel), chef d'escadron, E. M. corps d'armée d'Alger; 36 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juillet 1947.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Monchablon (Victor-François), commandant, forces françaises en Allemagne, 1er C. A., en situation d'activité; 41 ans de services, 26 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1938.

Bergeron (Camille), commandant, E. M. 8e région; 40 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 juin 1939.

Chassagne (Henri-Paul-Léon), capitaine, E. M. 1re région; 41 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1939.

Bouzigues (Joseph), commandant, corps d'armée d'Oran; 41 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Simonot (André-Paul), commandant, 8e région; 39 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 août 1944.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Fiardo (Jacques-Joseph), lieutenant-colonel, 9e région; 40 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Jacquemin (André-Raymond), commandant, 1re région; 42 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1931.

Maury (Jules-Octave-Robert), commandant, 8e région; 42 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.

Dublineau (Jean-Marie-Maurice), commandant, troupes du Maroc; 43 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Edelbloude (Marie-Raoul), commandant, 6e région; 42 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Bonin (René-Victor-Louis), commandant, troupes du Maroc; 42 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

Dindeleux (Ernest-Camille), commandant, 2e région; 37 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 octobre 1943.

Person (Marcel-Emile-Armand), commandant, 3e région; 41 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er janvier 1943.

Rouard (Roger-Germain-Marius), commandant, 9e région; 38 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1942.

Génie.

Rigaudie (Pierre), lieutenant-colonel, subdivision de Nice; 41 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Brenier (Emile-Jean-Joseph), chef de bataillon, corps d'armée d'Alger; 36 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 juillet 1944.

Canivet (François-Sylvestre), chef de bataillon, recrutement de Madagascar et dépendances; 30 ans de services, 20 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 mai 1945.

Léonetti (Xavier-Marius), chef de bataillon, subdivision de Paris; 34 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 août 1918.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Lecorre (Joseph-Mélane), chef de bataillon, subdivision de Toulouse; 37 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1942.

Rouan (Albert), chef de bataillon, bureau de recrutement de Madagascar; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 janvier 1915.

Phung Khac Bui, chef de bataillon, 1re région; 35 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 novembre 1946.

2° *RAYES DES CADRES.*

Infanterie.

Durel (Pierre-Alfred), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 février 1915.

Bruneau (Eugène-Gabriel-Pascal), lieutenant; 38 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 mars 1915.

Jantet (Louis-Joseph), chef de bataillon; 40 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 mai 1916.

Denis (Maurice-Paul), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juin 1917.

Decroze (Joseph), capitaine; 39 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1917.

Mariotti (Victor), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 octobre 1917.

Gindre (Nicolas-Adolphe), capitaine; 36 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1917.

Landry (Paul-Eugène), capitaine; 37 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1918.

Brothier (Edouard), capitaine; 37 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1918.

Langard (Lucien-Eugène), capitaine; 32 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Ringenbach (Georges-Victor-Antoine), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Aragon (Gaston), capitaine; 33 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 16 juin 1920. A été blessé et cité.

Roumejon (Albin-François), capitaine; 29 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Dendievel (Eugène-Victor), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 16 juin 1920. A été blessé et cité.

Grosbuis (Léandre-François-Constantin), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 16 juin 1920. A été blessé et cité.

Matter (Jean-Antoine-Marie), capitaine; 37 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Berviller (Emile-Félix), lieutenant; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Monvoisin (Robert-Lucien-Louis), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

Paoletti (Michel-Jean-Joseph), capitaine; 36 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

Chambraud (Gabriel-Charles), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

Bernard (Joseph-François-Marie), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1924.

Planeix (Cyr-Jean-Baptiste-François-Louis), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 mars 1925.

Lairet (Emile), capitaine; 35 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 juillet 1925.

Dubost-Martin (Joseph-Antoine), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 juillet 1925.

Poux (André-Clément-Raymond), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 novembre 1927.

Durlent (Simon-Louis), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 janvier 1928.

D'Abrigeon (Joseph), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.

Bornet (Arthur-Félix), lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1936.

Mariani (Dominique-Jules-Francis), capitaine; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juin 1937.

Blanc (Jean-Casimir), lieutenant; 34 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 juillet 1934.

Courtin (Marcel-Charles-Gustave), capitaine; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité, Chevalier du 31 décembre 1931.

Guittard (Maurice-François), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 janvier 1928.

Lafon (Francis-Célestin), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1938.

Moracchini (Horace), capitaine; 37 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juillet 1924.

Puig (Joseph-Bonaventure-Emile), capitaine; 38 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 12 juillet 1923.

Rivière (Jean-Charles-Paul), capitaine; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Simon (Jean-Jacques-André), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Vrinat (Albert-Louis), chef de bataillon; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 décembre 1937.

Arme blindée et cavalerie.

Guenin-Lecanu (Lucien-Hippolyte), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1926.

De Maures de Malartic (Armand-Paul), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1931.

Frotier de La Coste Messelière (Pierre-René-Marie-Fernand-Médéric-François), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Perouse de Montclos (Didier-Cheyney), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 décembre 1937.

Artillerie.

Robidaire (Jean-Jérosime-Modeste), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Faure (Antony), capitaine; 34 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Rondeleux (Jacques-Marie-Paul), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Gros (Eugène-François-Joseph), chef d'escadron; 38 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 mars 1923.

Boyreau (André-Gabriel-Barthélémy), chef d'escadron; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 décembre 1923.

Pradeau (Antoine-Adolphe-André), capitaine; 40 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1926.

Dutreuilh (Denis), lieutenant; 30 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 juillet 1934.

Bellanger (Georges-Marie-Pierre), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

Brulin (Alfred-Emile), lieutenant; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 août 1936.

Reichert (Emile), capitaine; 33 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1938.

Carrère (Louis-Marius), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1939.

Prunieras (Marcel-Aimé-Stéphane), capitaine; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er janvier 1940.

Abenoist (Rodolphe), capitaine; 36 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Alexandre (Robert-Julien), capitaine; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

Falceto (René-Louis-Auguste), chef d'escadron; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

Scufflet (Augustin-Juvénal-Jean-Baptiste-Maurice), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Musique.

Ancel (Joseph-Jean-Baptiste), capitaine; 37 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1928.

Transmissions.

ARME

Breuillac (Pierre), capitaine; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1935.

Matériel.

Bonnet (Gabriel-Léon-Louis), commandant; 42 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 juin 1934.
Franceschi (Augustin-Jean-Joseph), capitaine; 39 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 12 juin 1931.

Génie.

Caré (Eugène-Gabriel), capitaine; 40 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1917.
Petit (Elie-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 janvier 1925.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Battesti (Joseph-Marie), lieutenant; 18 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 août 1916.
Casamatta (Bonaventure), capitaine; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Amiel (Adrien-Marius), chef de bataillon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Casanova (Pierre-Marie), capitaine; 37 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 juillet 1924.
Arquey (Jean-Simon-Joseph), capitaine; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 juillet 1925.
Bedrignans (Ernest-Baptiste-Louis), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.
Laporte (Auguste), capitaine; 36 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1930.
Grolleau (Maurice-Alexandre-Georges-Félix), capitaine; 32 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1932.
Mailloux (Yves), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.
Aguillou (Joseph-Hippolyte-Hermès), capitaine; 30 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1913.
Giudicelli (Jacques-Jean), capitaine; 36 ans de services, 18 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1933.
Langlois (Edmond-Léon), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 mars 1923.
Tirel (Théophile-Antoine-François), lieutenant; 38 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 novembre 1924.
Vincent (Alphonse-Abraham), capitaine; 32 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 novembre 1916.

Artillerie coloniale.

Leca (Sauveur), capitaine; 36 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 août 1916.

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Génie.

Dumont (Paul-Louis-Émile), sergent, classe 1917, recrutement de la Seine, 1er bureau, mle 1174; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 4 décembre 1916.

TROUPES COLONIALES

Infanterie.

Louboutin (Eugène-Claude), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de Quimper, mle 3018; 31 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1936.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVE*

ETAT-MAJOR DE L'ARMEE

Sections des chemins de fer de campagne.

Portal (Georges-Louis-Emile), commandant assimilé; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bruno (Robert-Joseph-Firmin), commandant assimilé; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pellevat (André-François-Emile), commandant assimilé; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Renault (Gustave-Henri-Albert), commandant assimilé; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lottier (Pierre-Gaston), lieutenant assimilé; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Infanterie.

Lubin (Louis-Marcel), capitaine, subdivision de Paris, en situation d'activité; 29 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Dugast (René-Marius), lieutenant, subdivision de Pau; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Hermet (Urbain-Georges), capitaine, subdivision de Montpellier; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Alixan (Guillaume-Henri-Jean), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pavie (Marc-Eugène-Edmond-Aristide), lieutenant, subdivision de Dijon; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chambeaud (Georges-Ernest), capitaine, subdivision de Limoges, en situation d'activité; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Botta (Jean-Baptiste), lieutenant, E. M. 32e D. I. Maroc; 22 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.
Caummaut (René-Paul-Emile), lieutenant, subdivision de Nevers; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lonchamp (Emile-Léopold), lieutenant, subdivision de Besançon; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Martin (Lucien-Xavier-Camille-Emile), capitaine, corps d'armée d'Alger; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ilap (Pierre), capitaine, subdivision de Bordeaux; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Laborie (Charles-Marius), lieutenant, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Larhantec (François), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Beau (Henri-Claude-Jean), lieutenant, subdivision de Nice; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Chanal (André-René-Henri), lieutenant, subdivision de Chartres; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Berges (Jean-Hubert), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gegout (Pierre-Marcel-Gilbert), chef de bataillon, E. M. Casablanca; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Labracherie (Gabriel), capitaine, subdivision d'Angoulême; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Becard (René-Ruffin), chef de bataillon, subdivision de Laon; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Lagneau (Louis-François), lieutenant, subdivision de Dijon; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vasnier (André-Marie-Léon), chef de bataillon, subdivision de Paris; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Vauthier (William-Henri), capitaine, E.-M. 1re région; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bobeau (Pierre-Robert), capitaine, subdivision de Bordeaux; en situation d'activité, 26 ans de services, 1 campagne.
Callier (Robert-Louis-Léon), lieutenant, subdivision de Besançon; 23 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Guillard (Robert-André), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Printemps (Raoul-Henri-Gabriel), capitaine, subdivision de Nantes; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Merckel (Georges-Antoine), capitaine, subdivision de Strasbourg; 36 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Le Gallo (Charles-Jules), capitaine, subdivision de Vannes; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Saubat (Marcel-Robert-Paul), capitaine, subdivision d'Angoulême; 27 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cabon (Adolphe-Yves-Marie), capitaine, subdivision du Mans; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité
Vincey (Jean-Charles-Constant), capitaine, E.-M. 1re région; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pinquier (Albert-André), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Begue (Jean-Marie-Pierre), lieutenant, subdivision de Toulouse; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pujadas (Mariano-Jean-Ernest), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité
Binet (Henri-Léon), lieutenant, subdivision de Lille; 35 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bonneval (Gabriel), capitaine, C. A. de Constantine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
De Lambert des Champs de Morel (Etienne-Joseph-Louis-Théobald), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Peyrolle (Georges-Emile-Louis), capitaine, E.-M. 5e région, en situation d'activité; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Thouret (Michel-Léon), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Barbot (Pierre), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Clapier (Paul-Marie-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Paris; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Sachot (Roger-Alphonse-Célestin), capitaine, subdivision du Mans; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Bouchare (Alain), lieutenant, E.-M. 3e région; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Carmichael (William-Henri), capitaine, subdivision de Versailles; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bourhis (René-Corentin-Marie), capitaine, subdivision de Vannes; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Llado (Jean-Pierre), capitaine, subdivision d'Albi; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Delord (Emile), capitaine, subdivision de Toulouse; 30 de services, 6 campagnes. A été cité.
Pockedey (Jacques-Louis-Jules-Marie-Joseph), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Moisan (Jean-Alfred-Auguste-François), capitaine, subdivision d'Arras; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Fernbach (Robert-Marie-Edouard), capitaine, E.-M. 6e région; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Charignon (Louis-Cécile), capitaine, subdivision de Chambéry; 23 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gappe (Marcel-Pierre-Louis), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Camino (René-Bertrand), chef de bataillon, groupement principal d'Agadir; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Beutzer (Guillaume-Auguste-Charles), capitaine, subdivision de Metz; 26 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Gros (Georges-Amédée), capitaine, subdivision de Lyon; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Tihay (Georges-Louis), lieutenant, subdivision de Nancy; 22 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Ferrandon (Camille-Louis), chef de bataillon, subdivision de Nevers; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Zawadski (Sigismond), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Magnien (Bernard-François-Célestin), lieutenant, subdivision de Dijon; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Souchet (Armand-Marie-Antonin), lieutenant, subdivision de Nantes; 24 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Masseau (René-Gustave-Eugène), capitaine, subdivision de Chartres; 26 ans de services, 2 campagnes A été blessé et cité.
Nobecourt (Edmond-Gérard), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Antoine (Marcel), capitaine, subdivision de Marseille; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Prim (Jean-Paul-Ernest-Théodore), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laurent (Marie-Léon-Henri), chef de bataillon, subdivision de Laon; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Caron (Louis-Charles-Maximilien), capitaine, subdivision d'Amiens; 28 ans de services, 1 campagne. A été blessé.
Etienne (Jean-Emile), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Schule (Denis-Georges), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Joli (Ferdinand-Joseph), capitaine, E. M. 8e région; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Oudin (René), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sorel (René-André), lieutenant, subdivision de Paris; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Michaud (René-Félicien), E. M. 4e région; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Caffiaux (André-Victor-Adolphe), lieutenant, subdivision de Vannes; 33 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Aufranc (Robert-Louis-Yves), chef de bataillon, subdivision de Metz; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
De Cassagne de Beaufort de Miramon (Marie-Jean-François), lieutenant, subdivision de Paris; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Prévost (Jean-Nérée-Louis-Edmond), chef de bataillon, E. M. 22e D. I., Casablanca; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Brisset (André-Jean), capitaine, subdivision du Mans; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Combes (Louis-François), subdivision de Dijon; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boudon (Jean-René-Prosper-Bruno), capitaine, subdivision de Montpellier; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Quevat (Robert-François-Octave), capitaine, subdivision d'Arras; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cahen (Henri-Michel), capitaine, subdivision de Châlons-sur-Marne; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rouvière (Georges-Auguste), lieutenant, subdivision de Versailles; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Rochette (René-Eugène-Jean-François), chef de bataillon, subdivision de Dijon; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Carbonnie (Raymond-Mathieu), capitaine, subdivision de Montauban; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Salomon (Jean-Georges-Charles), capitaine, E. M. Tunis; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Fesquet (Jean-Antoine-Marie), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De La Laurencie (Laurent-François-Bertrand), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Keller (François-Xavier-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Nancy; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Martinot (Hubert-Henri-Joseph), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Allard (Pierre-Maurice), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pedro (René-Joseph), lieutenant, compagnie des services du Maroc, en situation d'activité; 22 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Salvage (Edmond-Victor-Pierre-Jean), capitaine, subdivision de Saint-Etienne; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Durand (Pierre-Alexandre-Gabriel), lieutenant, subdivision d'Orléans; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Clerivet (Pierre-Casimir-Mathurin), chef de bataillon, subdivision de Toulouse; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Sansarlat (François), lieutenant, subdivision de Poitiers; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Silvy (Paul-Albert), chef de bataillon, subdivision de Marseille; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Rigaux (Jules-Joseph), lieutenant, subdivision de Lille; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Massonneau (René-Marie-Charles), capitaine, subdivision de Vannes; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Durel (Henri-Marc-Jacques), capitaine, subdivision de Versailles; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Clément (Jean-René), chef de bataillon, E. M. 6e région; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Orgebin (Auguste-Jean-Julien), capitaine, subdivision de Vannes; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Palatin (Henri), capitaine, subdivision de Grenoble; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Louis (Julien-Robert), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Moenne (Marius-Joseph-Auguste), capitaine, E. M. 8e région; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Grégoire (Pierre-Léopold-Raymond-Marie), chef de bataillon, E. M. 1re région; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De La Teyssonnière (Serge-Marie-Charles-François), capitaine, E. M. 5e région; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Gangloff (Raymond), capitaine, subdivision de Versailles; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Landry (Georges), capitaine, subdivision de Nancy; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Grillot (Marcel-Louis-Ernest), capitaine, subdivision de Besançon; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Grand-Guillot (Georges-Pierre), lieutenant, E. M. Tunis; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Wandels (André-Léonard), capitaine, subdivision de Chartres; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Beylot (Jean-Marcel-Octave), chef de bataillon, subdivision de Paris; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Colieau (Maurice-Fernand), capitaine, subdivision d'Orléans; 28 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Blanchetière (Raymond-Alphonse), chef de bataillon, E. M. 1re R. M.; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Foucre (Maurice), capitaine, C. A. d'Alger; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Samary (Henri-Paul), capitaine, C. A. d'Alger, en situation d'activité; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lanfranchi (Georges), lieutenant, C. A. d'Alger; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tournel (Jacques), capitaine, compagnie des services n° 1; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bricout (Edouard-Albert), capitaine, subdivision de Lille; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Le Mouzin de Saint-Germain (Gaston-Théodore-Tanguy), chef de bataillon, C. A. de Constantine; 29 ans de services, 1 campagnes. A été cité.
Balmary (Marie-Henri-François-Jean), chef de bataillon, E. M. 1re région; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rebière (Théophile), lieutenant, subdivision de Limoges; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Blondel (Jean-Henri-Francis), capitaine, E. M. 22e D. I. Casablanca; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Laurent (Gaston-Maurice-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Strasbourg; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Poutissou (Paul), capitaine, E. M. 6e région; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
De Greef (Lucien-Gaston), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Guyenet (Raymond-Georges-Paul), sous-lieutenant, E. M. Tunis; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Bernet (Jules-Max), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Devezeau (Jean-Maurice), capitaine, E. M. 4e région: 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Dalgues (Georges-Jean-Henri), capitaine, E. M. 1re région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Georges (André-Louis), lieutenant, subdivision de Nancy; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bouteiller (Georges-Charles), capitaine, subdivision de Strasbourg; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gros (Gérard-Marie-Joseph-Bernard), lieutenant, subdivision d'Arras; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Marcel-Léonce), capitaine, subdivision d'Angoulême; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Arnaud (André-Georges-Victor), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tourot (Samuel-Georges), capitaine, subdivision de Besançon; 31 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Belleau (André-Raymond), capitaine, C. A. d'Alger; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Costagliola (René-Justinien), capitaine, C. A. d'Alger; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé.
Michel (Marie-Georges), chef de bataillon, subdivision de Metz; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Chevauchée (Jacques-Emile), chef de bataillon, C. A. d'Alger; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cavalie (Lucien-Jules-Marie-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de Montpellier; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cochard (Jean-Adrien), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Jeanjacquot (René-François), capitaine, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cottet (Roger-Gilbert-Maxime), lieutenant, subdivision de Tours; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Robaux (Albert-Joseph-Ghislain), chef de bataillon, E. M. 1re région; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Nordez (Charles-Eugène-Victor), capitaine, subdivision de Caen; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lageat (Léonard-Albert), capitaine, subdivision de Limoges; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Senelier (Henri), lieutenant, subdivision d'Angoulême; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Clément (Jean-Philippe), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Calame (Jacques-Georges), capitaine, subdivision de Besançon; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Druineau (Jacques-Jean-Paul), chef de bataillon, E. M. 4e région; 25 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Chollet (Auguste-Louis), capitaine, C. A. d'Oran; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Bouchacourt (Emile-Gabriel-Charles-Marie), chef de bataillon, subdivision de Nice; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boraschi (Joseph-Marie), lieutenant, subdivision de Nice; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Marteau (René-Gabriel-Pascal), chef de bataillon, subdivision de Saint-Etienne; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Guillemin (Maurice-Ernest), lieutenant, subdivision de Nevers; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ballester (Alexandre-Sébastien), capitaine, C. A. d'Alger; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Schangel (Georges-Marius-Xavier), lieutenant, subdivision de Strasbourg; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Maupin (Robert), chef de bataillon, E. M. 6e région; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Grillier (Henri-Marie-Jean), capitaine, subdivision de Besançon; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Foulon (Pierre-André), capitaine, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gidat (René-Edouard), lieutenant, subdivision de Rennes; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Fouquet (Jacques-Joseph-Emile), capitaine, subdivision du Mans; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Georges (Gilbert), capitaine, subdivision de Versailles; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Font (Marcel-Joseph-Victor), capitaine, subdivision de Metz; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Banget (Léon-Robert-Germain), lieutenant, subdivision de Vannes; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
De Lanfranchi (Don-Jacques), capitaine, subdivision de Bastia; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Staub (Jules), lieutenant, subdivision de Metz; 25 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Forrer (Auguste-Frédéric), capitaine, E.-M. Casablanca; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Andrault (Pierre-Henri-François), chef de bataillon, forces françaises en Allemagne, 1er C. A.; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sendra (Albert-Vincent), capitaine, C. A. d'Alger; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bailly (Jean-Antoine-Marie-Amédée), capitaine. E.-M. 1re région; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Tardieu (Henri), lieutenant, subdivision de Caen; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Hibst (Nicolas), lieutenant, subdivision de Metz; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Hartmann (Conrad-Léon), capitaine, subdivision de Strasbourg; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Jacquard (Robert-Léon-Pierre), lieutenant-colonel, subdivision de Nevers; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Rosenberg (Emile), lieutenant, subdivision de Strasbourg; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Fontes (Roger), chef de bataillon, compagnie des services n° 1; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Maynard (Joseph-Michel), capitaine, en situation d'activité; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lepidi (Pierre-Marie), lieutenant, subdivision de Paris; 19 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Boyer (Georges-Alfred), capitaine, C. A. d'Alger; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnet (Hervé-Etienne-Marius), capitaine, subdivision de Grenoble; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Lisbonne (Jean-Albin-Léon), capitaine, subdivision de Paris; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Morand (Jean-François), lieutenant, subdivision de Chambéry; 22 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Fichet (Roger-Louis-Valentin), lieutenant, subdivision de Lyon; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Salvat (Pierre-Charles), capitaine, subdivision de Bordeaux; 22 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Veron (Charles-Désiré-Jean), capitaine, C. A. d'Alger; 21 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Laxague (Emile), chef de bataillon, subdivision de Pau; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Koeberle (Paul-Pierre), lieutenant, E.-M. Marrakech; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Guiastrennec (Yvan-Louis-Ferdinand-Albert), capitaine, E. M. 4e région; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Gay (Robert-Gustave), capitaine, subdivision de Paris, en situation d'activité; 17 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Essner (François-Joseph), capitaine, subdivision de Metz; 18 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Morin (Adrien-Jean-Marie), capitaine, subdivision de Strasbourg; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Jaybert (Jean-Ange-Marie), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bonnefoy (Constant-Octave), lieutenant, subdivision de Besançon; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Breuneval (Gilbert), capitaine, C. A. d'Alger; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cambe (Charles-Jean-Victor), capitaine, C. A. d'Oran; 17 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Charles (Roger-Camille), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Charmet (Franck), capitaine, subdivision de Bordeaux; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Cuisinier (Paul-Henri-François-Robert), lieutenant, subdivision de Lille; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Denis (Raymond-Jules), lieutenant, subdivision de Nice; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dupuy (Jean), lieutenant, subdivision de Montpellier; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Frois (Etienne-Jules-Camille-Marcel), lieutenant, subdivision de Paris; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Girard (Emile-Louis-Joseph-François), lieutenant, E. M. 4e région; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Hervé (Jean-René-Antoine), lieutenant, subdivision de Paris; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Husson (Fernand-Jules-Jean), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Laurençon (René-Adrien-Jean-Joseph), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pecker (Pierre-Hector-Marie-Henri), chef de bataillon, subdivision de Paris; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pic (Maurice-Louis-Emile-Albert), lieutenant, subdivision de Grenoble; 18 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pieri (Louis-Maurice), lieutenant, subdivision de Montpellier; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Raspail (Gaston-Alphonse-Raoul-Marie), capitaine, subdivision de Versailles; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Renard (Robert-Georges), lieutenant, subdivision de Clermont-Ferrand; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Robert (Marc-Gustave-Georges), lieutenant, E. M. 6e région; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Saussol (Julien-François), lieutenant, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Thorel (Marcel-Marie-Camille), lieutenant, subdivision de Paris; 24 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Toussaint (Jean-Claude-Marie-Henri), capitaine, E. M. 1re région; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Chomette (Jean-Aimé-Pierre), chef de bataillon, subdivision de Paris; 18 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Perrin (Maurice-Pierre-Jean), lieutenant, E. M. Maroc; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bérenger (Gustave-Jean-Baptiste-Alphonse), lieutenant, subdivision de Lyon; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cottenceau (Henri-René-Victor), lieutenant, subdivision de Nantes; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Duros (Maurice-Francis-Gabriel-Anatole), lieutenant, subdivision de Rennes; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lasserre (Désiré - Emile - Louis), lieutenant, subdivision de Paris ; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tirouflet (Raymond-Auguste-Marie), lieutenant, subdivision du Mans; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Trescazes (Pierre-René), lieutenant, subdivision de Pau; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Sous-officiers

Gylbert (Léon), adjudant-chef, recrutement de Rabat, mle 31-591-1278; 28 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité.
Dulard (Roger - Joseph), adjudant-chef, classe 1932, recrutement d'Auch, mle 1321; 26 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.
Dussain (Jean), adjudant-chef, classe 1937, recrutement de Mont-de-Marsan, mle 113; 22 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Mariani (Pierre-Félix), adjudant-chef, recrutement de Rabat, mle 34-201-163; 22 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Saillard (Raymond-Henri), adjudant-chef, classe 1933, recrutement de Rabat, mle 33-251-189; 23 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
S. N. P. Aïssa ben Ahmed, sergent, classe 1937, recrutement d'Alger, mle I. M. 728; 20 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Quentin (André-Georges), sergent, classe 1933, recrutement de Bar-le-Duc, mle 111; 22 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Calmels (René-Pierre), adjudant, classe 1937, recrutement de Marseille, mle 207; 20 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Arme blindée. — Cavalerie.

Blanchard (Roger - Jean - Emile), lieutenant, subdivision de Paris; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé.
Chaudourne (Jean-Henri-Marie-Joseph), lieutenant, subdivision de Paris; 38 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
De Sainte-Marie d'Agneaux (Jean-Philippe-Marie-Joseph), chef d'escadron, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Dupuy (Luc-Bernard), lieutenant, subdivision de Marseille; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Sauvage de Brantes (Louis-Gérard-Marie-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Harismendy (Pierre-François-Albert), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Brossillon (Léon-Maurice), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Cochon de Lapparent (Marie-Antoine-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Marchal (Marc-Edouard-Bernard-Jacques), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Derest (Maurice-Georges), capitaine, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Nivoix (Ernest-Charles-Henri), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Schiano (Jean-Sauveur), capitaine, C. A. de Constantine; 22 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Gauthier (Jean-Robert), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 23 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Cassabel (Jean-Paul), capitaine, subdivision de Perpignan; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Soubirac-Lannus (Pierre-Alphonse-Antoine), lieutenant, E. M. Rabat; 22 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Guillais (Albert-Pierre-Henry-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Auboyneau (Pierre-Edouard-Jean-François), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Benezet (Georges-Jean-Marie-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bordeau (René-Jacques-Max), capitaine, E. M. 1re région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Maignien de Mersuay (Claude-Gaspard), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laroche (Paul-Jean-Théodore), capitaine, E. M. Maroc; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lerin (Gabriel-André-Antoine), capitaine, E. M. Maroc; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bourriel (Germain-Edouard), lieutenant, subdivision de Nice; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Laurent - Tenaille (Jean - Henri - Gustave), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Perrier d'Arc (Antoine-Théophile-Mathurin-Marie), capitaine, subdivision de Nice; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Maritus (Pierre-Edmond), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Doucet (Joseph-Marie-Pierre), capitaine, subdivision de Montpellier; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Dunand (Louis-Paul-Bernard), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Crespel (Philippe-Albéric-Henri), capitaine, E. M. 2e R. M.; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Berenguer (José-Francisco-Juan), capitaine, C. A. d'Oran; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Benon (Paul-Prosper), lieutenant, subdivision de Nantes; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Busquet (Raymond-Marie), chef d'escadron, E. M. Maroc; 24 ans de services; 4 campagnes. A été cité.
De Bigault de Cazenove (Charles-François), chef d'escadron, subdivision de Paris; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Latourte (Félix-Victor), capitaine, subdivision de Versailles; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De Bertier de Sauvigny (Etienne-Bénigne), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Gaulard (André-Charles-Emile), capitaine, subdivision de Nancy; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cantenot (Louis-Paul-Joseph), chef d'escadron, E. M. 7e région; 26 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Dhorne (Robert-Joseph), lieutenant, subdivision de Besançon; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Auger (Roger-Henri-René), lieutenant, subdivision de Rouen; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bastien (Michel-Henri-Louis), capitaine, subdivision de Dijon; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Perotin (Jacques-René-Georges), capitaine, subdivision de Bordeaux; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Charton (Raymond-Armand-Léon), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Morel (Jean-Charles-Alfred), chef d'escadron, subdivision de Paris; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Cattieuw (Georges-Victor), chef d'escadron, subdivision de Marseille; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Fornell (Albert-Marcel), lieutenant, subdivision de Nancy; 26 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Renaudin (Hubert-Louis-Pierre), lieutenant, subdivision de Chartres; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chapon (Michel-Jacques-Marie-Jean-Marcel), capitaine, subdivision de Bordeaux; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Berthe de Pommery (Joseph-Marie), capitaine, subdivision de Nancy; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Siot (Louis-Antoine-Joseph), capitaine, subdivision de Perpignan; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Damour (Maurice-Marie-Joseph-Yvan), lieutenant, subdivision de Strasbourg; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Meyer (Pierre-Michel), chef d'escadrons, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Faure (Georges-Claude-François), capitaine, subdivision de Lyon; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De Vienne (Gérard-Bozon), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Paille (Maurice-Eugène), capitaine, subdivision de Nice; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Souyri (Roger-Marie), lieutenant, subdivision de Montauban; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bourlon (Louis-François-Colbert), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Seys (Michel-Edouard), chef d'escadrons, E. M. 1re région; 25 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Edou (Hubert-Marie-Joseph), capitaine, subdivision du Mans; 28 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Henry (Bernard-Paul), lieutenant, subdivision de Rennes; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Boudot-Lamotte (Albert-Jean), chef d'escadrons, E. M. 1re région; 19 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dischamps (Jean-Marie), capitaine, subdivision de Paris; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Rousseau (Edouard-Albert-Armand), lieutenant, C. A. d'Oran; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mompeu (André-Alexandre), lieutenant, en situation d'activité; 16 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Etienne (Robert - Jean - Eugène - Léon), capitaine, subdivision de Vannes; 16 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Trausch (Raymond-Roger), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hauser (Roger-Samuel), lieutenant, subdivision de Paris; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Hovelacque (Patrick-Marie-Henri-Gaston), capitaine, subdivision de Paris; 17 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Lévy (Claude), chef d'escadrons, subdivision de Paris; 22 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Troncy (Henri), lieutenant, subdivision de Dijon; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Sous-officiers

Lafon (Félix-François), maréchal des logis chef, classe 1933, recrutement d'Annecy, mle 167; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Loupp (Charles), capitaine, subdivision de Versailles; 35 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Brun (Julien-Elie), capitaine, subdivision de Lyon; 34 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Noël (Régis-Victor), capitaine, subdivision de Toulouse; 23 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Quiblier (Louis-Joseph-François), capitaine, subdivision de Saint-Etienne; 36 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Amsler (André), lieutenant, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boisaubert (Maurice-André-Jean-Georges), capitaine, subdivision du Mans; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Marquaire (Louis-Charles), capitaine, subdivision de Grenoble; 34 ans de services. A été cité.
De Tudert (Jean-Marie-Georges), chef d'escadron, E. M. Maroc; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Mardelet (Edmond-Marie-Désiré), capitaine, subdivision de Versailles; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bulot (René-Léon-Paul), capitaine, E. M. Tunis; 26 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Gozzi (Xavier), chef d'escadron, C. A. d'Alger; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Delorme (Jean-Alex-Robert), capitaine, subdivision de Besançon; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Forestier (Jacques-Charles-Benoît), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Porte (Alphonse-Germain-Lucien), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Cogné (Jean-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Leonetti (Léon-Charles-Auguste), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Mizzi (Pierre-Joseph-Charles), chef d'escadron, E. M. Maroc; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
De Font-Réaulx (Jean-Paul), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Anthouard (René-Léon-Marie-Joseph), chef d'escadron, E. M. 1re région; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Michoudet (Roger-Alexandre-Auguste), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Quentin-Bauchart (Roger), capitaine, compagnie des services n° 1; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Viller (Jacques-Amédée-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Varet (Jacques-Joseph), capitaine, subdivision de Lyon; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Forquenot de La Fortelle (Robert-Pierre-Joseph), capitaine, E. M. 1re région; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Giroux (André-Paul), chef d'escadrons, subdivision de Châlons-sur-Marne; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Baldereschi (Pierre-Raphaël-Joseph), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
De Tinguy du Pouet (Lionel-Henri-Jean-René), capitaine, subdivision de Nantes; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Plumensi (Jean), capitaine, subdivision de Bordeaux; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Reichert (Norbert-Charles), capitaine, C. A. d'Alger; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ravisy (André), chef d'escadron, C. A. d'Alger; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Duchêne (Bernard-Louis-Eugène-François), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Demage (Jean-François), capitaine, subdivision de Versailles; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Martin (Louis-André), capitaine, subdivision de Nice; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vieilhescaze (Henri-Auguste), chef d'escadrons, E. M. 9e région; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bonnet (Rémy-Toussaint-François), chef d'escadrons, subdivision de Lyon; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Courvoisier (Jean-Louis), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
De Selle de Beauchamp (Albert-Lucien-Jean-Joseph), capitaine, subdivision de Chartres; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Vitu (Kléber-Edmond), lieutenant, subdivision de Nice; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Zagdoun (Félix), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Marcwalter (Achille-Paul), capitaine, F. F. A., 1er C. A.; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Macaire (Jacques-Maurice), chef d'escadrons, subdivision de Paris; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Degoud (Jean-Louis-Georges), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Hamaide (Ernest-Joseph-Julien), capitaine, subdivision de Versailles; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Douard (Jean-Marcel-Alfred), capitaine, E. M. Maroc; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Manger (Charles-Alfred), lieutenant, subdivision de Dijon; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bourguignon (Léon-Emile), lieutenant, subdivision de Caen; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Murcia (Jean-Louis-Emile), lieutenant, E. M. Maroc; 21 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
De Fromont de Bouaille (Adrien-Marie-Joseph-Léopold), capitaine, subdivision de Lyon; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Sauly de Chalon (Guillaume-Antoine-Maurice), capitaine, subdivision de Versailles; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Collery (Pierre-Jean-Ernest), lieutenant, subdivision de Saint-Etienne; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Cochet (René-Léon-Gabriel), capitaine, subdivision de Versailles; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Roux (Pierre-Lazare, chef d'escadrons, subdivision de Bordeaux; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Ingelbach (Jacques-Edouard-Gaston), capitaine, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Meneroud (Edmond-Lucien), chef d'escadrons, C. A. d'Alger; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bessing (Pierre), chef d'escadrons, E. M. Tunis; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pepin (Etienne-Marie-Eugène-Lucien), capitaine, subdivision d'Orléans; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Evrard (Robert-Georges), chef d'escadrons, subdivision de Lille; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Viala (René-Paul), lieutenant-colonel, subdivision d'Albi; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Achart (Serge-Edmond), chef d'escadrons, subdivision de Châlons-sur-Marne; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Waymel (François-Lucien-Benoît), chef d'escadrons, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Collin (Pierre-René-Albert), capitaine, compagnie des services n° 1; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Wilmart (Pierre-Gilbert-Roger), lieutenant, subdivision d'Amiens; 27 ans de services, 4 campagns. A été cité.
Fournier (Louis-Adrien-Guy), chef d'escadrons subdivision de Bordeaux; 27 ans de services 2 campagnes. A été blessé et cité.
Simonnet (Roger-Jean-Marie), capitaine, E. M. Maroc; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pitiot (Pierre-Eugène), chef d'escadrons, E. M. 1re région; 23 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.
Gauzy (Jean-Marius), capitaine, subdivision de Pau; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Hubschwerlen (Georges-Jean), lieutenant, forces françaises en Allemagne; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
De Lussy (Jean-Auguste-Marie-Maurice), capitaine, subdivision de Bordeaux; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Salle Phelippes de La Marnièrre (Edouard-Gaston-Marie-Edmond), capitaine, subdivision de Versailles; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bertran (Georges-Jean-Emile), capitaine, subdivision d'Orléans; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Camboulives (René-Jean), lieutenant, subdivision de Montpellier; 20 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Char (René-Emile), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Evrard (Raymond-Georges-Albert-Gabriel), capitaine, E. M. 1re région; 21 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Flies (Robert-René-Marcel), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Doucet (Paul-Jules-Léon), lieutenant, subdivision de Nevers; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
De Vigneral (Théobald), chef d'escadrons, subdivision de Bordeaux; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Drescot (Albert-Aimé-Hippolyte), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 20 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bridier (Armand-Marie-Marcel), lieutenant, subdivision de Nantes; 19 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Lichtenstein (Paul), capitaine, C. A. d'Oran; 17 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Boullé (André-Louis), lieutenant, subdivision de Paris; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bureau (Roger-Pierre-Eugène), lieutenant, subdivision de Paris; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Carrère (Louis-François-Léon), capitaine, subdivision de Pau; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Dhotel (Marc-Pierre-Marie), capitaine, E. M. 1re région; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Douvisis (Pierre-Joseph), lieutenant, subdivision de Versailles; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Dupont (Edouard-Charles-Frédéric), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Grange (Pierre), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Lathière (Jean-Lucien), capitaine, subdivision de Paris; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Legrand (Guillaume-Jacques-Gaston), chef d'escadron, subdivision de Paris; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Merveaux (Adrien), capitaine, subdivision de Lille; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Schwartz (Bertrand), chef d'escadron, subdivision de Nancy; 18 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Quenette (Jean-François), chef d'escadron, subdivision de Nancy; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Train.

Guigue (Marcel-Fernand-Eudoxe), chef d'escadron, subdivision de Marseille; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Chameroy (Jean-Etienne-Maurice), capitaine, subdivision de Dijon; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Boher (Octave), capitaine, subdivision de Bordeaux; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Reynard (Jean-Georges), capitaine, subdivision de Lyon; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bleu (André-Marie), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bloch (Raymond-Nathan), capitaine, subdivision de Besançon; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Faure (Jean), capitaine, subdivision de Dijon; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Grojean (Henri-Albert), chef d'escadrons, subdivision de Besançon; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Audebert (Paul-Maurice), chef d'escadrons, subdivision de Tours; 25 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Destombe (Michel-Louis-Auguste), chef d'escadrons, subdivision d'Amiens; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pironon (Louis-Jean-Marie), capitaine, état-major Maroc; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Gamelcy (Hippolyte-Célestin-Gabriel), chef d'escadrons, subdivision de Clermont-Ferrand; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Lambelin (Charles-Léon-Philippe), capitaine, subdivision de Lille; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bertin (Georges-Lucien-André), capitaine, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Buisson (Charles-Joseph), capitaine, subdivision de Toulouse; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Arnoux (Henri), capitaine, C. A. d'Oran; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Even (François-Eugène), chef d'escadrons, subdivision de Marseille; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Martin (Maurice-Fernand), chef d'escadron, subdivision de Paris; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Malbec (Jean-Pierre-Gaston), capitaine, C. A. d'Alger; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Chamaud (René), capitaine, subdivision de Limoges; 24 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bondios (Pierre-André), chef d'escadrons, subdivision de Châlons-sur-Marne; 26 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Bouchara (Charles), lieutenant, C. A. de Constantine; 29 ans de services. 4 campagnes. A été cité.
Reboul (Marcel-Félix), chef d'escadrons, subdivision de Marseille; 23 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vigreux (Albert-Edouard-François-Joseph), chef d'escadrons, subdivision de Nancy; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Marie (Jérôme-Pierre), chef d'escadron, C. A. de Constantine; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Laumonnier (Robert-Louis), chef d'escadron, subdivision de Nantes; 27 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Sibra (Maurice-Paul-Irénée), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ducros (Henri-François), capitaine, subdivision de Nice; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chevreux (André-Auguste-Paul), capitaine, subdivision de Paris; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gerschel (Claude), lieutenant, point d'appui de Dakar; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Gajan (Charles-Georges), chef d'escadron, C. A. d'Alger; 24 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Fine (André-Léon-Marie), chef d'escadron, E. M. 9e région; 22 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bernard (Jean-Joseph), lieutenant, subdivision d'Arras; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Coisne (Henri-Armand), lieutenant, subdivision de Lille; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Espardeilla (Georges-Roger), lieutenant, subdivision de Toulouse; 22 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Giannesini (Léon-Laurent-Francis), chef d'escadron, bureau régional de réserves et de la préparation militaire à Tunis; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Krainik (Edgard-André), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Lemoine (Robert-Jean-Edmond), lieutenant, subdivision de Paris; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Huet (Henri-Gustave-Jean), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Malinaud (Jean-Maurice-Louis), capitaine, subdivision de Poitiers; 25 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Birnbaum (Robert-Joseph), lieutenant, subdivision de Paris; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

SOUS-OFFICIERS

Macary (Louis), adjudant-chef, classe 1932, recrutement de Toulouse, mle 359; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Cadre des adjoints de chancellerie.

D'Azemar (Jean-Victor), lieutenant, E. M. 5e région; 34 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Daniel (Yves-François-Marie), capitaine, E. M. 1re région; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Perret (André-Joseph), capitaine, E. M. 8e région; 31 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Pujol (Pierre-Jean-François), capitaine, E. M. 5e région; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Corre (Mathurin-Marie), capitaine, E. M. 3e région; 31 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Peyrol (Alfred-Elie-Ernest), capitaine, E. M. 1re région; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Berthon (Marcel-Jean-Marie), lieutenant, E. M. 8e région; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

De Clermont-Gallerande (René-Eymard), lieutenant, C. A. d'Oran; 32 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Bargain (Jean-Louis), capitaine, E. M. 3e région; 29 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Vignaud (Henri), lieutenant, E. M. 4e région; 32 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Bauquel (Abel-Julien), lieutenant, E. M. 4e région; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Moulin (Charles-Marius), lieutenant, forces françaises en Allemagne, 2e C. A.; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Serre (Paul), lieutenant, E. M. 4e région; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Briquet (Louis-Joseph), lieutenant, E. M. 4e région; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Corps des interprètes militaires.

Dreyfus (Jacques), capitaine, E. M. 1re région; 36 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Croisille (Pierre-Eugène), capitaine, E. M. 5e région; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Belhomme (Richard-Lionel), lieutenant, E. M. Maroc; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Sienne (Lucien-Charles-Emile), capitaine, compagnie des services n° 1; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Zakovitch (Robert-Marie-Léon), capitaine, E. M. 1re région; 24 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Raffi (Robert-Jacques-Gaston), capitaine, C. A. d'Alger; 20 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Affaires militaires musulmanes.

Parfentieff (Boris), capitaine, E. M. Maroc; 24 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Transmissions.

ARME

Thevenot (Charles-Albert-Marie), chef de bataillon, subdivision de Marseille; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Navion (Pierre-Emile), capitaine, état-major 7e région (chiffre); 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Caizergues (Louis), capitaine, subdivision de Toulouse; 30 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Levraux (André-Amédée), capitaine, corps d'armée d'Oran; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bouteloup (Maurice-Félix), état-major 1re région (chiffre); 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Saur (Jean-Marie), capitaine, subdivision d'Arras; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Meyer (Olivier), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Carlier (Marceau-Emile), capitaine, 10e région; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bouvier (René-François-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Chambéry; 22 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Foulon (Gaston-Léon), capitaine, subdivision de Paris; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Terret (Léon-Fernand), chef de bataillon, subdivision de Bordeaux; 25 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Bontemps (Auguste), chef de bataillon, état-major 4e région (chiffre); 31 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Jutard (Louis), chef de bataillon, état-major 4e région (chiffre); 35 ans de services, 1 campagne. A été cité.

Service.

CADRE DES ADJOINTS

Charanton (Georges-Emile), capitaine, commandement transmissions 3e région; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Intendance.

INTENDANTS MILITAIRES

Graftieaux (Abel-Marie-Arthur), intendant militaire de 3e classe, 10e région; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Ducombeau (Georges-Léonard-Jacques), intendant militaire de 3e classe, 4e région; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Morel (Louis-Xavier-Adolphe), lieutenant d'administration, 4e région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Menard (Pierre-Alexandre), lieutenant d'administration, 2e région; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Lefebvre (Roger-Georges-Amédée), lieutenant d'administration, 8e région; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Queyrens (Jean-André-Paul), lieutenant d'administration, 4e région; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Dahuron (Régis-Auguste-Léon), capitaine d'administration, 1re région; 27 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Braquet (Gilbert-René-Félix), capitaine d'administration, 1re région; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Matériel.

CADRE DES INGÉNIEURS

Monnot (François-Marie-Edmond), commandant, 1re région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pfeiffer (Aimé-André), capitaine, 6e région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Thilloy (Marcel-Anthilme), capitaine, 6e région; 21 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Gautron (Edouard-Pierre-Clément), capitaine, 1re région; 34 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Gaschard (Gaston-Marc-Raoul), capitaine, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Le Pelch (François-Eugène-Joseph), commandant, troupes du Maroc; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Paget-Blanc (Herman-Pierre), lieutenant, 1re région; 32 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Vives (Joseph-Antoine), capitaine, 1re région; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Pabois (Louis-Pierre-Frédéric), capitaine, 1re région; 36 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Thierry (Marcel-Louis), lieutenant, 7e région; 30 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.
Cruchon (André-René), capitaine, 1re région; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Rat (Georges-Alexandre-Henri), capitaine, 8e région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Bergaentzle (François-Joseph), capitaine, 1re région; 35 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pillon (Eugène-Joseph-Auguste), lieutenant, 8e région; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Nicolet (Joseph-Octave-Augustin), capitaine, 8e région; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Gonsolin (Michel-Joseph-Théodore), capitaine, 1re région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Durut (Roland-Iréné), capitaine, 6e région; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grange-Marsoou (Georges-Jean-Marie), lieutenant, 5e région; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Puech (Denys-Georges-Louis), lieutenant, 1re région; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Pepouey (Paul), lieutenant, 2e région; 30 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Labrune (Jean-Baptiste-Camille-Germain), lieutenant, troupes de l'Afrique occidentale française; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Stamper (Jules-Gustave-Joseph), lieutenant, troupes du Maroc; 31 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Nicolle (Marcel-Louis), lieutenant, 1re région; 40 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Meynadier (Pierre-Prosper-Hippolyte), lieutenant, 1re région; 38 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Delfau (Jean-Joseph), lieutenant, 5e région; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Bertrand (Pierre-Joseph), lieutenant, 8e région; 36 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Larue (Auguste-François), capitaine, 8e région; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Fomholtz (Henri-Joseph), capitaine, 4e région; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lalane (Georges-Léon), lieutenant, 3e région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Harland (Maurice-Louis-Charles), capitaine, 1re région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laurent (Adolphe-Jean-Henri), capitaine, 9e région; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Berte (André), capitaine, 4e région; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Le Brun (Jean-Gabriel-Joseph), capitaine, 2e région; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Audin (Pierre), lieutenant, 8e région; 37 ans de services, 1 campagne. A été cité.
De Robiano de Saffran (Gérard-Jean-Amédée), capitaine, 1re région; 30 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ternisien (Jean-Gustave-Achille), lieutenant, 10e région; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tarres (Arthur-Louis-Robert), lieutenant, forces françaises en Allemagne; 29 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Monseau (Jacques-Joseph-Robert), lieutenant, 4e région; 35 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Chatot (André-Louis-Marie), commandant, 7e région; 34 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Chrétien (Marcel-Emile), lieutenant, 8e région; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ganne (Pierre-Marie-Albert), capitaine, 6e région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Juignet (Jean-Albert), capitaine, 6e région; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Baron (Marceau-Maxime), commandant, 6e région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bourdeau (Georges-Jean-Marcel), commandant, 1re région; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Remon (Jean-Claude), capitaine, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Ruellan (Gilles-Marie-Anne), capitaine, 4e région; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
François (Jean-Eugène), commandant, 10e région; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dubrueil (Edouard-Alfred), commandant, 10e région; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Thiollet (Georges-Robert), capitaine, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Bouissoux (Marcel-Jean-Justin), commandant, 4e région; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Blettel (Lucien-Alphonse-Louis), capitaine, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Sellin (Alphonse-Joseph-Guy), lieutenant, 10e région; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Vein (Georges-Pierre), commandant, 6e région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Dupon (Albert-Pierre-Yves), capitaine, 1re région; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lepine (Maurice-Joseph-Charles), capitaine, 1re région; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tournaire (Henri-Paul-Victor), capitaine, 1re région; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Génie.

ARME

Lieutaud (Joseph-Emilien), chef de bataillon, direction de travaux du génie de Bastia, en situation d'activité; 33 ans de services, 7 campagnes.
Morin (Henri-Robert-Charles), capitaine, subdivision de Paris; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Beaufils (René-Gustave-Fernand), chef de bataillon, état-major, subdivision de Caen; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Pluchart (Edgard-Paul-Henri-Clovis), chef de bataillon, subdivision d'Arras; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Alibert (Fernand-Roger-Joseph), lieutenant, subdivision de Paris; 36 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Pinel (Eugène-Henri-Fernand), capitaine, état-major 1re région; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Diebold (Henri-Paul), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lecoublet (Jean-Edouard), capitaine, subdivision de Rennes; 32 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Breuillot (Henri-Jules), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lalande (André-Camille), chef de bataillon, subdivision de Tours; 30 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bonpaix (Pierre-Eugène), capitaine, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bodet (Joseph-Jean-Baptiste), chef de bataillon, état-major, subdivision de Nantes; 34 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Rolando (Gabriel-Jean-Louis), chef de bataillon, état-major, subdivision de Lyon; 35 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Le Gal (Paul-Pierre-Félix), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Crouzet (Jean), capitaine, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Tonzain (Albert), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité
Jarry (Jean-Albert-Charles), chef de bataillon, troupes du Maroc; 27 ans de services, 4 campagnes A été cité.
Amiot (Maurice-Albert-Louis), chef de bataillon, état-major des troupes du groupe Antilles-Guyane; 33 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lavergne (Maurice-Félix-Marie-Jacques), chef de bataillon, troupes du Maroc; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Boisset (Abel-Jean-Baptiste-Pierre), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 28 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Laurens (Maurice-Auguste-Fortuné), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Dorlet (Joseph-Marie-François), chef de bataillon, 11e D. B. P. C., centre mobilisateur; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Blanchard (Robert-Gaston), capitaine, subdivision de Versailles; 27 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Jarrot (Louis-Pierre), chef de bataillon, troupes du Maroc; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Chanoit (Robert-Emile), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Vimon (Henri-Elie-Germain), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Boireau (André), chef de bataillon, état-major corps d'armée de Constantine; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Chauvin (Julien-Louis), capitaine, subdivision de Grenoble; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Canal (Yves-Louis-Robert), chef de bataillon, subdivision de Bordeaux; 24 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Billon (Paul-Louis-Roger), lieutenant, subdivision de Versailles; 32 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Anello (Vincent), lieutenant, corps d'armée d'Alger; 19 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Services.

Schweitz (Ernest), chef de bataillon, subdivision de Strasbourg; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Correard (Marcel-Auguste), lieutenant, subdivision de Grenoble; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dumont (Robert-Albert), lieutenant, subdivision de Versailles; 26 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Etudes et fabrications d'armement.

Service des fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Bonery (Adrien-Paul-Joseph), ingénieur militaire de 1re classe, atelier de fabrication de Toulouse; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Guillaumin (Jean-Baptiste), ingénieur principal de travaux d'armement, atelier de construction de Bourges; 41 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bernadac (Marcel-Louis-Cyprien), ingénieur de 1re classe de travaux d'armement, atelier de construction de Tarbes; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Tissot (Désiré-Jean-Alphonse), capitaine, subdivision de Besançon; 29 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Lharidon (Jean-François), lieutenant, subdivision de Vannes; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Varnoux (Honoré-Pierre-Michel), chef de bataillon, 1re région, en situation d'activité; 27 ans de services, 15 campagnes.
Camilli (Joseph-Antoine), capitaine, G.I.T.C.M., en situation d'activité; 30 ans de services, 11 campagnes.
Simon (René-Emile), capitaine, subdivision de Nancy; 27 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Quirin (Georges), lieutenant, subdivision de Nice; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Rivière (Jean), lieutenant, subdivision de Lille; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Courtot (Louis-Alphonse), chef de bataillon, 1er bataillon du 21e régiment d'infanterie; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Saussol (Paul-Albert), lieutenant, état-major 9e région; 29 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Weidner (René-Eugène), capitaine, C.I.D. du 24e régiment d'infanterie coloniale; 26 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Taule (Pierre), chef de bataillon, commandement militaire de la Côte d'Ivoire; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pironneau (Jean-Baptiste-Eugène), capitaine, subdivision de Nice; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Barre (Henri-Ernest-Marius), capitaine, état-major 8e région; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mazoyer (Jacques-Louis), capitaine, subdivision de Toulon; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Reillard (Charles-Dominique), chef de bataillon, état-major 5e région; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Meyer (Louis-Marie-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Paris; 26 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Romain (Louis-Charles-Nicolas), capitaine, subdivision de Paris; 21 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Coeroli (Antoine), capitaine, commandement supérieur des troupes du Pacifique; 25 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Marot (Raymond-Louis), capitaine, état-major subdivision de Pau; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Fillion (Lucien-François-Jean), lieutenant, subdivision de Versailles; 33 ans de services, 1 campagne. A été cité
Carrera (Louis-Noël), lieutenant, subdivision de Paris; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Etienne (Georges-Marie-Antoine-Lazare), capitaine, subdivision de Montpellier; 23 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Outin (Ludovic-Jean-Raphaël), chef de bataillon, subdivision de Nice; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mora (Joseph), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 25 ans de services, 1 campagnes. A été blessé et cité.
Rouault (Maurice-Joseph), capitaine, point d'appui de Dakar; 25 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Coquil (Jean), capitaine, bureau territorial de recrutement et des réserves du Cameroun; 20 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Verie (Pierre-Arsène), chef de bataillon, état-major 2e région; 19 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

Raymond (Claude-Hervé), capitaine, bureau de recrutement de Madagascar et dépendances; 17 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Lamberty (Henry-Raymond), lieutenant, subdivision de Nice; 27 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Cervi (Jules-Marc-Aurèle), lieutenant, subdivision de Paris; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Saint-Martin (Jean-Louis-Vincent), lieutenant, subdivision de Paris; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Verillotte (Philippe-Henri-Marie), lieutenant, subdivision de Dijon; 26 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Beautes (Camille-Clément-Raymond), capitaine, subdivision de Perpignan; 35 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Roby (Cyprien-Paul), lieutenant, division d'Alger; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Touyet (Jacques), lieutenant, subdivision de Pau; 31 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Garnier (Fernand-Antoine-Charles), capitaine, subdivision de Nice; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Sureaud (René-Louis-Jules), capitaine, état-major 1re région; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Colpin (Paul-Louis-Marie-Jacques), état-major de la division de Fès; 29 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Abat (Raymond-Maurice), chef de bataillon, 22e division d'infanterie, Casablanca; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Naudin (Jean-Hippolyte-Joseph), chef de bataillon, état-major 3e région; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Baud (Casimir-Emile-Alfred-Louis), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Capet (Camille), capitaine, subdivision de Bordeaux; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lafleur (André-Antonin-Paul-Marcel-Léon), lieutenant, bureau territorial de recrutement et des réserves du Cameroun; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Martineau (Marcel-Joseph), lieutenant, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pujade-Lauraine (François-Edouard-Michel), capitaine, subdivision de Nevers; 22 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Rivano (Pierre-Auguste), capitaine, subdivision de Toulouse; 30 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Roure (Gil-Emile), chef de bataillon, subdivision de Paris; 23 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Sabathe (Mathieu-Joseph), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Stambach (Georges-Jean-Jacques), chef de bataillon, bureau de recrutement de la Réunion; 26 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Grall (Paul-Edouard), capitaine, état-major 8e région; 22 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
De La Garde de Saignes (Géraud-Alexandre-Albert-Marie), capitaine, état-major 9e région; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lethiais (Pierre-Charles), capitaine, subdivision de Lille; 20 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIERS

Gauthe (Robert-Victor), adjudant-chef, classe 1931, recrutement de Nevers, mle 31 581 999; 26 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Mertens (Denis-Victor-Marie), adjudant-chef, classe 1936, recrutement de Madagascar, mle 463; 22 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Kuentz (Joseph), adjudant, classe 1944, recrutement de Lyon, mle 44 25 05932; 12 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie coloniale.

Abt (Oscar), capitaine, état-major du commandement supérieur des troupes de Tunisie; 29 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Pascaud (Anne-Marie-Stanislas-Jean-Louis-Charles), lieutenant-colonel, subdivision de Paris; 30 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Hugot (Paul-Charles-Emile), chef d'escadron, bureau de recrutement de la Réunion; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé.
Cambon (Pierre-Lucien-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Leymarie (Henri-Joseph-Jean), chef d'escadron, commandement de l'artillerie du Maroc; 30 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
De La Motte Saint-Pierre (François-Marin-Jean-Baptiste), lieutenant, bureau de recrutement de Madagascar et dépendances; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Svilarich-Voutsinos (Antoine), capitaine, subdivision de Paris; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Maurin (Jean-Jacques-Paul), chef d'escadron, subdivision de Bordeaux; 24 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Rodolphe (Louis), capitaine, subdivision de Paris; 27 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Diodore (Jacques-Cyprien), capitaine, subdivision de Paris; 25 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Drillat (Eugène-Raphaël-Marie), capitaine, subdivision de Chambéry; 25 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delanne (Gabriel-Claude-Marie-Camille), capitaine, subdivision d'Arras; 24 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Brun (Edmond-Michel), capitaine, état-major 9e région; 20 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Peset (Jean-Arsène), chef d'escadron, état-major du point d'appui de Dakar; 24 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Plesent (Jacques-Marie-Georges), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Legrix de La Salle (Yves-Georges-Guillaume-Marie), lieutenant, subdivision de Metz; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Leclerc-Lebel (Edouard-Denis-Gérard), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Legallo (Albert-Simon-Auguste), lieutenant, état-major 9e région; 21 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Fleury (Pierre-André), chef d'escadron, troupe du Pacifique; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bonhomme de Montaigut (Fernand-Xavier-Jean), capitaine, commandement militaire du Dahomey-Togo; 34 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Ducret (Alphonse), capitaine, subdivision de Paris; 35 ans de services, 1 campagne. A été cité.
Lesourd (Paul-Marie-François), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Rousset (Désiré-Marcel-Jean-Louis), lieutenant, subdivision de Perpignan; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Chancellerie coloniale.

Talin d'Eyzac (Jean), lieutenant, état-major 4e région; 29 ans de services, 16 campagnes. A été blessé.
Menivier (Gaëtan-Constant), lieutenant, état-major 1re brigade d'Afrique occidentale française; 29 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Valin (Robert-Léon), lieutenant, état-major 9e région; 31 ans de services, 11 campagnes. A été cité.
Bonsergent (Emile), capitaine, état-major 3e région; 29 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Bruneton (Jean-Louis), commandant, bureau territorial de recrutement et des réserves du Cameroun; 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Maitre (Jean-Eugène-Marie), lieutenant, état-major 1re région; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Lamy (Pierre-Lucien-Edouard), médecin lieutenant-colonel, 9e région; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Bec (Pierre-Henri-Marius), médecin commandant, 5e région; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

2° *REFORMES AVEC UNE INVALIDITE INFERIEURE A 65 p. 100 RESULTANT DE BLESSURES DE GUERRE*

Infanterie.

Tocquet (Charles-Marie-Albert), lieutenant; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Roumegoux (Maurice-Marc-Auguste-Marie), lieutenant; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Hue (Eugène-Raoul), lieutenant; 14 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Dadu (Marcel-Robert-Delphin), lieutenant; 12 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.
Schlecht (Francis-Marius), lieutenant; 10 ans de services, 1 campagne. A été blessé et cité.

SOUS-OFFICIER

Aparici (René-Joseph), sergent-chef, classe 1935, recrutement d'Alger, mle 348; 8 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

3° *RAYES DES CADRES*

Infanterie.

Courtes (Jules-Alexandre), capitaine; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé.
Daude-Lagrave (Jean-François-Joseph), capitaine; 38 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Masserand (Pierre-Emile-Prosper), lieutenant; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bourquard (Célestin-Paul), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Raybaud (Marcel-Alexis), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Randoin (Maurice), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Herbin (Pierre-Jean-Marie), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Illac (Jean-Jacques-Modeste), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Pageault (Marius-Albert), capitaine; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Delcroix (René-Raymond-Louis), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Le Moine de Blangermont (Gabriel-Joseph-Léon), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Beguere (Baptiste-Adolphe), lieutenant; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bodvin (Louis-Léon-Mary), capitaine; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Mouhot (Edmond-Henri), capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Laplagne (Paul-Robert), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Texier (Gaston-Eugène-Raymond), lieutenant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Chappaz (Jean-François), lieutenant; 29 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lecuelle (Jean-Jules), lieutenant; 27 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Usé (Maximin), sous-lieutenant; 18 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Deprun (Roger), lieutenant; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Racine (Jacques-Marie-Louis), lieutenant; 22 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Sockeel (Nestor-Abel-Polidor), capitaine; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Chalvet-Bauny (Jean-Henri-Albert), lieutenant; 16 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Diaz (Henry), lieutenant; 17 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Buisan (Raymond-Victor-François), lieutenant; 17 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Assie (Jean-Auguste), capitaine; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Bourrel (Michel-Baptiste), capitaine; 24 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Richard (Félix-Auguste-Joseph), lieutenant; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Arme blindée et cavalerie.

Capiomont (Jean-Lucien-Eugène-Joseph), lieutenant; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Minvielle (André-Hubert-Bernard), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Brice (Hector-Henri), lieutenant; 25 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Petitteville (Robert-René), lieutenant; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Saulnier de Praingy (Louis-Marie-Fernand), capitaine; 39 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Dussud (François-Marie-Benoit), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Delannoy (Jules-Florimond-Joseph), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Combarieu (Henri-Albert-Abel-Amédée), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Deplanche (Jean-Marie-Gaston), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Maréchal (Maurice-Félix), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Grandvoinet (Pierre-Henri), sous-lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.
Michel (Elie-Marie), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Limbour (Théodore-Arcade), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Renaud (Marcel-Alphonse), lieutenant; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Blanc (Marie-Joseph-Damien), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Larue (Louis-Gabriel-Antoine), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Planche (Léon-Auguste), lieutenant; 32 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Driancourt (Henri-Paul-Lucien), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bourrus (Justin-Henri-Georges), lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Martinier (Gabriel-Marie), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Roy (Marcel-Maurice), capitaine; 27 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bouvier (Jean-Louis-Aimé), lieutenant; 31 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Lescanne (Pierre), capitaine; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Favardin (Amédée-Louis-Jean-Marie-Charles), lieutenant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bernard (René-Auguste), capitaine; 16 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Arnaud (Gabriel-Charles-François), sous-lieutenant; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Bertin (Philippe-Marie-Joseph), lieutenant; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Bouchet (Louis-Henri), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Griache (François-Isidore), lieutenant; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Lacoste (Pierre-André-Marius), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Leclerc (Albert-Eugène), lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Mabire (Louis-Pierre-Maurice), lieutenant; 26 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Paturet (Amédé-Marius), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Payen (Pierre-Léon), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Pichat (Jacques-Joseph-Marie), lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Ressier (Camille-Eugène-Jean), lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Roulleau (André-Victor), lieutenant; 31 ans de services, 2 campagnes. A été blessé.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Penot (André-Moïse), capitaine; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Haouchine (Paul-Nicolas), capitaine; 23 ans de services, 12 campagnes. A été cité.

Transmissions.

ARME

Mac Nab (Marie-Edouard-Jacques), chef de bataillon; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Intendance.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Dupont (Henri-Léon), lieutenant d'administration; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

Ollivry (Paul), capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Toucas (Maurice-Etienne-Adrien), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Ribier (Fortuné-Paul), lieutenant; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Etorre (Camille-Augustin-Jean-Marie), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Meurs (Raoul-Julien-Gabriel), capitaine; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Laporte (Michel-Félix), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes.
Regnier (Paul-Gustave-Emile), lieutenant; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Delmer (Jules-Louis-Fernand), lieutenant; 21 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Magnan (Georges-Jean-Raoul), capitaine; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Boileau (Marcel-Joseph), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Thivrier (Lazare-Placide), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pourchet (Marie-Jules-Georges), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Pillet (Michel-Victor-Yvon), lieutenant; 32 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Agart (Charles-Marie-Joseph), lieutenant; 25 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Rodallec (Baptiste), médecin capitaine; 22 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Ljunggren (Erik-Karl-Victor), médecin capitaine; 26 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Furet (Michel-Louis-Marie), médecin capitaine; 23 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Lapidus (Aaron-Arsène), médecin lieutenant; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

4° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Infanterie.

Kubelstein (Auguste-Franz), adjudant-chef, recrutement de Rabat, mle 33-951-1001; 28 ans de services, 22 campagnes. A été cité.
Legay (Joël-Jean-Valentin), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 372; 29 ans de services, 18 campagnes. A été cité.
Butkus (Féliksas), adjudant-chef, recrutement d'Oran, mle 55-92-03105; 25 ans de services, 23 campagnes. A été blessé et cité.
Daniel (Léon-Henri-Marie-François), adjudant-chef, classe 1914, recrutement de Saint-Brieuc, mle 1357; 30 ans de services, 18 campagnes. A été blessé et cité.
Horst (Pierre), adjudant-chef, recrutement d'Oran, mle 32-921-2509; 30 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Suhlfleisch (Guillaume), adjudant-chef, recrutement d'Oran, mle 35-921-2742; 29 ans de services, 20 campagnes. A été cité.
Romain (Edouard-Sacarin), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Pau-Bayonne, mle 2141; 28 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Gauvin (Théophile), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Poitiers, mle 43; 29 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Vanneste (Clotaire), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Lille, mle 905; 28 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.
Betremieux (Georges-Fidèle), adjudant-chef, classe 1927, recrutement de Béthune, mle 4129; 28 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.
Orfila (Jacques), adjudant-chef, classe 1919, recrutement d'Alger, mle 1169; 28 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Laskar (Saül), sergent, classe 1912, recrutement d'Alger, mle 432; 30 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Dugé (Eugène-Hippolyte), caporal, classe 1901, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 948; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Goupil (Léon-François), adjudant-chef, classe 1918, recrutement d'Angers, mle 28; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Destandau (Léopold-Noël-Eugène), adjudant, classe 1913, recrutement de Pau, mle 1128; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Richard (Nicolas-Alphonse), sergent, classe 1903, recrutement d'Epinal, mle 1246; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Delvare (Marcel-Alexis), sergent-chef, classe 1916, recrutement de Versailles, mle 4391; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Lapalu (Gaston-Jean), adjudant-chef, classe 1915, recrutement de Toulouse, mle 250; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Hachette (Louis-Maurice), adjudant, classe 1907, recrutement de Bar-le-Duc, mle 1071; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Bonnefond (Claude), adjudant, classe 1910, recrutement de Montbrison, mle 1227; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Aubourg (Marcel-Eugène-Amiable-Auguste), caporal, classe 1916, recrutement d'Orléans, mle 1053; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Noël (Célestin-Benjamin), adjudant, classe 1905, recrutement de Tours, mle 2020; 28 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Yvrard (François-Gratien), sergent, classe 1911, recrutement de Chambéry, mle 1806; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Le Pichon (André-Pierre), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Lorient, mle 1172; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Istria (Paul-Casimir), adjudant-chef, classe 1917, recrutement de Marseille, mle 2023; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Rohmer (Albert), caporal, recrutement de Strasbourg, mle 166731624; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Jacob (Louis), caporal, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 1561; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.
Macon (Clément-Joseph), 2e classe, classe 1907, recrutement de Lille, mle 1086; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Collin (Albert), caporal, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 1489; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Robert (Marcel-René-Gabriel), adjudant-chef, classe 1919, recrutement d'Epinal, mle 209; 28 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Mouilleron (Gaston-Eugène), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 228; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Chapignac (Antoine-Jean), sergent-chef, classe 1914, recrutement de Montbrison, mle 646; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Belmehel Abdelkader, sergent, recrutement d'Oran, mle 129210110; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Laguid Moktar, adjudant, recrutement d'Oran, mle 389210432; 14 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Dherbecourt (Charles), adjudant-chef, classe 1908, recrutement de Cambrai, mle 1438; 16 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
André (Robert), adjudant-chef, classe 1906, recrutement de Montluçon, mle 948; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Barrau (Rémi), adjudant-chef, classe 1913, recrutement de Tarbes, mle 250; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Bonet (Raoul-André-Marcel), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Toulon, mle 1101; 28 ans de services, 15 campagnes. A été cité.
Brizard (Jean-Alphonse), adjudant, classe 1907, recrutement de la Rochelle, mle 812; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.
Buffard (Elie), adjudant, classe 1912, recrutement de Bergerac, mle 492; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Choisy (Gaston-Georges), sergent, classe 1913, recrutement de Péronne, mle 947; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Christin (Charles-Emile-Roselin), adjudant, classe 1912, recrutement de Rhône-Central, mle 34; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Kienlen (Aloysse-Eugène), 2e classe, classe 1904, recrutement d'Oran, mle 2356; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Mahmoud ben Abib ben Chouch Ali ben Sib, soldat, classe 1905, recrutement de Péronne, mle 1223; 28 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Prades (Paul-Henri), sergent-major, classe 1913, recrutement de Toulouse, mle 466; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Soulisse (Eugène-Alexandre-Félicien), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de Fontenay-le-Comte, mle 786; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Titelelon (Edouard-Pierre), adjudant-chef, classe 1896, recrutement de Bergerac, mle 1368; 27 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Arme blindée et cavalerie.

Anisimoff (Eugène), adjudant-chef, recrutement d'Oran, mle 48.92.2968; 25 ans de services, 22 campagnes. A été cité.
Kapp (Robert-Julien), adjudant-chef, recrutement de Strasbourg, mle 24.571.162; 28 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité.
Gendreu (François-Etienne), adjudant-chef, classe 1910, recrutement de Carcassonne, mle 299; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Félici (Pierre-Ercole-Joseph), adjudant-chef, classe 1916, recrutement d'Ajaccio, mle 1514; 30 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Gaurel (Albert-Frédéric), maréchal des logis, classe 1909, recrutement d'Albi-Carcassonne, mle 664; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Gaston (Joseph), adjudant, classe 1918, recrutement de Saint-Gaudens-Foix, mle 949; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Sonjon (Joseph), adjudant-chef, classe 1918, recrutement d'Annecy, mle 938; 30 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Betrancourt (Georges), adjudant, classe 1898, recrutement d'Avesnes, mle 92; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Archaux (Henri-Lucien), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Soissons, mle 608; 31 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Schmitt (Henri), adjudant, recrutement de Strasbourg, mle 20.573.2333; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Masson (Eugène), adjudant-chef, classe 1907, recrutement d'Avesnes, mle 1570; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Le Bail (Henri-Pierre-Marie), adjudant-chef, classe 1921, recrutement de Vannes, mle 1786; 28 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Simmet (Jean-Martin), maréchal des logis, recrutement de Strasbourg, mle 13.682.1511; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Lemaire (Elie-Alfred), maréchal des logis, classe 1901, recrutement de Saint-Quentin, mle 303; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Dumoulin (Maximin), adjudant, classe 1900, recrutement de la Rochelle, mle 1607; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hemes (Jean-Michel), brigadier, recrutement de Strasbourg, mle 13.573.2126; 20 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Castel (Henri-Jacques-Marcel), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Caen, mle 1020; 28 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Ducher (Pierre), adjudant-chef, classe 1902, recrutement d'Angoulême, mle 596; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Tacquet (Jules-Jean-Baptiste-Joseph) maréchal des logis, classe 1913, recrutement de Béthume, mle 3834; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Manfredi (René-Eugène), adjudant, classe 1911, recrutement de la Seine, 4e bureau, mle 3579; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Agents des corps de troupe.

Achin (André-Adolphe), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Grenoble, mle 1783; 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Guillaume (Louis-Eugène), adjudant-chef, classe 1922, recrutement de Mézières, mle 1186; 28 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Portelli (Michel-Félix), adjudant-chef, recrutement de Constantine, mle 21.93.974; 28 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Intendance.

Rozet (Marie-Louis-Camille), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de Mâcon, mle 755; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Martre (Marius-Paul), adjudant-chef, classe 1920, recrutement de Toulon, mle 1173; 29 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Génie.

Vidal (Pierre-François), adjudant-chef, classe 1901, recrutement de Foix, mle 149; 32 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Demange (Louis), sergent, classe 1903, recrutement de Nancy, mle 1030; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Rainguez (Joseph), adjudant, classe 1912, recrutement de Béthune, mle 711; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Mongin (Louis-René), adjudant, classe 1928, recrutement de Nancy, mle 1035; 28 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

Robben (Georges-Edouard), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Paris, mle 752 2223; 30 ans de services, 15 campagnes, A été blessé et cité.

Kaiser (Marcel-Fernand), adjudant-chef, classe 1919, recrutement de Nancy, mle 611; 38 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

Salducci (Jacques-François), adjudant-chef, classe 1923, recrutement d'Ajaccio, mle 1598; 29 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité.

Dalby (Maurice), sergent, classe 1917, recrutement de Blois, mle 1522; 29 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Quilichini (Toussaint-Jean-Baptiste), adjudant, classe 1922, recrutement d'Ajaccio, mle 477; 28 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Brischoux (Jean-Henri), sergent-chef, classe 1920, recrutement de Toulon, mle 1864; 30 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Mussi (Raphaël-Jules-Virgile), sergent, classe 1908, recrutement de Marseille, mle 1391; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ragusa (Antoine-Joseph), adjudant, classe 1922, recrutement de Tunis, mle 417; 26 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie coloniale.

Miannay (Victor-Désiré), adjudant, classe 1898, recrutement d'Amiens, mle 221; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Broche (Edouard-Honoré), adjudant, classe 1910, recrutement de Nice, mle 1960, 22 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Agents des corps de troupe coloniaux.

Philip (Louis), adjudant-chef, classe 1926, recrutement de Nimes, mle 2103; 32 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

Le Tallec (Hubert-Louis), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Lorient, mle 3140; 31 ans de services, 20 campagnes. A été cité.

Cadre des infirmiers militaires des troupes coloniales.

Babaz (Eugène-Alphonse), adjudant-chef, classe 1929, recrutement d'Annecy, mle 783; 28 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité.

Par décret en date du 23 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° *RESERVE*

Gendarmerie.

Frenisy (Marie-Alphonse-Eugène), chef d'escadron, 6e légion de gendarmerie; 40 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 novembre 1946.

Gauthier (Jean-Marie-Pierre), chef d'escadron, 4e légion de gendarmerie; 39 ans de services, 8 campagnes. Chevalier du 27 janvier 1948.

Justice militaire.

CADRE DES MAGISTRATS MILITAIRES ASSIMILÉS

Bonhoure (Jean-Ernest), magistrat militaire assimilé de 1re classe, état-major 1re région; 39 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 3 octobre 1949.

Henriquet (Georges-Pierre), magistrat militaire assimilé de 1re classe, état-major 1re région; 39 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 12 février 1949.

CADRE DES OFFICIERS GREFFIERS

Desnoyers (Dominique-Auguste), officier greffier principal, état-major 1re région; 43 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936.

Direction des services de santé des armées.

ARMEE DE L'AIR

MÉDECIN

Robert (Armand-Henri), médecin lieutenant-colonel; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 9 août 1948.

ARMEE DE MER

MÉDECINS

Mathias (Pierre-Eugène), médecin en chef de 2e classe; 29 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 12 avril 1947.

Dupouy (André-Pierre-Auguste), médecin en chef de 2e classe; 39 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1941.

Magrou (Emile-Joseph-Jean), médecin en chef de 1re classe; 33 ans de services, 12 campagnes. Chevalier du 12 mai 1946.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Galaup (Pierre-André), médecin lieutenant-colonel, 5e région; 39 ans de services, 15 campagnes. Chevalier du 2 juillet 1936.
Garric (René-Jean-Joseph), médecin lieutenant-colonel, 4e région; 37 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier.
Lachaise (Jean-Marie-Pierre-René), médecin lieutenant-colonel, 4e région; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.
Lesbats (Emmanuel), médecin lieutenant-colonel, troupes du Maroc; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 novembre 1946.
Vidal-Naquet (Georges-Emile-Alfred), médecin lieutenant-colonel, 1re région; 28 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 avril 1947.
Baumann (Jean), médecin colonel, 1re région; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 6 août 1945.
Filachet (René), médecin commandant, 2e région; 40 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 19 mars 1947.
Michaud (Jules-Valentin-Paul), médecin commandant, 8e région; 39 ans de services, 1 campagne. A été cité. Chevalier du 7 février 1949.
Richet (Gabriel-Charles), médecin capitaine, 1re région; 17 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 septembre 1945.

PHARMACIENS

Lepreslre (Lucien-Victor), pharmacien lieutenant-colonel, 1re région; 41 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 23 septembre 1947.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Roseechi (Ange-Toussaint), commandant d'administration, 10e région; 42 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.
Hazan (Victor-Georges), commandant d'administration, 1re région; 39 ans de services, 5 campagnes. Chevalier du 1er juillet 1946.
Deschamps (Aimé-Jean-Gustave), lieutenant-colonel d'administration, 9e région; 35 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 16 janvier 1946.

Service vétérinaire.

Lacan (Athys-Louis-Paul), vétérinaire lieutenant-colonel, 5e région; 38 ans de services, 11 campagnes. Chevalier du 16 avril 1938.

Direction des poudres.

Courtois (Jean-Bernard), ingénieur en chef militaire de 1re classe, laboratoire central des poudres; 38 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1942.
Faucounau (Etienne-Louis), ingénieur chimiste principal, poudrerie nationale de Saint-Médard; 42 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

2° *RAYES DES CADRES*

Gendarmerie.

Malleron (Pierre), chef d'escadron; 34 ans de services, 12 campagnes. A été blessé. Chevalier du 24 avril 1917.
Grellety (Jean-Baptiste), chef d'escadron; 39 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1931.
Gaubert (Louis-Jean-Marie), chef d'escadron; 35 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 décembre 1936.
Cotterlaz-Carrat (Gaston), lieutenant-colonel; 36 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1931.
Petitdidier (Auguste-Charles), chef d'escadron; 40 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE MER

MÉDECIN

Gueutier (Maurice-Jules-Antoine), médecin de 1re classe; 36 ans de services, 6 campagnes. Chevalier du 9 septembre 1948.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Lachapelle (Pierre-Laurent-Albert), médecin commandant; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 décembre 1940.
Bollot (Maurice-Victor-Eugène), médecin commandant; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.
Courmontagne (Joseph-Eugène-Fernand), médecin commandant; 39 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er avril 1917.
Duvergey (Auguste-Marie-Joseph), médecin commandant; 40 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 10 juillet 1918.
Berlandi (Pierre-Vincent-Ange), médecin commandant; 34 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juillet 1926.
Lemoine (Henri-Paul-Camille), médecin capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 26 décembre 1926.
Levy (Moïse-Maurice), médecin capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 décembre 1938.
Quilici (Pompée), médecin capitaine; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Fouché (René-Paul-Gabriel), médecin lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1936.
Bernheim (Robert-Samuel), médecin capitaine; 31 ans de services, 2 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1918.
Ridard (Léon-Félix-Marie), médecin capitaine; 14 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1932.
Livrelli (Baptiste), médecin lieutenant; 12 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Queinnec (Jean-Marie-Bernard), médecin lieutenant; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 14 mai 1945.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Carpentier (Eugène-Ernest-Charles-Robert), capitaine d'administration; 41 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.
Trancart (André-Marie-François-Jules), capitaine d'administration; 25 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1915.

Service vétérinaire.

De Croizant (Henri-Eugène), vétérinaire commandant; 45 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 octobre 1916.
Libersa (Marc-Alexandre-Gaston-Albert), vétérinaire lieutenant-colonel; 37 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 8 juillet 1928.

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Gendarmerie.

Genin (Jean-Baptiste-Léon), adjudant, recrutement de Mézières, classe 1890, mle 1262; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 mars 1923.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVE*

Gendarmerie.

Cordier (Jean-Louis), chef d'escadron, 7e légion *bis* de gendarmerie; 28 ans de services, 10 campagnes.
Quivaux (André-Henri), chef d'escadron, 1re légion de gendarmerie; 35 ans de services, 6 campagnes.
Lisole (Pierre-Jean), capitaine, 4e légion de gendarmerie; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Pons (Marcel-Raphaël), lieutenant, 10e légion de gendarmerie; 23 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Odienne (Marcel-Gaston-Alexandre), chef d'escadron, 7e légion de gendarmerie; 32 ans de services, 12 campagnes.

Justice militaire.

CADRE DES MAGISTRATS MILITAIRES ASSIMILÉS

Lachaud (Etienne-Maurice-Marius), magistrat militaire assimilé adjoint, état-major 4e région; 42 ans de services, 6 campagnes.
Dufour (Eugène-Edouard-Marie-Antoine), magistrat militaire assimilé de 2e classe, état-major 9e région; 39 ans de services, 8 campagnes.

CADRE DES OFFICIERS GREFFIERS

Berthault (Jean-Jacques-Adolphe), officier greffier de 1re classe, état-major 7e région; 36 ans de services, 9 campagnes.
Sachet (Gaston-Léon), officier greffier de 1re classe, état-major 2e région; 34 ans de services, 8 campagnes.
Pottier (Raymond-Pierre-Aimé), officier greffier de 2e classe, état-major 3e région; 34 ans de services, 2 campagnes.

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE L'AIR

MÉDECIN

Lafont (André-Aimé-Edouard), médecin commandant; 30 ans de services, 6 campagnes.

ARMEE DE MER

MÉDECIN

Delafon (Michel-Marius), médecin de 1re classe; 27 ans de services, 2 campagnes.
Monnier (Albert-Jean), médecin de 1re classe; 23 ans de services, 4 campagnes.
Jamin (Ernest-Léon), médecin de 1re classe; 23 ans de services, 3 campagnes.
Racouchot (Jean-Eugène), médecin de 1re classe; 28 ans de services, 1 campagne.
Auregan (Henri-Pierre), médecin de 1re classe; 25 ans de services, 6 campagnes.

DENTISTE

Dargaud (Antoine Henri Jean), chirurgien dentiste de 1re classe; 32 ans de services, 1 campagne.

PHARMACIEN

Mitteau (Ferdinand), pharmacien chimiste de 1re classe; 32 ans de services.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Noyer (Boris-Gabriel-Louis), médecin commandant, 1re région; 36 ans de services, 8 campagnes.
Nayrac (Paul-Louis-Arnaud), médecin commandant, 2e région; 39 ans de services, 3 campagnes.
Peytavin (Charles-François-Louis), médecin lieutenant-colonel, 1re région; 39 ans de services, 2 campagnes.
Cartier (Albert-Henri), médecin lieutenant, 9e région; 39 ans de services, 1 campagne.
Helo (Victor-Edouard), médecin capitaine, 3e région; 36 ans de services, 4 campagnes.
Desbonnets (Gérard-Jean-Marie), médecin commandant, 2e région; 38 ans de services, 1 campagne.
Laurette (Marc-Jules-Edouard), médecin commandant, 2e région; 38 ans de services, 1 campagne.
Juzaud (Marie-Maxime-Paul), médecin commandant, 4e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Maurette (Sébastien-Joseph-Marie), médecin commandant, 5e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Parlange (Jean-Alexandre-Antoine), médecin commandant, troupes du Maroc; 28 ans de services, 7 campagnes.

DENTISTE

Tridon (Maurice), dentiste commandant, 1re région; 30 ans de services.

PHARMACIENS

Corbe (Yves-Marie), pharmacien commandant, 3e région; 33 ans de services, 9 campagnes.
Cesbron (André), pharmacien commandant, 1re région; 36 ans de services, 2 campagnes.
Fontaine (Fernand), pharmacien capitaine, 1re région; 36 ans de services, 1 campagne.
Caixet (Auguste-Emmanuel-Marie-Jacques), pharmacien commandant, 7e région; 26 ans de services, 10 campagnes.
Le Moult (Robert-Jean-Henri), pharmacien lieutenant-colonel, 9e région; 29 ans de services, 4 campagnes.
Rey (Jean-François), pharmacien lieutenant-colonel, 5e région; 31 ans de services, 2 campagnes.
Batisse (André), pharmacien commandant, 8e région; 31 ans de services, 1 campagne.
Montalat (Jean-François-Etienne), pharmacien lieutenant, 4e région; 21 ans de services, 1 campagne.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lamy (Edgard-Emile), lieutenant d'administration, 6e région; 36 ans de services, 11 campagnes.
Mifsud (Victor), capitaine d'administration, troupes de Tunisie; 36 ans de services, 12 campagnes.
Messaoudi Mohammed, lieutenant d'administration, 7e région; 32 ans de services, 12 campagnes.
Grange (Emile-Joseph), capitaine d'administration, 8e région; 39 ans de services, 2 campagnes.
Devred (Pierre-Honoré-Marcel), lieutenant d'administration, 1re région; 35 ans de services, 5 campagnes.
Briot (Noël-Arthur-Marcel), capitaine d'administration, 1re région; 36 ans de services, 3 campagnes.
Bonnet (René-François-Auguste), capitaine d'administration, 5e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Suret (Pierre), lieutenant d'administration, 2e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Cormerais (Robert-Lionel-Henri-Yvan), lieutenant d'administration, 3e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Struyve (Alfred-Paul), capitaine d'administration, 2e région; 35 ans de services, 1 campagne.
Garrigues (Paul-Ernest), capitaine d'administration, 1re région; 33 ans de services, 2 campagnes.
Meury (André-Louis-Marie-Joseph), commandant d'administration, 3e région; 31 ans de services, 2 campagnes.
Hoffmann (Emile-Laurent-Joseph), capitaine d'administration, 8e région; 30 ans de services, 2 campagnes.
Maldidier (Roger-André-Jules), capitaine d'administration, 6e région; 28 ans de services, 1 campagne.
Gratacos (Jean-Pierre-Sébastien), lieutenant d'administration, 9e région; 36 ans de services, 11 campagnes.
Lucas (Raymond-Alphonse), capitaine d'administration, 2e région; 34 ans de services, 1 campagne.
Martin (Claudius), capitaine d'administration, 9e région; 35 ans de services, 2 campagnes.

Service vétérinaire.

Roy (Georges-André), vétérinaire commandant, 1re région; 40 ans de services, 3 campagnes.
Salle (Julien-Jules-Etienne), vétérinaire lieutenant-colonel, 1re région; 28 ans de services, 8 campagnes.
Genty (Georges-André-Jean), vétérinaire commandant, troupes françaises du Maroc; 29 ans de services, 5 campagnes.
Lebeau (Albert-Camille-Alphonse), vétérinaire capitaine, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne.
Brivois (Paul-Victor-Ernest), vétérinaire capitaine, 1re région; 30 ans de services, 1 campagne.

Direction des poudres.

INGÉNIEUR CHIMISTE

Feur (André-Mario), ingénieur chimiste de 1re classe, poudrerie nationale de Saint-Médard; 40 ans de services, 2 campagnes.

INGÉNIEURS DES TRAVAUX

Bonnerot (Georges-Henri), ingénieur de 1re classe des travaux, poudrerie nationale de Sevran-Livry; 38 ans de services, 2 campagnes.
Breton (Paul-Pierre), ingénieur de 1re classe des travaux, centre d'études du Bouchet; 39 ans de services, 3 campagnes.
Martin (Louis-Julien-Emile), ingénieur de 1re classe des travaux, poudrerie nationale de Toulouse; 39 ans de services, 1 campagne.
Luzet (Jean-Louis-Emile-Michel), ingénieur de 1re classe des travaux, poudrerie nationale de Saint-Chamas; 39 ans de services, 2 campagnes.
Lherme (Gabriel-Vincent-Marius-Raoul), ingénieur de 2e classe des travaux, poudrerie nationale de Bergerac; 38 ans de services, 2 campagnes.
Janowski (Pierre-Eugène-Daniel), ingénieur de 1re classe des travaux, poudrerie nationale de Sevran-Livry; 34 ans de services, 1 campagne.
Juhel (Anatole-Marie-Edgard), ingénieur de 1re classe des travaux, poudrerie nationale de Sevran-Livry; 36 ans de services, 1 campagne.

AGENTS DE POUDRERIE

Nicolas (Pierre-Joseph-Marie), agent de poudrerie principal de 1re classe, poudrerie nationale de Bergerac; 44 ans de services, 11 campagnes.
Lecoustre (Louis-Théotime-Victor), agent de poudrerie principal de 1re classe, poudrerie nationale d'Esquerdes; 42 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Direction des essences.

Arigo (Jean-Fortuné), ingénieur de 1re classe des travaux, direction des essences du Sud; 33 ans de services, 9 campagnes.
Gaillot (Clément-Eugène-Antoine), ingénieur de 1re classe des travaux, direction des essences du Nord; 36 ans de services, 3 campagnes.

2° *RAYES DES CADRES*

Direction centrale des services de santé des armées.

ARMEE DE MER

MÉDECIN

Cazenave (André-Germain-Henri), médecin de 1re classe; 28 ans de services, 8 campagnes.

ARMEE DE TERRE

MÉDECINS

Rochas (Antoine-Jean-Marie), médecin lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes.
Griolet (Georges-Marie-Gaston), médecin commandant; 25 ans de services, 6 campagnes.
Noguès (Jean-Joseph-Georges), médecin capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes.

DENTISTE

Fournier (Louis-Aimé), dentiste lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes.

PHARMACIEN

Rouve (Louis-Marie-Joseph), pharmacien lieutenant; 31 ans de services, 3 campagnes.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Bianconi (Antoine-François), capitaine d'administration; 38 ans de services, 5 campagnes.
Gaudicheau (Maurice-Benjamin-Louis), lieutenant d'administration; 32 ans de services, 5 campagnes.

Service vétérinaire.

Ducousso (Charles), vétérinaire lieutenant; 30 ans de services, 6 campagnes.

Direction des poudres.

Cosson (Paul-Théophile), ingénieur de 1re classe des travaux; 31 ans de services, 5 campagnes.

3° DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES

Gendarmerie.

Chiesa (Jean), gendarme, recrutement d'Evreux, classe 1918, mle 150; 37 ans de services, 33 campagnes.
Masse (Gaston-Frédéric-Jean-Baptiste), adjudant-chef, recrutement du Blanc (Poitiers), classe 1917, mle 949; 36 ans de services, 31 campagnes.
Martineau (Romain-Athanase-Théodore), adjudant-chef, recrutement d'Angoulême, classe 1918, mle 1405; 36 ans de services, 20 campagnes.
Potet (Julien-Edmond), maréchal des logis chef, recrutement de Poitiers, classe 1918, mle 854; 36 ans de services, 23 campagnes.
Fauche (Jean-Baptiste-Augustin), adjudant-chef, recrutement de Foix, classe 1917, mle 936; 37 ans de services, 21 campagnes.
Pascal (Henri-Albert), adjudant-chef, recrutement de Montélimar, classe 1918, mle 910; 31 ans de services, 26 campagnes.
Breque (Edmond-Pierre), adjudant-chef, recrutement de Pau, classe 1916, mle 1728; 37 ans de services, 14 campagnes. A été blessé.
Foures (Joseph-Gaston), adjudant-chef, recrutement d'Agen, classe 1918, mle 698; 36 ans de services, 8 campagnes.
Chabert (Henri-Victor), gendarme, recrutement de Romans, classe 1920, mle 437; 35 ans de services, 14 campagnes.
Assie (Joseph-François-Léon), adjudant, recrutement de Rodez, classe 1917, mle 435; 36 ans de services, 11 campagnes.
Le Corre (Pierre-Marie), gendarme, recrutement de Quimper, classe 1913, mle 3182; 35 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Bigand (Albert-Emile-Gaston), adjudant-chef, recrutement d'Amiens, classe 1917, mle 547; 37 ans de services, 10 campagnes.
Bard (Gustave-Rémy), adjudant-chef, recrutement de Privas, classe 1918, mle 324; 37 ans de services, 10 campagnes.
Menard (Jean-Marie-Joseph-Frédéric), adjudant, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, classe 1918, mle 991; 37 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Corot (Bertin-Arsène), adjudant-chef, recrutement de Vesoul, classe 1917, mle 598; 37 ans de services, 10 campagnes.
Giraud (Gustave-Marius-Joseph), adjudant-chef, recrutement de Vienne, classe 1920, mle 965; 34 ans de services, 12 campagnes.
Langlois (Louis-Paul), adjudant, recrutement de Melun, classe 1911, mle 219; 33 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Izern (Jean-Pierre-François), adjudant-chef, recrutement de Perpignan, classe 1918, mle 1648; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Croissant (Charles-Pierre), adjudant-chef, recrutement de Saint-Malo, classe 1918, mle 1190; 36 ans de services, 9 campagnes.
Malblanc (Lucien-Jules), adjudant-chef, recrutement de L. B., Vesoul, classe 1917, mle 1523; 36 ans de services, 9 campagnes.
Boisseau (Louis), gendarme, recrutement de Mâcon, classe 1915, mle 721; 34 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Lesouef (Emile-Eugène), adjudant-chef, recrutement de Saint-Lô, classe 1919, mle 1382; 36 ans de services, 9 campagnes.
Lavigne (Jean-François-Victor), adjudant-chef, recrutement de Tarbes, classe 1920, mle 263; 36 ans de services, 9 campagnes.
Godard (André-René), adjudant, recrutement de Chaumont, classe 1918, mle 784; 35 ans de services, 9 campagnes.
Lenne (Clément), gendarme, recrutement de Béthune, classe 1920, mle 4173; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Kobi (Joseph), adjudant-chef, recrutement de Strasbourg, classe 1910, mle 10-673-861; 32 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Lagarde (Fernand-Albert), adjudant, recrutement de Béziers, classe 1918, mle 1177; 36 ans de services, 4 campagnes.
Maitrehenry (Lucien), gendarme, recrutement de Dijon, classe 1914, mle 1319; 29 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Vigier (Gustave-Samuel), adjudant, recrutement du Puy, classe 1914, mle 1005; 30 ans de services, 9 campagnes. A été cité.
Riu (François-André), adjudant-chef, recrutement de Niort, classe 1926, mle 844; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Dubreuil (Eugène-Ferdinand), gendarme, recrutement de Guéret, classe 1912, mle 356; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Flamand (Paul-Jean-Baptiste), adjudant, recrutement de Perpignan, classe 1914, mle 213; 29 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Bourdet (Léon-Marc-Zaël), gendarme, recrutement de Cholet, classe 1911, mle 164; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Blanchet (Jean-Louis), gendarme, recrutement du Blanc-Châteauroux, classe 1913, mle 169; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Salomon (Joanny-Simon), gendarme, recrutement de Grenoble, classe 1913, mle 471; 29 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Pays (Pierre), maréchal des logis chef, recrutement du Puy, classe 1915, mle 747; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Taupin (Fernand), adjudant, recrutement de Bourges, classe 1905, mle 332; 29 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Petit (Eugène), maréchal des logis chef, recrutement d'Auxerre, classe 1912, mle 1100; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Aveaux (Joseph-Amédée), gendarme, recrutement de Strasbourg, classe 1914, mle 14-573-713; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Valy (Joseph-Marie), maréchal des logis chef, recrutement de Vannes, classe 1917, mle 873; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Neron (Pierre), adjudant-chef, recrutement de Bourges, classe 1918, mle 1858; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Auclair (Alphonse), maréchal des logis chef, recrutement de Moulins, classe 1914, mle 3; 29 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Blanzat (François), adjudant, recrutement de Moulins, classe 1906; mle 410; 34 ans de services, 11 campagnes.
Bourget (Jean-Marie-François-Joseph), adjudant-chef, recrutement de Saint-Malo, classe 1915, mle 1031; 33 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Capdevielle (Jean-Baptiste-Alfred), maréchal des logis chef, recrutement de Pau, classe 1913, mle 1646; 31 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Dubois (Cyprien-Adrien), adjudant-chef, recrutement de Mende, classe 1919, mle 1221; 30 ans de services, 9 campagnes.
Failly (Henri), adjudant-chef, recrutement de Béthune, classe 1918, mle 3284; 36 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.
Giboteau (Louis-Jules), adjudant-chef, recrutement de la Roche-sur-Yon, classe 1919, mle 1649; 34 ans de services, 7 campagnes.
Guyomard (Jean-Louis-Alexandre-Marie), adjudant, recrutement de Guingamp, classe 1919, mle 2548; 34 ans de services, 9 campagnes.
Le Roux (Paul-Auguste), adjudant-chef, recrutement de Châtellerault, classe 1920, mle 796; 33 ans de services, 7 campagnes.
Michaut (Paul-Gaëtan), gendarme, recrutement de Montargis, classe 1916, mle 208; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Ribette (Pierre-Auguste), gendarme, recrutement de Limoges, classe 1914, mle 1949; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Ronsin (Jules-Théophile), maréchal des logis chef, recrutement de Reims, classe 1892, mle 1784; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Sommaire (Pierre-François), maréchal des logis chef, recrutement de la Seine, classe 1905, mle 740; 34 ans de services, 6 campagnes A été cité.
Villefer (Louis), adjudant-chef, recrutement de Bergerac, classe 1919, mle 344; 37 ans de services, 29 campagnes.
Verdoux (Jean-Baptiste-Dominique), adjudant-chef, recrutement de Tarbes, classe 1913, mle 1404; 35 ans de services, 10 campagnes. A été blessé.
Giorgetti (Philippe-Louis-Georges-Augustin), maréchal des logis chef, recrutement d'Ajaccio, classe 1915, mle 956; 37 ans de services, 32 campagnes.

Justice militaire.

Perret (Henri), adjudant-chef surveillant, classe 1919, recrutement d'Annecy, mle 2180; 31 ans de services, 18 campagnes.

Direction des services de santé des armées.

ARMEE DE TERRE

Langlois (René-Georges-André), adjudant-chef, classe 1914, recrutement de Rouen-Nord, mle 1526; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Rampaneaux (Moïse), brigadier, classe 1916, recrutement de Périgueux, mle 965; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Par décret en date du 23 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, au titre des contingents créés par la loi n° 55-1062 du 6 août 1955 les militaires n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après:

AU GRADE D'OFFICIER

1° *RESERVE*

Infanterie.

Berge (Gabriel-Joseph), chef de bataillon, corps d'armée d'Alger; 41 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1934.

Laporte (Jean-Georges-Raoul), lieutenant-colonel, corps d'armée d'Alger; 41 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1935.

Santini-Allaman (Pierre-Joseph-Marie), lieutenant-colonel, état-major de la 7e région; 42 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

Briatte (Raoul-Nestor-Benjamin) chef de bataillon, subdivision de Laon; 41 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Du Bourg de Luzençon (Marie-Gérard-Jéhan), lieutenant-colonel, subdivision d'Albi; 40 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

Bernard (Jean-Marie), lieutenant-colonel, subdivision de Clermont-Ferrand; 36 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 juin 1940.

Hennebert (Edmond-Jean-Jules), colonel, état-major de la 1re région; 31 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

De Bressy de Guast (Jean-Marie-Antoine-Alfred), lieutenant-colonel, subdivision de Marseille; 38 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Bain (Louis-Léon-Julien-Marcel), lieutenant-colonel, état-major de la 1re région; 35 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Sauvageot (Ernest-Durand), lieutenant-colonel, subdivision de Limoges; 36 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Phalip (Jean-Paul), lieutenant-colonel, état-major de la 9e région; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 octobre 1942.

Monestier (Albert-Henri), lieutenant-colonel, subdivision de Clermont-Ferrand; 34 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Ricome (Charles-Louis-Marie-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de Montpellier; 29 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Giry (Eugène-Auguste-Edouard-Boyer), chef de bataillon, subdivision de Bordeaux; 31 ans de services, 16 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Laulhe (Jean-Louis-Alfred), chef de bataillon, subdivision de Pau; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Laurent (Maurice-Edouard-Claude), lieutenant-colonel, corps d'armée d'Oran; 32 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 mai 1945.

Heugas (Jean-Ferdinand), lieutenant-colonel, subdivision de Bordeaux; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1946.

Lacaisse (René-Louis-Joseph), chef de bataillon, état-major 1re région; 40 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 décembre 1934.

Bouvier (Xavier-Pierre-Benjamin), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 39 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 septembre 1947.

Bricout (Edmond), capitaine, subdivision de Laon; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 octobre 1945.

Darolles (Jean-François-Louis), lieutenant-colonel, état-major Casablanca; 35 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 avril 1945.

Thouvenot (Raymond-Henri), lieutenant-colonel, subdivision de Strasbourg; 32 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1942.

Arme blindée et cavalerie.

Zigmann (Charles-Robert), lieutenant-colonel, subdivision de Nice; 40 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1933.

De Levezou de Vesins (Marie-Barnabé-Camille-Augustin), chef d'escadrons, subdivision de Paris; 33 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 29 janvier 1942.

De Chabalier (Marie-Maurice-Robert), chef d'escadrons, subdivision de Bordeaux; 39 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Pico (Albert-Gabriel), lieutenant-colonel, état-major 1re région; 39 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1918.

Reille (Jean-Marie-Victor), lieutenant-colonel, subdivision de Paris; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 juillet 1945.

Widmann (Paul-Emile), chef d'escadrons, subdivision de Strasbourg; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 août 1946.

Artillerie.

Ravaut (Robert-Henri), chef d'escadron, subdivision de Pau; 40 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

Ardant (Jacques-Marie-Joseph-Emmanuel), chef d'escadron, état-major 4e région; 40 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1936.

Belliot (René-Charles-Maxime), lieutenant-colonel, état-major 1re région; 41 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 février 1937.

Marchand (Louis), lieutenant-colonel, subdivision de Tours; 42 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Rossi (Paul-René), chef d'escadron, état-major, corps d'armée de Constantine; 36 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 juin 1940.

François (Robert-Alfred), chef d'escadron, subdivision de Lyon; 40 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 octobre 1941.

Brialy (Roger-Jean), lieutenant-colonel, forces françaises en Allemagne, 1er corps d'armée; 33 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1941.

Molinier (Marcel-Raphaël), chef d'escadron, subdivision de Perpignan; 39 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er avril 1945.

Wiltzer (Paul-François-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de Metz; 40 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 23 juin 1945.

Baumann (Jules-Eugène), lieutenant-colonel, forces françaises en Allemagne; 39 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 15 novembre 1946.

Esmenard (Emile), lieutenant-colonel, subdivision de Paris; 34 ans de services, 2 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 juin 1945.

Moullard (Jean-Marie-Michel-Oscar), chef d'escadron, état-major 9e région; 39 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1948.

Rafaltin (Henri-Marcel), lieutenant-colonel, état-major 3e région; 40 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er juillet 1942.

Lambert de Frondeville (Guy-Jean-Michel), capitaine, subdivision de Paris; 18 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 octobre 1948.

Harel (Jean-Henry-Constant), lieutenant-colonel, subdivision de Versailles; 40 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Train.

Niox-Chateau (Marc-Marie), lieutenant-colonel, subdivision de Toulouse; 40 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Machet (Noël-Gervais), commandant, état-major 6e région; 44 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Arnoux (Eugène-Marin), commandant, troupes du Maroc; 36 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 mai 1946.

Vasseur (Marius-Arthur), commandant, état-major 3e région; 41 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 juillet 1946.

Bonnemaison (Antoine-François-Paul-Marie), commandant, compagnie des services n° 1; 24 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 7 juillet 1945.

Sidoun (Adrien), commandant, état-major 8e région; 39 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 7 mai 1946.

Cadre des interprètes.

Guye (Charles-Louis-Albert), commandant, état-major 7e région; 42 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 20 décembre 1936.

Adjoints administratifs des corps de troupe.

Dumas (Aimé-Louis), commandant, état-major 8e région; 42 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

Barton (Louis-Joseph), commandant, état-major 9e région; 42 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juin 1937.

Baillet (Jean-Auguste), commandant, état-major 9e région; 40 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 5 septembre 1940.

Bineaud (Henri-René-Philippe), commandant, état-major 5e région; 39 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Rolland (Gaston-Roger), commandant, état-major 9e région; 37 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1946.

Recrutement et statistique.

Antoniotti (Antoine-Simon), commandant, bureau de recrutement subdivisionnaire de Paris; 36 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 octobre 1945.

Intendance.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Schlegel (Jacques-Robert), commandant d'administration, 9e région; 42 ans de services, 12 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Emmanuelli (Jean-Antoine), commandant d'administration, 9e région; 42 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 juin 1938.

Olivier (Jean-Pierre), commandant d'administration, 3e région; 42 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 13 décembre 1938.

Caralp (Ernest-Léon), lieutenant-colonel d'administration, 5e région; 39 ans de services, 13 campagnes. Chevalier du 5 septembre 1940.

Chambre (Pierre), commandant d'administration, 4e région; 32 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 29 mai 1945.

Matériel.

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

Barbier (Pierre-Mathurin), commandant, 1re région; 44 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 juin 1935.

Mas (Franck), lieutenant-colonel, 10e région; 44 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 11 juin 1937.

Reiff (Gaston-Léger), commandant, 7e région; 29 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 novembre 1945.

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

Cronier (Raoul-Julien), commandant, 2e région; 42 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Delmas (Roger-Pierre-François), lieutenant-colonel, 3e région; 46 ans de services, 7 campagnes. Chevalier du 10 décembre 1936.

Génie.

ARME

Lambert (Gabriel-Gilbert-Louis), lieutenant-colonel, subdivision de Versailles; 42 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 décembre 1936.

Jest (Auguste-Emile), chef de bataillon, état-major 6e région; 38 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 juin 1947.

SERVICES

Justafre (Antoine), chef de bataillon, subdivision de Strasbourg; 37 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 avril 1945.

Direction des études et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Levy dit Levy-Jacquemin (Jacques-Marx), ingénieur militaire en chef de 2e classe, direction centrale des études et fabrications d'armement; 41 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.

Granier (André-Hippolite), ingénieur militaire en chef de 2e classe, direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications; 42 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1936.

CORPS DES INGÉNIEURS DE TRAVAUX D'ARMEMENT

Le Bel (Marie-Pierre), ingénieur principal des travaux d'armement, direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications; 43 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 décembre 1935.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Campos-Huguenеy (Edouard-François-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Clermont-Ferrand; 35 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 novembre 1925.

Merle (Constant-Etienne), chef de bataillon, subdivision de Vannes; 40 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.

Mayer (Charles-Jean), lieutenant-colonel; subdivision de Nice; 33 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 31 décembre 1941.

Thiriot (Camille-Paul-Bruno), chef de bataillon, subdivision de Paris; 31 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 juillet 1945.

Michaud (Daniel-Ernest), capitaine, état-major 9e région; 31 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 octobre 1945.

Doher (Marcel-François-Marie), lieutenant-colonel, subdivision de Rouen; 32 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1936.

Candas (Maurice-François), chef de bataillon, corps d'armée d'Oran; 29 ans de services, 3 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 décembre 1918.

Artillerie coloniale.

Cognée (Jean-René-Félix), chef d'escadron, subdivision de Paris; 32 ans de services, 11 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1943.

Retif (Jean-Eugène-Georges), chef d'escadron, subdivision d'Orléans; 33 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1946.

Leroux (Cyr-Joseph), chef d'escadron, état-major 9e région; 41 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Martin (Louis-Henri), chef d'escadron, bureau territorial du recrutement et des réserves du Cameroun (Afrique équatoriale française); 41 ans de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Taxil (Louis-Marius), commandant, état-major 9e région; 42 ans de services, 21 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 juin 1935.

Paoli (Jules-Pierre), capitaine, groupement subdivisionnaire des unités territoriales de Tlemcen; 38 ans de services, 27 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 janvier 1947.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Galicher (Maurice-François), commandant, état-major 9e région; 40 ans de services, 17 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 décembre 1937.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Carlier (Jean-Robert-Louis), médecin-colonel, direction du service de santé de la 2e région; 38 ans de services, 14 campagnes. Chevalier du 22 juin 1935.

Prost (Pierre-Jean), médecin commandant, 9e région; 29 ans de services, 14 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 septembre 1941.

2° *RAYES DES CADRES*

Infanterie.

Binon (Gustave-Antoine), capitaine; 35 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er août 1917.
Hubert (René), capitaine; 37 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Simonnot (Robert-Emile-Charles), capitaine; 37 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Borrel (Michel), capitaine; 34 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Barnouin (Henri-Marie-Alfred), sous-lieutenant; 6 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juillet 1919.
Castel (Robert), chef de bataillon; 40 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.
Couchouron (Pierre-Eugène-Louis), lieutenant; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.
Dupuis (André-Louis-Auguste), lieutenant; 35 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 août 1915.
Gensou (Genson), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.
Gillot (Georges-Antoine), capitaine; 38 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1928.
Lemeux (Georges), capitaine; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.
Meline (Henri-Pierre), lieutenant; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 15 octobre 1918.
Nardon (François-Aimé), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 17 décembre 1933.
Rebec (Lucien-Arthur-Joseph), sous-lieutenant; 9 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er octobre 1919.
Robert (Raymond-François), lieutenant; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Robertie (Jean-Marie-Pierre-André), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 janvier 1917.
Rotge (Alfred), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 25 décembre 1927.
Ruez (Joseph-Edouard), capitaine; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er avril 1917.
Uteza (Pierre), capitaine; 33 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 23 décembre 1927.
Venault (Eugène), lieutenant; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 3 janvier 1925.
Vergnaud (Henri-Jean-Paul), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Caziez (Jean-Gaston-Jules), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 décembre 1933.
Pailhas (Jean-François-Marie), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er avril 1917.
Marbeuf (Jacques-Victor), lieutenant; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 juillet 1918.

Arme blindée et cavalerie.

Raymond (Marie-Joseph-Gaston), lieutenant; 33 ans de services, 14 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1918.
Walbaum (Roger), capitaine; 40 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1921.
Delabelle (Paul-Fernand), lieutenant; 32 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 décembre 1929.
Mailhos (Hippolyte-Marie-Joseph), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 13 mars 1933.
Robert (Maurice-Antoine), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Santoni (Dominique-Jérôme), capitaine; 36 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Artillerie.

Roy (Georges-Pierre), capitaine; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Raffoux (Armand-Jean), capitaine; 31 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920
Irigoin-Guichandut (Henri-Antoine-Sauveur-Jean-Marie), lieutenant; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 17 juillet 1923.
Germain (Fernand-Auguste), chef d'escadron; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 26 décembre 1927.
Astruc (Ernest-Gaston-Osval), chef d'escadron; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1923.
Bilbaut (Charles-Romain), lieutenant; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 10 octobre 1930.
Crosti (Roger-César-Alexandre), capitaine; 35 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1930.
Dehaynin (Georges-Gaston), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 21 décembre 1926.
Dumas (Jean-Albert), lieutenant; 32 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 20 juillet 1932.
Gérard (Alphonse-André-Robert), lieutenant; 29 ans de services, 3 campagnes. Chevalier du 30 décembre 1948.
Gilbert (Rémy), capitaine; 37 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 décembre 1924.
Le Conte (Joseph-EugèneMarie), capitaine; 33 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 novembre 1920.
Payras (Marcel-Léon), lieutenant; 11 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Richard (Auguste), capitaine; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 24 décembre 1931.
Saint-Marc (François), capitaine; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 30 juin 1918.
Serre (Jean-Gaudérique-Honoré), lieutenant; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juillet 1935.
Verny (Albert-Jean-Joseph), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Vogt (Charles-Achille), chef d'escadron; 36 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 10 juillet 1931.
Bruguier (Gaston-Gabriel), sous-lieutenant; 31 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 juillet 1936.
Maunoury (Jean-Léopold), chef d'escadron; 40 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1939.
Bize (Henri-Maurice), capitaine; 35 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 25 décembre 1929.

Train.

Duchamp (Cyprien-Marius-Emile), chef d'escadron; 39 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1928.
Daniel (Georges-Albert), lieutenant; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 2 janvier 1928.
Franc (Baptiste-Michel-Marius), chef d'escadron; 36 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 3 juillet 1930.

Recrutement et statistique.

Foque (Eugène-Louis-Joseph), capitaine; 36 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 25 juillet 1917.
Nassieu-Maupas (Maurice), capitaine; 37 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1924.

Musique.

Garric (Julien-Camille), capitaine; 39 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Transmissions.

ARME

De Messey (Marie-Léon-Charles-Guillaume), lieutenant-colonel; 38 ans de services, 7 campagnes. A été cité. Chevalier du 1er octobre 1945.
Munck dit Michot (Alphonse-Constant-Alfred), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 31 décembre 1939.

Intendance.

INTENDANTS MILITAIRES

Bertrand (Robert-Charles-Ferdinand), intendant militaire de 1re classe; 41 ans de services, 9 campagnes. Chevalier du 23 décembre 1927.
Mercier (Léonce-Jean-Marie), intendant militaire de 1re classe; 40 ains de services, 12 campagnes. A été cité. Chevalier du 2 juillet 1936.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Moindrot (Eugène), commandant d'administration; 40 ans de services, 10 campagnes. Chevalier du 22 décembre 1925.
Maillebiau (Paul-Louis-Raimond), lieutenant-colonel d'administration; 44 ans de services, 8 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.
Saumande (Gabriel), lieutenant-colonel d'administration; 45 ans de services, 15 campagnes. A été cité. Chevalier du 8 juillet 1932.
Guichard (Jean), capitaine d'administration; 30 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité Chevalier du 28 juin 1935.
Fribourg (Adrien-Georges), capitaine d'administration; 39 ans de services, 6 campagnes A été cité. Chevalier du 10 juillet 1946.

Matériel.

Berger (Gilbert-Louis), lieutenant-colonel; 42 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1929.
Richardot (Adrien-Louis-Constant), capitaine; 41 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Génie.

Saunois-Chevert (François-Léon), chef de bataillon; 38 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Chevalier du 18 décembre 1921.
Vivier (Anatole-Arthur-Théodule), chef de bataillon; 38 ans de services, 23 campagnes. A été cité. Chevalier du 22 décembre 1925.
Picon (Ernest-Victor-Charles), capitaine; 40 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 juillet 1932.
Coel (André-Jean-Louis), lieutenant; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 19 mai 1918.
Lhuillier (Maurice-Gustave), capitaine; 33 ans de services, 5 campagnes A été blessé et cité. Chevalier du 3 septembre 1918.
Pommier (Georges-Marie-Jean), lieutenant-colonel; 39 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 avril 1919.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Monthuis (Charles-Constant-Joseph-Marie), capitaine; 36 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 24 septembre 1918.
Thomazeau (Ernest-Joseph-Alexis), capitaine; 39 ans de services, 21 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Driant (Camille), capitaine; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Decamps (Louis-Emile), lieutenant; 23 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.
Dumas (Edmond), capitaine; 37 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 1er avril 1922.
Maestracci (Mathieu), capitaine; 33 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 11 juillet 1922.
Fumey (Henri-Joseph-Edmond), capitaine; 34 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 28 décembre 1921.
Huguet (Amédée-Paul-Jean), chef de bataillon; 37 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 22 décembre 1925.
Chabert (Jean), capitaine; 33 ans de services, 19 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 30 décembre 1928.
Nedelec (Georges-Théophile), capitaine; 37 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier du 28 septembre 1918.
Patin (René), capitaine; 29 ans de services, 20 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 21 décembre 1926.
Turboust (Marcel-Henri-Eugène), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 8 novembre 1926.
Vincent (René-Marius-Pierre), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier du 16 juin 1920.

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Cantier (Lucien-Joseph), capitaine; 39 ans de services, 24 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 6 juillet 1929.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECIN

Naudon (Jean-Edouard), médecin capitaine; 40 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 juin 1920.

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Infanterie.

Michel (Pierre-Victor), sergent major, classe 1915, recrutement de Nîmes, mle 1855; 29 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 16 décembre 1937.
Sagnol (Léon-Eugène), adjudant, classe 1911, recrutement du Puy, mle 1992; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier du 27 novembre 1935.

Intendance.

Senes (Henry-Marie-Alphonse), sergent, classe 1895, recrutement de Nice, mle 1167; 28 ans de services, 4 campagnes. Chevalier du 31 décembre 1918.

AU GRADE DE CHEVALIER

1° *RESERVE*

Infanterie.

Capdeville (Fernand-Maurice), capitaine, subdivision du Mans; 34 ans de services, 15 campagnes.
Keller (Charles-Joseph), lieutenant, état-major, 22e D. I. Casablanca; 26 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.
Spinelli (André-Jean), lieutenant, subdivision autonome d'Oujda; 34 ans de services, 2 campagnes.
Petit (Roger-Philibert-Gustave), lieutenant, corps d'armée de Constantine; 30 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Assens (Pierre-Joseph-Martin), capitaine, subdivision de Perpignan; 35 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Borrewater (Henri-Octave), lieutenant, subdivision de Lille; 32 ans de services, 5 campagnes.
Lesteven (Paul-Louis-Marie), chef de bataillon, subdivision de Nevers; 34 ans de services, 8 campagnes.
Bur (Marc-Marcel), capitaine, état-major 9e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Courtois (Raymond-Marie-Del), lieutenant, subdivision de Nancy; 34 ans de services, 6 campagnes.
Roux (Jean-Rémy), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 25 ans de services, 13 campagnes. A été cité.
Charlot (Jean-Baptiste), lieutenant, subdivision de Dijon; 30 ans de services, 6 campagnes.
Subra (Charles-Lucien-Sylvain), capitaine, subdivision de Perpignan; 37 ans de services, 2 campagnes.
Dabat (Julien-Jean-Alfred), chef de bataillon, subdivision de Nice; 32 ans de services, 6 campagnes.
Gayet (Jean-Emile), capitaine, subdivision de Laon; 30 ans de services, 6 campagnes.
Cambonie (Henri), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 10 campagnes.
Burgan (Lucien - Francis), lieutenant, subdivision de Chambéry; 25 ans de services, 11 campagnes.
Bernays (Raymond-Jean-Pierre), capitaine, subdivision d'Albi; 29 ans de services, 11 campagnes.
Bouchare (Bernard), capitaine, subdivision de Rennes; 34 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grongnet (Marcel-Eugène), capitaine, subdivision de Châlons-sur-Marne; 31 ans de services, 6 campagnes.
Grundreich (Jean-François-Xavier-Charles), capitaine, subdivision de Rouen; 32 ans de services, 6 campagnes.
Lahondere (Pierre-Henri), chef de bataillon, subdivision de Marseille; 34 ans de services, 1 campagne.
Paraz (Jean-Benoît), capitaine, subdivision de Marseille; 31 ans de services, 10 campagnes.
Guiard (Georges-Charles-Jean), capitaine, état-major Casablanca; 30 ans de services, 6 campagnes.
Bertrandie (Georges-Henri), capitaine, subdivision de Tunis; 34 ans de services, 2 campagnes.
Absil (Jean-Emmanuel-Raymond), capitaine, subdivision de Laon; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Ducornez (Gaston-Jules-Eugène), capitaine, subdivision de Lille; 30 ans de services, 6 campagnes.
Juilliard (Louis-Victor-Jacques), capitaine, état-major 1re région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Oricelli (Pierre-Toussaint-Jules), capitaine, subdivision de Paris; 38 ans de services, 3 campagnes.
Ehrmann (Albert), capitaine, subdivision de Versailles; 35 ans de services, 1 campagne.
Barrachina (François), capitaine, corps d'armée d'Alger; 33 ans de services, 4 campagnes.
Anguenot (Rémond-Paul-Joseph), capitaine, état-major 7e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Baradel (Paulin-Hector), capitaine, forces françaises Allemagne, 1er corps d'armée; 29 ans de services, 9 campagnes.
Carrette (Antoine-Alphonse), lieutenant, subdivision de Dijon; 32 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Berst (Jean), capitaine, subdivision de Strasbourg; 32 ans de services, 1 campagne.
Bourcier (Henri-Georges), lieutenant, subdivision du Mans; 30 ans de services, 11 campagnes.
Vigier (Jean-Charles), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.
Rouquette (Pierre-Joseph), chef de bataillon, subdivision de Montpellier; 33 ans de services, 1 campagne.
Girard (Georges - René - Alphonse), chef de bataillon, état-major 9e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Rémy (Louis-Lucien), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 34 ans de services, 5 campagnes.
Giraud (Maurice-Albert), capitaine, subdivision de Besançon; 32 ans de services, 3 campagnes.

Ruhlmann (Joseph-Georges-Raymond), chef de bataillon, état-major 9e région; 33 ans de services, 2 campagnes.
Saint-Denis (Léon-Alphonse-Jean), capitaine, subdivision de Châlons-sur-Marne; 26 ans de services, 6 campagnes.
Leccia (François), capitaine, subdivision de Paris; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Carpentier (Louis-Florent-César), chef de bataillon, état-major 1re région; 32 ans de services, 1 campagne.
Cullie (Gaston-Aimé-Pierre), capitaine, subdivision de Bordeaux; 29 ans de services, 11 campagnes.
Dinira (Roger-Auguste), capitaine, subdivision de Nevers; 29 ans de services, 1 campagne.
Glatz (Théophile-Marie-Gabriel), capitaine, subdivision de Marseille; 29 ans de services, 1 campagne.
Barthod-Malat (Louis-Xavier-Eugène), lieutenant, subdivision de Besançon; 33 ans de services, 4 campagnes.
Dumergue (Jean-Marie-André), capitaine, subdivision d'Angoulême; 31 ans de services, 6 campagnes.
Cize (Marcel-Auguste), capitaine, corps d'armée d'Alger; 28 ans de services, 12 campagnes.
Carrere (Jean-Maurice-Julien), lieutenant, subdivision de Toulouse; 30 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Douchy (Octave), capitaine, subdivision d'Arras; 29 ans de services, 6 campagnes.
Frachet (Jean-Charles-Marcel), capitaine, état-major 1re région; 30 ans de services, 2 campagnes.
Freche (Jean-Marie), capitaine, subdivision de Montpellier; 33 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Grellet (René-Nicolas), chef de bataillon, corps d'armée d'Alger; 32 ans de services, 4 campagnes.
Blanchard (Roger-François-Gustave), capitaine, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 6 campagnes.
Leleux (Lucien), lieutenant, subdivision de Toulouse; 27 ans de services, 12 campagnes.
Martin (Gaston-Auguste-Paul), lieutenant, subdivision de Besançon; 31 ans de services, 6 campagnes.
Bachelet (Georges-Ferdinand), capitaine, état-major 2e région; 30 ans de services, 3 campagnes.
Ober (Aloïse), lieutenant, forces françaises d'Allemagne, 1er corps d'armée; 31 ans de services, 5 campagnes.
Barny (Marcel-Robert), lieutenant, corps d'armée Oran; 29 ans de services, 10 campagnes.
Hyon (Maurice-Jean-Baptiste), lieutenant, subdivision de Laon; 32 ans de services, 5 campagnes.
Hache (Roger-Jean), capitaine, état-major 6e région; 30 ans de services, 6 campagnes.
Kerneis (Yves-Marie), chef de bataillon, subdivision de Vannes; 31 ans de services, 4 campagnes.
Pizard (Antoine-Etienne-Joseph), lieutenant, subdivision de Besançon; 32 ans de services, 5 campagnes. A été cité.
Vincenti (Denis), lieutenant-colonel, subdivision de Marseille; 34 ans de services, 5 campagnes.
Herning (Alfred-Robert), capitaine, état-major 6e région; 30 ans de services, 1 campagne.
Arveiller (Maurice-Lucien-Adam), capitaine, subdivision de Versailles; 27 ans de services, 6 campagnes.
Darde (Gabriel), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 5 campagnes.
Luquet (Roger-Désiré-Camille), capitaine, subdivision de Nantes; 28 ans de services, 6 campagnes.
Chottard (Germain), lieutenant, subdivision de Rouen; 30 ans de services, 6 campagnes.
Babel (Georges-Alexandre), capitaine, subdivision de Metz; 31 ans de services, 6 campagnes
Bigorre (Paul-Raoul), lieutenant, corps d'armée Oran; 29 ans de services, 8 campagnes.
Bertrand (Fernand-Alfred), lieutenant, subdivision de Clermont-Ferrand; 32 ans de services, 7 campagnes.
Felip (Charles-Joseph-Louis), chef de bataillon, état-major 5e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Exertier (Marius-Louis), lieutenant, état-major 9e région; 32 ans de services, 3 campagnes.
Lepain (Ernest), lieutenant, subdivision de Chambéry; 34 ans de services, 2 campagnes.
Delaby (Fernand-Marie), chef de bataillon, subdivision de Paris; 34 ans de services, 4 campagnes.
Boyer (Gabriel), lieutenant, subdivision d'Angoulême; 35 ans de services, 4 campagnes.
Picon (Jean-Maurice), capitaine, subdivision de Limoges; 27 ans de services, 6 campagnes.
Carric (René-Marie), lieutenant, subdivision de Rennes; 33 ans de services, 6 campagnes.
Dodin (Jacques-Georges), capitaine, subdivision de Lille; 28 ans de services, 6 campagnes.
Menard (Louis-Henri-Max), chef de bataillon, état-major de la 1re région; 33 ans de services, 4 campagnes.
Jollet (André), capitaine, subdivision de Tours; 28 ans de services, 11 campagnes.
Lorin de Reure (Bernard), capitaine, état-major Casablanca; 26 ans de services, 9 campagnes.
Cotte (Martial), chef de bataillon, subdivision du Mans; 31 ans de services, 4 campagnes.
Rosello (André), chef de bataillon, corps d'armée Oran; 30 ans de services, 3 campagnes.
Ader (Marcel-Henri-Albert), lieutenant, subdivision de Toulouse; 27 ans de services, 11 campagnes.
Lescure (Albert), capitaine, subdivision de Bordeaux; 33 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Danderieux (Marcel-Pierre), capitaine, état-major 1re région; 27 ans de services, 6 campagnes.
Bertrand (Jacques-François-Etienne), lieutenant, subdivison de Nantes; 31 ans de services, 8 campagnes.
Cavro (Jean), capitaine, subdivision de Rouen; 32 ans de services, 4 campagnes.
Moser (Auguste), lieutenant, subdivision de Strasbourg; 33 ans de services, 4 campagnes.
Stresser (Edouard), lieutenant, subdivision de Strasbourg; 31 ans de services, 5 campagnes.
Lessieux (Charles-Emile), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 6 campagnes.
Bancal (Jean-Eugène-Auguste), chef de bataillon, état-major 1re région; 29 ans de services, 2 campagnes.
Maître (Jean-Louis-Léon), capitaine, état-major 5e région; 31 ans de services; 6 campagnes.
Guillemard (Henri), lieutenant, subdivision de Dijon; 31 ans de services, 6 campagnes.
Ottmann (Florent-Damiane), capitaine, subdivision de Strasbourg; 31 ans de services, 6 campagnes.
Guillaume (René-Emile-André), lieutenant, subdivision de Dijon; 31 ans de services, 5 campagnes.
Bienfait (Edmond-Louis), lieutenant, corps d'armée de Constantine; 31 ans de services, 6 campagnes.
Deharveng (Pierre), capitaine, subdivision de Lille; 25 ans de services, 6 campagnes.
Pidoux (Marcel-Jules), lieutenant, subdivision de Lille; 34 ans de services, 2 campagnes. A été cité.
Blin (Victor-Georges), lieutenant, subdivision de Grenoble; 33 ans de services, 4 campagnes.
Fischel (Jean-Charles-Maurice), lieutenant-colonel, état-major Tunis; 25 ans de services, 4 campagnes.
Beaudouin (Roger-Alfred), capitaine, subdivision de Châlons-sur-Marne; 28 ans de services, 4 campagnes.
Aubisse (René-Louis), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 28 ans de services, 5 campagnes.
Kuhn (Jean-Alfred-Vincent-Marie), lieutenant, état-major de Casablanca; 15 ans de services, 2 campagnes. A été blessé et cité.
Demidoff (Paul), lieutenant, subdivision de Paris; 32 ans de services, 4 campagnes.
Doulcet (Pierre-Marie-Augustin), capitaine, subdivision de Paris; 33 ans de services, 6 campagnes.
Fonpudie (Yves-Jean-Albert), lieutenant, subdivision de Toulouse; 25 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Hubert (Maurice-Henri), lieutenant, subdivision de Paris; 32 ans de services, 6 campagnes.
Marie (André-Désiré-Ernest), lieutenant, subdivision de Montauban; 31 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Meniolle de Cizancourt (Roger-Marie-Alexis-Charles), capitaine, corps d'armée d'Alger; 36 ans de services, 1 campagne.
Merigonde (Marcel-Raymond), lieutenant, subdivision de Paris; 27 ans de services, 3 campagnes. A été cité.
Solente (Robert-Henri-Edmond), capitaine, subdivision d'Amiens; 28 ans de services, 1 campagne.
Barriere (Armand-Antoine), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 35 ans de services, 6 campagnes.
Gouze (Julien-Antonin), capitaine, état-major 9e région; 28 ans de services, 6 campagnes.
Louette (Emile-Anselme-Théodore), lieutenant, subdivision d'Amiens; 31 ans de services, 6 campagnes.
Madier (Elie-Octave), capitaine, état-major 4e région; 26 ans de services, 6 campagnes.
Nougaret (Gaston-Emile-Paul), capitaine, subdivision de Marseille; 35 ans de services, 3 campagnes.
Raynaud (Louis-Paul-Clément), lieutenant, subdivision de Bastia; 34 ans de services, 3 campagnes.

SOUS-OFFICIER

Plateel (René-André), sergent, classe 1937, recrutement de Dunkerque, mle 144; 18 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Arme blindée, cavalerie.

Koehl (Henri-Gilbert-Théodore), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 12 campagnes.
Casanova (Pascal), lieutenant, état-major Maroc; 29 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Hamelin (René-Marcel), chef d'escadron, subdivision de Versailles; 31 ans de services, 2 campagnes.
Munster (André), lieutenant, corps d'armée de Constantine; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.
Fenoy (Raymond-Marie-Joseph), chef d'escadron, état-major 4e région; 31 ans de services, 4 campagnes.
Romary (Pierre-Henri-Jules), lieutenant, subdivision de Nancy; 29 ans de services, 9 campagnes.
Loiseau (Fernand-Alfred-Henri), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 32 ans de services, 6 campagnes.
Jourde (Henri-Yvon-Joseph), capitaine, compagnie des services n° 1; 29 ans de services, 9 campagnes.
Masse (Paul-Robert), lieutenant, subdivision d'Angoulême; 30 ans de services, 7 campagnes.
Bazin (Charles), capitaine, subdivision de Nancy; 27 ans de services, 11 campagnes.
Kienlen (Emile-Joseph), capitaine, état-major Maroc; 30 ans de services, 7 campagnes.
Ameline (Bernard-William-Joseph), lieutenant, subdivision de Pau; 31 ans de services, 5 campagnes.
Berogin (Gaston-Louis), capitaine, subdivision de Nancy; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Simonot (Jean-Auguste), lieutenant, subdivision de Paris; 28 ans de services, 1 campagne.

Artillerie.

Dubois (Gustave), capitaine, subdivision de Paris; 35 ans de services, 6 campagnes.
Matray (René-Pierre), chef d'escadron, état-major Maroc; 29 ans de services, 10 campagnes.
Graille (Paul), capitaine, subdivision de Marseille; 36 ans de services, 1 campagne.
Baroudel (Roger-Alphonse), capitaine, subdivision de Besançon; 31 ans de services, 1 campagne.
Liénard (Charles-Gaston), capitaine, subdivision de Lille; 30 ans de services, 6 campagnes.
Grégoire (Jean-Charles-Pierre-Léon), chef d'escadron, subdivision d'Amiens; 35 ans de services, 1 campagne.
Borde (Jean-Barthélémy-Paul), capitaine, état-major 1re région; 37 ans de services, 1 campagne.
Guilhaume (Paul-Antoine), capitaine, corps d'Armée d'Alger; 35 ans de services, 2 campagnes.
Peylet (Claude-Marie-François-Joseph), chef d'escadron, subdivision de Saint-Etienne; 32 ans de services, 2 campagnes.
Barbarin (Pierre), capitaine, subdivision de Pau; 36 ans de services, 5 campagnes.
Frachon (Jules-Marie-Marcel), chef d'escadron, subdivision de Lyon; 33 ans de services, 4 campagnes.
Landrin (René-François-Joseph-Marie), capitaine, subdivision de Nantes; 29 ans de services, 6 campagnes.
Jean-Marie (Marcelin-Claude), lieutenant, subdivision de Paris; 35 ans de services, 5 campagnes.
Gaiddon (Auguste-Henri), capitaine, subdivision de Strasbourg; 28 ans de services, 12 campagnes.
Fabien (André-Camille-Justin), chef d'escadron, état-major 4e région; 33 ans de services, 1 campagne.
Courtillot (Henri), capitaine, subdivision de Nancy; 31 ans de services, 1 campagne.
Dolle (Pierre-Amable-Théophile), lieutenant-colonel, état-major, 6e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Zingue (Paul-Ernest), capitaine, subdivision de Nevers; 31 ans de services, 2 campagnes.
Linard (Gaston-Eugène-Henri), capitaine, subdivision de Metz; 34 ans de services, 6 campagnes.
Billebierre (André-Léon-Jean), capitaine, subdivision de Lille; 29 ans de services, 6 campagnes.
Desquand (Pierre), capitaine, corps d'armée d'Alger; 30 ans de services 3 campagnes.
Bougrier (Pierre-René-Marie), capitaine, subdivision de Vannes; 30 ans de services, 2 campagnes.
Dromard (Paul-François-Marie-Charles), chef d'escadron, subdivision de Marseille; 32 ans de services, 1 campagne.
Bellemin (Eugène-Emile-Joseph), chef d'escadron, subdivision de Dijon; 31 ans de services, 1 campagne.
Dumas (Henri), capitaine, subdivision de Tours; 30 ans de services, 2 campagnes.
Michaux (Roger-Marie-Ferdinand), lieutenant, forces françaises en Allemagne, 1er corps d'armée; 27 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Bonnafous (Georges-Léopold-Edmond), chef d'escadron, subdivision de Nice; 36 ans de services, 2 campagnes.
Michoud (André-René-Antoine), lieutenant-colonel, état-major Maroc; 35 ans de services, 1 campagne.
Cesarini (Jean-Toussaint), capitaine, subdivision de Bastia; 37 ans de services, 2 campagnes.
Grob (Roger-Mathias-Alexis), lieutenant-colonel, subdivision de Paris; 35 ans de services, 3 campagnes.
Loge (Adrien-Emile-Léon), capitaine, subdivision de Besançon; 29 ans de services, 6 campagnes.
Murez (Pierre-Abel-Joseph), lieutenant-colonel, subdivision de Lille; 31 ans de services, 6 campagnes.
Ziegler (Paul-Charles-Albert), lieutenant, subdivision de Metz; 33 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Braunstein (Raoul-Jacob), chef d'escadron, subdivision de Strasbourg; 30 ans de services, 1 campagne
Saas (Camille-Henri-Antoine), capitaine, subdivision de Lyon; 36 ans de services, 1 campagne.
Choisy (Henri-Lucien), capitaine, état-major 1re région; 35 ans de services, 1 campagne.
Dhenin (Jean-Marie-Georges), chef d'escadron, subdivision de Lille; 29 ans de services, 2 campagnes.
Duigou (Alphonse-François-Guillaume-Marie), chef d'escadron, subdivision de Paris; 32 ans de services, 6 campagnes.
Roux (Maurice-Louis-Alphonse-Marie), lieutenant, subdivision de Metz; 34 ans de services, 4 campagnes.
Bertrand (Adrien-Aimé), capitaine, subdivision de Tours; 31 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Paul (Emile-Henri-Léon), chef d'escadron, subdivision de Clermont-Ferrand; 34 ans de services, 4 campagnes.
Peron (Joseph), lieutenant, subdivision de Rennes; 32 ans de services, 6 campagnes.
Lenormand (Bernard-Marie-Victor-Gaston), capitaine, subdivision d'Orléans; 35 ans de services, 3 campagnes.
Avalle (Henri-Charles-Marie-Louis), lieutenant, subdivision de Besançon; 32 ans de services, 6 campagnes.
Perret (Fernand-Jean), lieutenant-colonel, subdivision de Dijon; 30 ans de services, 8 campagnes.
Riquet (Henri-Gaston-Victor), capitaine, état-major de Tunis; 30 ans de services, 6 campagnes.
Henry (Amand-Victor-Barthélémy), chef d'escadron, subdivision de Nantes; 28 ans de services, 1 campagne.
Hiounet (Elie-Pierre), capitaine, subdivision de Montauban; 32 ans de services, 6 campagnes.
Job (Jean-Camille-Raymond), chef d'escadron, état-major 6e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Guiny (Charles-Alphonse), capitaine, subdivision de Lyon; 31 ans de services, 7 campagnes.
Amblard (Justin-Yvon), lieutenant, subdivision de Paris; 32 ans de services, 3 campagnes.
Morillon (Robert), lieutenant, subdivision de Versailles; 33 ans de services, 4 campagnes.
Ollivier (Marcel-Alexis), lieutenant, état-major 3e région; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.
Blanche (Lucien), lieutenant, subdivision de Nevers; 30 ans de services, 5 campagnes.
Bernard (Charles-Henri-Marius), lieutenant, compagnie des services n° 1; 32 ans de services, 1 campagne.
Decuyper (Marcel-Robert), capitaine, subdivision de Lille; 24 ans de services, 1 campagne.
Biré (Fernand), capitaine, état-major 1re région; 34 ans de services, 1 campagne.
Blanchet (Eugène-Paul), lieutenant, subdivision de Montpellier; 32 ans de services, 6 campagnes
Ressayre (Jean), lieutenant, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes
Séatelli (Charles-Félix-Louis), lieutenant, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes.

Train

Belou'e (Jean-Léon-Joseph), capitaine, subdivision de Limoges, 34 ans de services, 3 campagnes.
Philippoteaux (Pierre), capitaine, subdivision de Laon; 33 ans de services, 3 campagnes.
Destrampe (Raoul-Michel-Raphaël), capitaine, subdivision de Marseille; 33 ans de services, 1 campagne.
Compain (André-Georges), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 31 ans de services, 7 campagnes.
Thelia (François-Henri-Fernand), capitaine, subdivision d'Orléans; 33 ans de services, 1 campagne.
Hédouin (Pierre-Emile-André), chef d'escadron, forces françaises Allemagne, 2e corps d'armée; 32 ans de services, 4 campagnes.
Rampal (Jean-Baptiste-Victor), capitaine, subdivision de Marseille; 33 ans de services, 2 campagnes.
Senergous (Adrien-Laurent-Louis), capitaine, état-major Maroc; 31 ans de services, 4 campagnes.
Chollet (Maurice-Marcel), capitaine, subdivision de Montpellier; 33 ans de services, 1 campagne.
Mandier (Pierre-Lucien), capitaine, subdivision de Saint-Etienne; 30 ans de services, 6 campagnes.
Goutorbe (Pierre-Claudius), capitaine, subdivision de Dijon; 30 ans de services, 3 campagnes.

Bollard (Edouard-Henri-Joseph), chef d'escadron, corps d'armée d'Oran; 34 ans de services, 4 campagnes.
Bousquet (Léon-Jean-Baptiste), chef d'escadron, subdivision de Limoges; 32 ans de services, 2 campagnes.
Drounau (Léon-André), chef d'escadron, subdivision d'Angoulême; 32 ans de services, 1 campagne.
Soule (Louis-Paul), lieutenant, subdivision d'Orléans; 33 ans de services, 6 campagne, a été cité.
Bourg (Pierre-Paul-Marie), chef d'escadron, subdivision de Chalons-sur-Marne; 33 ans de services, 1 campagne.
Dubois (Pierre-Désiré), capitaine, subdivision de Tours; 33 ans de services, 2 campagnes.
Rossi (Georges-Léon), lieutenant-colonel, subdivision de Lyon; 33 ans de services, 1 campagne.
Raynon (André-Louis-Jean), lieutenant, corps d'armée d'Oran; 29 ans de services, 11 campagnes.
Lafaye (Gabriel-Emilien-René), chef d'escadron, subdivision de Bordeaux; 31 ans de services, 2 campagnes.
Boudier (Robert-Louis-Raoul-Hector), chef d'escadron, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne.
Caldagues (Jean-Marie-Charles-Henri), chef d'escadron, état-major 1re région; 31 ans de services, 2 campagnes.
Lemeray (Auguste-Joseph), chef d'escadron, corps d'armée d'Alger; 29 ans de services, 3 campagnes.
Petit (Jacques-Lucien), chef d'escadron, subdivision de Bordeaux; 27 ans de services, 1 campagne.
Carasco (François), capitaine, corps d'armée d'Oran; 26 ans de services, 10 campagnes.
Deschamps (Serge-Jules-Joseph), chef d'escadron, subdivision de Tours; 26 ans de services, 1 campagne.
Kiefler (Robert), lieutenant, subdivision de Châlons-sur-Marne; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.
Fischer (Jean-Lucien), capitaine, subdivision de Besançon; 23 ans de services, 11 campagnes.
Richard (Arthur-Ernest), capitaine, subdivision de Dijon; 24 ans de services, 6 campagnes.
Argoud (Louis-Auguste-Henri), lieutenant, subdivision de Grenoble; 33 ans de services, 6 campagnes.
Ousty (Jean-David), lieutenant, subdivision de Bordeaux; 33 ans de services, 3 campagnes.
Lontrade (Marie-Antoine-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne.

Cadre des adjoints de chancellerie.

Marquay (Georges-Ernest-Alfred), capitaine, état-major 6e région; 36 ans de services, 9 campagnes.
Guillon (Yves-Jean-Baptiste), lieutenant, état-major 9e région; 34 ans de services, 10 campagnes
Pedron (Eugène-Louis-Marie), capitaine, état-major 3e région; 36 ans de services, 6 campagnes.
Henry (Emile-François-Alfred), commandant, état-major 2e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Dode (Jean-Marcel), capitaine, état-major 1re région; 34 ans de services, 6 campagnes.
Lartigau (Robert-Jules-Marie), capitaine, état-major 1re région région; 31 ans de services, 8 campagnes.
Fauvaud (Roger-Abel), capitaine, état-major 4e région; 29 ans de services, 1 campagne.
Poublan (Gaston-Jean-François), capitaine, état-major 1re région; 35 ans de services, 4 campagnes.
Charrier (Georges-Abel-Maria), lieutenant, état-major 1re région; 34 ans de services, 4 campagnes.
Blanck (Louis-Auguste), lieutenant, état-major 7e région; 30 ans de services, 8 campagnes.
Norot (Emile-Paul), lieutenant, état-major 7e région; 33 ans de services, 4 campagnes.
Marty (Henry-Antoine), capitaine, état-major 1re région; 34 ans de services, 10 campagnes. A été cité.
Pageze (René-Marcel-Louis), capitaine, état-major 5e région; 31 ans de services, 12 campagnes.

Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe.

Peyre (Albert-Julien), capitaine, état-major 9e région; 37 ans de services, 16 campagnes.
Frouin (Germain-Paul), capitaine, état-major 1re région; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.
Raspail (Abel), capitaine, état-major 9e région; 29 ans de services, 12 campagnes.
Luigi (Charles-Mathieu), capitaine, état-major 9e région; 32 ans de services, 14 campagnes.
Tabouret (Louis-Emile-Marcel), capitaine, état-major 6e région; 37 ans de services, 8 campagnes.
Gaible (Frédéric-Charles), capitaine, état-major 6e région; 35 ans de services, 6 campagnes.
Noel (Henri-Prosper), lieutenant, état-major 6e région; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.
Ferise (Camille-Charles), lieutenant, corps d'armée d'Alger; 28 ans de services, 12 campagnes.
Tribout (Eugène-Albert), capitaine, état-major 6e région; 33 ans de services, 7 campagnes.
Munier (René-Yvon), capitaine, état-major 1re région; 33 ans de services, 7 campagnes.
Litou (Jean-Jacques), commandant, état-major 4e région; 32 ans de services, 5 campagnes.
Dumas (Aristide-René), lieutenant, état-major 4e région; 34 ans de services, 4 campagnes.
Sables (Albert-Marius), lieutenant, état-major 5e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Duquenne (Robert-Henri), lieutenant, état-major 6e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Bastian (Georges), lieutenant, état-major 6e région; 38 ans de services; 6 campagnes.

Interprètes.

Weiss (Frédéric-Chrétien), commandant, état-major 7e région; 31 ans de services, 1 campagne
Bertrand (René-Jean), commandant, corps d'armée d'Alger; 29 ans de services, 4 campagnes.
Col (Roger), lieutenant, compagnie des services n° 1; 29 ans de services, 5 campagnes.
Guthmann (Louis), lieutenant, compagnie des services n° 1; 28 ans de services, 6 campagnes
Kahn (Marius-Max), lieutenant, état-major 1re région; 32 ans de services, 6 campagnes.

Affaires musulmanes militaires.

Delpech (Roger-Raymond-Jean), capitaine, état-major 10e région; 29 ans de services, 15 campagnes.

Recrutement et statistique.

Valen (Robert), capitaine, 4e région; 32 ans de services, 6 campagnes

Transmissions.

ARME

Mauduit (Louis-Pierre), capitaine, subdivision de Marseille; 34 ans de services, 7 campagnes.
Brenot (Maurice-Paul-Arthur), chef de bataillon, subdivision de Tours; 28 ans de services, 2 campagnes.
Schultz (Léon), capitaine, subdivision de Strasbourg; 36 ans de services, 1 campagne.
Lacou (André-Maurice-Marie), capitaine, subdivision de Paris; 33 ans de services, 2 campagnes.

SERVICE

Cadre des adjoints.

Lavorata (Joseph), capitaine, commandement transmissions, 1re région; 30 ans de services, 15 campagnes.
Boulanger (Adrien), lieutenant, commandement transmissions, 6e région; 38 ans de services, 2 campagnes.

Intendance.

INTENDANTS MILITAIRES

Chabrie (Paul-Jean-Louis), intendant militaire de 2e classe, 4e région; 29 ans de services, 16 campagnes.
Guenee (Georges-Augustin), intendant militaire de 2e classe, 9e région; 32 ans de services, 11 campagnes.
Loustalet (Léon-Jules-Emmanuel), intendant militaire de 3e classe, 1re région; 28 ans de services, 12 campagnes.
Gastaut (Félix-Philippe), intendant militaire adjoint, 1re région; 33 ans de services, 2 campagnes.
Dubas (Jean-Marie-René), intendant militaire de 3e classe, 9e région; 31 ans de services, 1 campagne.
Prevost (Claude-Eugène), intendant militaire de 3e classe, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne.
Chambron (Louis-Joseph), intendant militaire adjoint, 8e région; 32 ans de services, 2 campagnes.
Suzineau (Alexandre-Eugène-Joseph-Marie), intendant militaire de 3e classe, 9e région; 35 ans de services, 1 campagne.
Blancher (René-Pierre), intendant militaire adjoint, 1re région; 33 ans de services, 1 campagne.
Weil (Jules), intendant militaire de 2e classe, 6e région; 29 ans de services, 2 campagnes.
Lefler (Jean), intendant militaire de 3e classe, 8e région; 30 ans de services, 1 campagne.
Besson (Paul-Eugène-Pierre), intendant militaire de 3e classe, 9e région; 29 ans de services, 2 campagnes.

Vignes (Jean-Emile), intendant militaire de 3e classe, 6e région; 29 ans de services, 1 campagne.
Vallernaud (Albéric-Camille-Marie-Michel-Paul), intendant militaire adjoint, 8e région; 31 ans de services.
Caim (Max-Marie-Yvon-Hervé), intendant militaire de 3e classe, 1re région; 30 ans de services, 1 campagne.
Reisenthel (Henri-Eugène-Joseph-Albert), intendant militaire de 2e classe, 2e région; 33 ans de services, 1 campagne.
Moreau-Defarges (Jean-Edmond-Emile), intendant militaire adjoint, 1re région; 33 ans de services.
Le Blanc (Maurice), intendant militaire de 3e classe, 8e région; 30 ans de services, 2 campagnes.
Berger (Jean-Pierre), intendant militaire de 3e classe, 8e région; 30 ans de services, 2 campagnes.

Officiers d'administration

Metot (André-Georges-Eugène), capitaine d'administration, 10e région; 34 ans de services, 14 campagnes.
Morales (Sauveur), capitaine d'administration, troupes du Maroc; 33 ans de services, 16 campagnes.
Garaud (Henri-René-Octave), capitaine d'administration, 5e région; 41 ans de services, 10 campagnes.
Cami (Joseph-Louis), capitaine d'administration, 4e région; 33 ans de services, 11 campagnes.
Gouzay (Robert-Lucien), lieutenant d'administration, 1re région; 38 ans de services, 10 campagnes.
Durastel (Marius-Antonin-Victor), capitaine d'administration, 4e région; 36 ans de services, 7 campagnes.
Thomas (Jean-Baptiste), capitaine d'administration, 10e région; 29 ans de services, 13 campagnes.
Alandry (Raymond-René-Antoine), capitaine d'administration, 4e région; 36 ans de services, 8 campagnes.
Leau (Maurice-Félix), capitaine d'administration, Afrique équatoriale française; 33 ans de services, 15 campagnes.
Coste (Simon-Marius), capitaine d'administration, 9e région; 39 ans de services, 4 campagnes.
Drode (Henri-Isidore), capitaine d'administration, 1re région; 39 ans de services, 2 campagnes
Tolleron (Robert-Léon), lieutenant d'administration, 4e région; 30 ans de services, 13 campagnes.
Foucher (André-Marcel-Léon), capitaine d'administration, troupes du Maroc; 34 ans de services, 9 campagnes.
Guillo (Louis-Henri-Marie), capitaine d'administration, 3e région; 29 ans de services, 9 campagnes.
Serris (Noël-Alexandre), commandant d'administration, 5e région; 36 ans de services, 7 campagnes.
Grilhe (Georges-Jean-Louis), capitaine d'administration, troupes de Tunisie; 30 ans de services, 3 campagnes.
Le Caer (Guillaume-Auguste-Joseph), commandant d'administration, 3e région; 36 ans de services, 2 campagnes.
Caplain (Emile-Louis-Georges), capitaine d'administration, 1re région; 36 ans de services, 1 campagne.
Chausseblanche (Joseph - Lucien), lieutenant d'administration, 9e région; 27 ans de services, 12 campagnes.
Luteaud (Emile-Antoine), capitaine d'administration, 1re région; 35 ans de services, 2 campagnes.
Muller (Gustave-Paul), capitaine d'administration, 1re région; 30 ans de services, 5 campagnes.
Novella (Ours - Pacifique - David), lieutenant d'administration, 9e région; 26 ans de services, 14 campagnes.
Winch (Robert - William - Nestor), capitaine d'administration, 1re région; 33 ans de services, 1 campagne.
Gallicher (Michel-André-Jacques), capitaine d'administration, 1re région; 38 ans de services, 1 campagne.
Escoffre (Henri - Casimir), capitaine d'administration, 1re région; 33 ans de services, 1 campagne.
Perrussot (André-Jean), capitaine d'administration, 2e région; 36 ans de services, 1 campagne.
Blachier (Jean-Victor-François), capitaine d'administration, 8e région; 33 ans de services, 1 campagne.
Oudet (Georges-Joseph-Césaire), capitaine d'administration, 1re région; 32 ans de services, 2 campagnes
Maurier (Adolphe-Jean-Eugène), capitaine d'administration, 9e région; 34 ans de services, 6 campagnes.
Gravier (Edouard-Louis-Marie), capitaine d'administration, 1re région; 36 ans de services, 2 campagnes.
Dumesny (Charles-Jules), capitaine d'administration, 1re région; 29 ans de services, 1 campagne.
Mosse (Roger-Hippolyte-Saül), capitaine d'administration, 9e région; 34 ans de services, 1 campagne.
Beaussart (Isaac-Zéphirin), capitaine d'administration, 2e région; 28 ans de services, 6 campagnes.
Loyau (Robert-Maxime-Jules), commandant d'administration, 1re région; 31 ans de services, 1 campagne.
Sibillon (Joseph-Antoine), capitaine d'administration, 8e région; 32 ans de services, 1 campagne.
Coston (Robert-Jules-Théodule), commandant d'administration, 10e région; 29 ans de services, 4 campagnes.
Lavaine (Maurice-Edouard-Ernest), commandant d'administration, 1re région; 30 ans de services, 1 campagne.
Garagnon (René-Joseph-Auguste), lieutenant d'administration, 6e région; 31 ans de services, 1 campagne.
Weil (Joseph-Marcel-Jean), capitaine d'administration, 1re région; 34 ans de services, 2 campagnes.
Pregnon (Jean-Jules-Marcel), capitaine d'administration, 1re région; 25 ans de services, 6 campagnes.

Matériel.

Cadre des adjoints administratifs

Bardin (Félix-Ernest), capitaine, 9e région; 36 ans de services, 10 campagnes.
Dalery (Benoit-Jean-François), capitaine, 6e région; 35 ans de services, 2 campagnes.
Dubrulle (Maurice-Louis-Daniel), commandant, 1re région; 34 ans de services, 5 campagnes.
Escabasse (Henri-Paul-Angéli), capitaine, 9e région; 30 ans de services, 6 campagnes.
Bolard (Louis-Jérôme-André), capitaine, 7e région; 33 ans de services, 6 campagnes.
Duflet (Emilien), capitaine, 4e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Sandillon (Marcel-Jean-Baptiste), lieutenant, 4e région; 34 ans de services, 6 campagnes.
Pauzet (Jean), lieutenant, 4e région; 31 ans de services, 6 campagnes.
Capel (Maurice-Jean), capitaine, 2e région; 31 ans de services, 5 campagnes.
Gué (Paul-Eugène), capitaine, 1re région; 33 ans de services, 6 campagnes.

Cadre des adjoints techniques

Roste (Gabriel-Pierre), capitaine, 9e région; 37 ans de services, 9 campagnes.
Mallez (Pierre-Auguste-Marius), capitaine, 7e région; 34 ans de services, 1 campagne.
Lasseube (Pierre-Marius), capitaine, 5e région; 35 ans de services, 7 campagnes.
Grimm (Marcel-Paul), lieutenant, 6e région; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.
Tisseyre (Armand-François), capitaine, troupes de Tunisie; 38 ans de services, 5 campagnes.
Coutier (Charles-Léon), capitaine, 6e région; 32 ans de services, 7 campagnes.
Taton (Pierre), capitaine, 1re région; 32 ans de services, 1 campagne.
Zhendre (Gustave-Pierre), capitaine, 4e région; 32 ans de services, 1 campagne.
Ehlinger (Louis-Jean), capitaine, 6e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Fillion (Robert-Alexandre), capitaine, 2e région; 32 ans de services, 6 campagnes.
Houzé de l'Aulnoit (Gérard-Maurice-Paul), capitaine, 2e région; 29 ans de services, 6 campagnes.
Vasty (André-Ernest), commandant, 2e région; 32 ans de services, 2 campagnes.
Barbier (Henri-Michel-Antonin), capitaine, 5e région; 36 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Morelle (Paul-Jules), lieutenant, 2e région; 27 ans de services, 6 campagnes.

Génie.

Arme

Aubert (Marcel-Louis), capitaine, subdivision de Paris; 36 ans de services, 12 campagnes.
Bouvier (Marius-Louis-Etienne), capitaine, état-major, subdivision de Marseille; 36 ans de services, 10 campagnes.
Gasquiel (Roger-Paul), capitaine, subdivision de Montpellier, 31 ans de services, 6 campagnes.
Launay (Pierre-Georges), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 6 campagnes.
Delaunay (Marcel-Henri), capitaine, subdivision de Metz; 32 ans de services, 9 campagnes.
Bonniel-Veyron (Jean-Auguste), capitaine, subdivision de Paris; 36 ans de services, 1 campagne.
Seillier (Olivier-Théophile), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 1 campagne.
Gavillot (Pierre-Jules-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 1 campagne
Coat (Jean-François), capitaine, subdivision de Versailles: 34 ans de services, 6 campagnes.

Guerreau (Roger-Léon-Armand), capitaine, subdivision de Paris; 33 ans de services, 2 campagnes.
Dejouhanet (Lucien-Henri), capitaine, subdivision de Paris; 29 ans de services, 1 campagne.
Darré (Pierre-André), chef de bataillon, subdivision de Paris; 36 ans de services.
Siret (Louis-Pierre-Charles), capitaine, subdivision de Paris; 30 ans de services, 6 campagnes.
David (Louis-Joseph-Alexis-Jean), chef de bataillon, subdivision de Bordeaux; 34 ans de services, 1 campagne.
Flocard (Marie-Robert), chef de bataillon, état-major 5e région; 29 ans de services, 5 campagnes.
Jeanjean (Pierre-Jules-Léopold-Maurice-Eugène), chef de bataillon, état-major 3e région; 34 ans de services, 1 campagne.
Caron (Jacques-Etienne), chef de bataillon, subdivision de Paris; 31 ans de services, 1 campagne.
Laspougeas (Jean-Louis-Marcel), capitaine, subdivision de Grenoble; 33 ans de services, 2 campagnes.
Roman (Paul-Auguste), lieutenant, subdivision de Marseille; 32 ans de services, 6 campagnes.
Gaydon (Pierre-Ernest), lieutenant-colonel, subdivision de Nice; 34 ans de services, 1 campagne.
Roubault (Louis-Jean), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 32 ans de services, 1 campagne.
Julien (François-Henri), capitaine, subdivision de Marseille; 30 ans de services, 2 campagnes.
Meuneret (Jean-Philippe-Antoine), capitaine, état-major subdivision de Lyon; 26 ans de services, 6 campagnes.
Garnier (André-Octove), capitaine, subdivision de Nevers; 29 ans de services.
Turcaud (Camille-Auguste-Antoine), lieutenant, état-major subdivision de Nantes; 34 ans de services, 5 campagnes.
Steinmetz (Jean-Robert), chef de bataillon, subdivision de Grenoble; 31 ans de services, 1 campagne.
Boudier (André-Edmond-Alfred), lieutenant-colonel, subdivision de Paris; 31 ans de services, 2 campagnes.
De Mayo (Raoul), chef de bataillon, état-major 1re région; 27 ans de services, 3 campagnes.

SERVICES

Martinelli (Simon-François-Louis-Denis), lieutenant, état-major, corps d'armée d'Oran; 34 ans de services, 26 campagnes.
Guillement (Maurice-Louis-Emile), capitaine, troupes du Maroc; 37 ans de services, 16 campagnes. A été cité.
Bouget-Vignot (Germain), capitaine, corps d'armée d'Oran; 37 ans de services, 12 campagnes.
Pistre (Eugene-Emmanuel), lieutenant, subdivision de Marseille; 37 ans de services, 13 campagnes.
Schutz (Camille-Albert), capitaine, subdivision de Metz; 36 ans de services, 10 campagnes.
Dandine (Jean-Bernard), capitaine, subdivision de Poitiers; 40 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Thiery (Maurice-Fulgence), capitaine, subdivision de Tours; 40 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Auguste (Henri-Antoine), capitaine, subdivision de Nice; 37 ans de services, 8 campagnes.
Nou (Joseph-Pierre-Jean), capitaine, subdivision de Montpellier; 36 ans de services, 10 campagnes.
Haussart (Robert-Léon), capitaine, subdivision de Châlons-sur-Marne; 34 ans de services, 7 campagnes.
Pelletier (Maurice-Pierre-Emile), chef de bataillon, état-major subdivision de Nantes; 38 ans de services, 2 campagnes.
Roy (Jean-Marie-Joseph-Auguste-Eugène-Martin), chef de bataillon, subdivision de Versailles; 32 ans de services, 4 campagnes.
Liandra (Louis-Auguste), chef de bataillon, état-major subdivision de Bastia; 37 ans de services, 2 campagnes.
Langlet (André-Ernest), capitaine, subdivision de Lille; 33 ans de services, 6 campagnes.
Le Comte (André-Marie-Joseph-Eugène), lieutenant-colonel, subdivision de Versailles; 31 ans de services, 5 campagnes.

Etudes et fabrications d'armement.

CORPS DES INGÉNIEURS MILITAIRES DES FABRICATIONS D'ARMEMENT

Vanhille (Emmanuel-Albert-Henri), ingénieur militaire principal, direction centrale des études et fabrications d'armement; 33 ans de services, 1 campagne.

CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX D'ARMEMENT

Arnold (Célestin-Alphonse), ingénieur de 2e classe de travaux d'armement, direction régionale du Nord-Est de surveillance des fabrications; 30 ans de services, 6 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Le Quellec (Raymond-Amédée), capitaine, subdivision de Nevers; 34 ans de services, 13 campagnes.
Vergès-d'Espagne (Pierre), capitaine, bureau de recrutement de Madagascar et dépendances; 36 ans de services, 7 campagnes.
Sanson (William-Henri), lieutenant, subdivision de Paris; 29 ans de services, 17 campagnes.
Faure (André), chef de bataillon, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 13 campagnes.
Maffre (Constant), lieutenant, subdivision de Rennes; 35 ans de services, 7 campagnes.
Bearth (Georges-Alexis-Constant), capitaine, bureau territorial de recrutement et des réserves du Cameroun; 36 ans de services, 8 campagnes.
Barthes (Emile-Henri), lieutenant-colonel, état-major de la division d'Oran; 36 ans de services, 3 campagnes.
Rosset (Armand-Philippe-Joseph), capitaine, subdivision de Chambéry; 29 ans de services, 14 campagnes.
Beaumadier (Ernest-Paul-Marius), capitaine, subdivision de Paris; 32 ans de services, 11 campagnes.
Rouanes (Marcel), capitaine, subdivision de Bordeaux; 30 ans de services, 12 campagnes.
Deschodt (Henri-Auguste), capitaine, état-major de la 2e région; 34 ans de services, 4 campagnes.
Devaud (Marc Joseph), capitaine, subdivision d'Angoulême; 26 ans de services, 13 campagnes.
Charpentier (Jacques-Charles), capitaine, commandement militaire de la Haute-Volta; 29 ans de services, 10 campagnes.
Delforge (Charles-Ernest-Henri), capitaine, division d'Alger; 31 ans de services, 3 campagnes.
Cornu (Félix-Henri), capitaine, bureau de recrutement de la Réunion; 31 ans de services, 6 campagnes.
Fernandez dit Alvarez (Jean-Baptiste), lieutenant, subdivision de Pau; 30 ans de services, 10 campagnes.
Marin (Henry-Paul-René), capitaine, état-major de la subdivision de Caen; 28 ans de services, 12 campagnes.
Dufis (Pierre-Benjamin-Emile), capitaine, état-major division de Casablanca; 28 ans de services 11 campagnes.
Welter (Théodore-Antoine), chef de bataillon, subdivision de Paris; 30 ans de services, 9 campagnes.
Tavet (Louis-Albert), chef de bataillon, état-major subdivision de Lyon; 26 ans de services, 12 campagnes.
Hermetz (André-Raymond-Jules), capitaine, subdivision de Nevers; 31 ans de services, 7 campagnes.
Braun (Roger-Fernand-Clément), lieutenant-colonel, subdivision de Caen; 28 ans de services, 6 campagnes.
Serpaggi (Jean-André), lieutenant, point d'appui de Dakar; 27 ans de services, 11 campagnes.
Coudert (Edouard-Antoine), lieutenant, subdivision de Nice; 27 ans de services, 10 campagnes.
Masson (Henri), capitaine, état-major 1re région; 30 ans de services, 2 campagnes.
Quilio (Antoine-Jean-Charles), capitaine, état-major de la 22e division d'infanterie; 26 ans de services, 6 campagnes.
Paupier (Ferdinand), lieutenant; subdivision de Marseille; 27 ans de services, 12 campagnes. A été cité.
Borgna (Alfred-Joseph), lieutenant, subdivision de Nice; 26 ans de services, 11 campagnes.
Broet (Louis-Alfred-Henri), chef de bataillon, division d'Alger; 29 ans de services, 4 campagnes.
Clermont (Marcel-Etienne), lieutenant, subdivision de Toulouse; 33 ans de services, 1 campagne.
Teissonnière (André-Albert), capitaine, subdivision de Clermont-Ferrand; 30 ans de services, 6 campagnes.
Lafranque (Dominique-Jean-Pierre), chef de bataillon, état-major 5e région; 29 ans de services, 2 campagnes.
Leccia (Télémaque), lieutenant, subdivision de Bastia; 32 ans de services, 13 campagnes.

Artillerie coloniale.

Bosch-Fuster (Firmin-Jean-Louis), lieutenant, commandement de l'artillerie du Maroc; 34 ans de services, 14 campagnes. A été cité.
Bouvier (Georges-Pierre), chef d'escadron, subdivision de Paris; 32 ans de services, 14 campagnes.
Klein (Roger-Marcel-Jean-François), chef d'escadron, subdivision de Paris; 30 ans de services, 11 campagnes.
Chapelard (Louis), chef d'escadron, subdivision de Paris; 34 ans de services, 7 campagnes.
Mordant (Pierre-Sénateur-Ernest), lieutenant-colonel, division d'Alger; 33 ans de services, 6 campagnes.
Montmey (Antoine-Bernard), chef d'escadron, subdivision de Paris; 31 ans de services, 9 campagnes.

(Supplément.)

Flori (Jean-Etienne), lieutenant, subdivision de Corse; 30 ans de services, 10 campagnes.
Laroche (Gérard-Marie-Henri), capitaine, état-major du Point d'appui de Dakar; 29 ans de services, 8 campagnes.
De Barruel (Jean-Dominique-Joseph), chef d'escadron, subdivision de Paris; 30 ans de services, 8 campagnes.

Chancellerie coloniale.

Giorgi (Paul-Toussaint), lieutenant, état-major 9e région; 35 ans de services, 15 campagnes.

Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.

Leguhennec (Jean-Raymond), capitaine, état-major des troupes françaises au Maroc; 35 ans de services, 16 campagnes.
Raucourt (Roland), lieutenant, état-major 1re région; 33 ans de services, 15 campagnes.
Halot (Victor-Jean-Alexandre), capitaine, état-major 4e région; 30 ans de services, 18 campagnes.
Moulins (Georges), lieutenant, état-major de la 5e région; 31 ans de services, 16 campagnes.
Barillot (René-Alphonse-Emile-Michel), capitaine, état-major 7e région; 29 ans de services, 14 campagnes.
Riou (Michel-Pierre-Marie-Vincent), capitaine, état-major 3e région; 30 ans de services, 12 campagnes.
Laffont (Albert-André), lieutenant, état-major 8e région; 33 ans de services, 8 campagnes.
Pujol (Marius-Pierre-André), lieutenant, état-major 5e région; 29 ans de services, 15 campagnes.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Coffinet (Jean), capitaine, état-major 1re région; 30 ans de services, 13 campagnes.
Perrin (Adrien-Gabriel), lieutenant, état-major 7e région; 28 ans de services, 11 campagnes.
Mariani (Bonaventure), capitaine, état-major 9e région; 31 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.

Service de santé des troupes coloniales.

MÉDECINS

Meyer (Daniel-Jean), médecin-commandant, direction du service de santé des troupes du Maroc; 33 ans de services, 12 campagnes.
Gaugier (Paul-Jules-Rosia), médecin lieutenant-colonel, service de santé de la 9e région; 33 ans de services, 12 campagnes.
Minier (Joseph-Adolphe), médecin-commandant, direction du service de santé de la 5e région; 33 ans de services, 12 campagnes.
Proust (Jean-Eugène), médecin lieutenant-colonel, direction du service de santé de la 5e région; 33 ans de services, 12 campagnes.
Poix (Georges-Louis-Joseph), médecin commandant, direction du services de santé de la 8e région; 32 ans de services, 12 campagnes.
Courtel (Eugène-Joseph), médecin commandant, direction du service de santé de la 1re région; 29 ans de services, 14 campagnes.
Moulinard (Marcel), médecin lieutenant-colonel, direction du service de santé de la 5e région; 32 ans de services, 11 campagnes
Allard (Jean-Claude-René), médecin lieutenant-colonel, direction du service de santé de la 9e région; 30 ans de services, 13 campagnes.
Ravel (Henry-Victor), médecin lieutenant-colonel, direction du service de santé de la 9e région; 34 ans de services, 9 campagnes.
Lereste (Jean), médecin commandant, direction du service de santé de la 3e région; 30 ans de services, 12 campagnes.
Rosmorduc (Louis), médecin commandant, direction du service de santé de la 3e région; 31 ans de services, 11 campagnes.
Porte (Aimé-Pierre), médecin commandant, direction du service de santé de la 8e région; 30 ans de services, 12 campagnes.
Tessier (Gérard-Jean-Emile), médecin commandant, direction du service de santé de la 4e région; 31 ans de services, 10 campagnes.
Lebras (Ollivier), médecin commandant, direction du service de santé de la 1re région; 28 ans de services; 13 campagnes.
Amphoux (Victor-Augustin), médecin commandant, direction du service de santé de la 2e région; 26 ans de services, 13 campagnes.
Lavialle (Robert-Jules-Louis), médecin commandant, direction du service de santé de la 5e région; 30 ans de services, 9 campagnes.
Lamy (Jean-Joseph), médecin lieutenant-colonel, direction du service de santé de la 9e région; 32 ans de services, 9 campagnes.

PHARMACIENS

Duval (René-Léonce-Albert), pharmacien commandant, direction du service de santé de la 1re région; 29 ans de services, 11 campagnes.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Combes (Henri), capitaine, direction du service de santé de la 4e région; 29 ans de services, 13 campagnes.

2° RAYES DES CADRES

Infanterie.

Faure-Lacaussade (Prudent Jean-Baptiste-Louis), capitaine; 40 ans de services, 4 campagnes.
Delhom (Pierre-Louis-Marius), lieutenant; 39 ans de services, 5 campagnes.
Valentini (François-Marie), lieutenant; 39 ans de services, 4 campagnes.
Collin (Marie-Louis-Albert), lieutenant, 31 ans de services; 8 campagnes. A été blessé et cité.
Martin (Victor), sous-lieutenant, 31 ans de services; 7 campagnes. A été blessé et cité.
Deveaux (Jean), capitaine; 30 ans de services, 6 campagnes.
Dupre (Robert-Gabriel), lieutenant; 31 ans de services, 8 campagnes. A été cité.
Faucheux (Jacques-Charles), capitaine; 38 ans de services, 4 campagnes.
Hirsch (Emmanuel-Edouard), sous-lieutenant; 34 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.
Nicolas (René), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes. A été cité.
Vergès (Gaston-Cécile), capitaine; 29 ans de services, 2 campagnes.
Hamelin (Gilbert-Léon-Alexandre-Florentin), lieutenant; 30 ans de services, 7 campagnes.
Malfait (Henri-Albert), lieutenant; 31 ans de services, 7 campagnes.

Arme blindée et cavalerie.

Douce (Edouard-Marius), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Artillerie.

Barraux (Marcel-Eugène-Justin), lieutenant; 31 ans de services, 6 campagnes.
Frenot (Jean-Paul-Marie), lieutenant; 27 ans de services, 6 campagnes.
Poyault (Robert-Jean-Marie), lieutenant; 42 ans de services, 4 campagnes.

Train.

Battistelli (Joseph-Henri-Laurent), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes.
Payart (Jean-Henri-Charles), capitaine; 37 ans de services, 5 campagnes.
Merle (Jean-Achille-Arthur), capitaine; 38 ans de services, 3 campagnes.

Adjoint administratif des corps de troupe.

Rocheleau (Eugène), lieutenant; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Intendance.

INTENDANTS MILITAIRES

Herbin (Oscar-Marie-Louis-Auguste), attaché de 1re classe; 30 ans de services.
Arrous (Jean-Camille-Pallade), intendant militaire de 3e classe; 21 ans de services, 8 campagnes.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Anteric (Jacques-Louis), commandant d'administration; 41 ans de services, 5 campagnes.

Génie.

Gasser (Louis-Ernest), capitaine; 36 ans de services, 6 campagnes.
Marafin (Edouard-Lucien-Joseph), capitaine; 34 ans de services, 6 campagnes.
Hervieux (Henri-Philippe), lieutenant; 31 ans de services, 5 campagnes.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Etienne (Victor-Joseph-Louis), sous-lieutenant; 30 ans de services, 16 campagnes. A été blessé et cité.
Bonmarchand (Arsène-Robert-André), sous-lieutenant; 32 ans de services, 13 campagnes. A été cité.

Artillerie coloniale.

Albert (Henri-Joseph), lieutenant; 30 ans de services, 3 campagnes.
Fauvre (André-Henri), capitaine; 28 ans de services, 10 campagnes.

Service des matériels et bâtiments coloniaux.

Piezzoli (Xavier), lieutenant; 25 ans de services, 15 campagnes. A été blessé et cité.

(Supplément. — Fin.)

3° *DEGAGES DE TOUTES OBLIGATIONS MILITAIRES*

Infanterie.

Marrot (Frédéric-Augustin-Jean-Marie), sergent-chef, classe 1915, recrutement d'Agen, mle 88; 31 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Humblot (Maurice-Félix), adjudant-chef, classe 1910, recrutement de Bar-le-Duc, mle 369; 30 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Convert (Eugène-Henri-Pierre), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 4126; 29 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Gach (Eloi), adjudant-chef, classe 1917, recrutement d'Albi, mle 608; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Salviani (Paul-François), adjudant-chef, classe 1912, recrutement d'Ajaccio, mle 1799; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Aillaud (Auguste), sergent-fourrier, classe 1914, recrutement de Digne, mle 261; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Hermier (Victorien), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de Sens-Auxerre, mle 262; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Osseland (André-Julien), adjudant-chef, classe 1912, recrutement de Dunkerque, mle 1657; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Bonnevie (Irénée-Raymond), adjudant-chef, classe 1916, recrutement de Châlons-sur-Marne, mle 278; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Roussel (Louis-Théophile-Marcel), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Vesoul, mle 1350; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Mairesse (Marc), adjudant-chef, classe 1910, recrutement de Saint-Quentin, mle 95; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Grossir (Roger), adjudant-chef, classe 1924, recrutement de Troyes, mle 1070; 24 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Lecomte (Nazaire-Henri), 2e classe, classe 1918, recrutement de Valenciennes-Douai, mle 3; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Guiot (René-Félix), 2e classe, classe 1917, recrutement d'Epinal, mle 885; 24 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Priol (Félix-Jean-Marie), caporal, classe 1917, recrutement de Saint-Brieuc-Dinan, mle 106; 19 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Acquaviva (Hubert), caporal, classe 1897, recrutement de Marseille, mle 1232; 30 ans de services, 8 campagnes.

Bertrand (Auguste-Louis), sergent, classe 1900, recrutement de Toulouse, mle 1492; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Brousse (Fernand-Joseph), 2e classe, classe 1914, recrutement de Limoges-Périgueux, mle 1705; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Callat (Prosper-Pierre), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Carcassonne, mle 304; 29 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Camougrand (Pierre-Marcel), adjudant-chef, classe 1915, recrutement de Pau, mle 897; 29 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Cazauran (Robert-Pierre), 2e classe, classe 1915, recrutement de Bordeaux, mle 3886; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Chaminand (Léonard-Léopold), sergent, classe 1909, recrutement de Tulle, mle 101; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Chiesa (Antoine), adjudant-chef, classe 1913, recrutement d'Ajaccio, mle 1471; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Collot (Eugène-César), adjudant-chef, classe 1908, recrutement de Caen, mle 193; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Damperat (Gaston), sergent fourrier, classe 1913, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 2621; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Doutres (Alexis-Alexandre), adjudant-chef, classe 1910, recrutement de Carcassonne-Narbonne, mle 1139; 30 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Duval (Emile-Florent-Jean-Baptiste), 2e classe, classe 1909, recrutement de Péronne, mle 889; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Garoby (Joseph), 2e classe, classe 1912, recrutement de Tarbes, mle 235; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Glaise (Philibert), caporal, classe 1917, recrutement d'Autun, mle 1371; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Gouzene (François-Pierre), adjudant-chef, classe 1925, recrutement de Toulouse, Saint-Gaudens, mle 72; 28 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Jonescu (Nicolas), adjudant-chef, classe 1928, recrutement de Tunis, mle 1473; 29 ans de services, 15 campagnes. A été cité.

Lucchini (Donat), adjudant-chef, classe 1914, recrutement d'Ajaccio, mle 2015; 28 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Malivoir (Edmond-Félix), sergent, classe 1908, recrutement d'Amiens, mle 1327; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Maize (Jean-Henri), adjudant, classe 1908, recrutement de Cholet, Tours, mle 355; 28 ans de services, 11 campagnes. A été cité et blessé.

Mayoux (Fernand-Paul-Eugène), caporal, classe 1903, recrutement de la Seine (6e bureau), mle 3524; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Mercier (Marius), 2e classe, classe 1911, recrutement de Roanne, mle 698; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Micoine (Maurice), 2e classe, classe 1905, recrutement de Bergerac, mle 1086; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Oger (Joseph-Ernest-Emile), 2e classe, classe 1915, recrutement d'Epinal, mle 15-881-545; 29 ans de services, 5 campagnes. — A été blessé et cité.

Papaure (Maurice-Edouard), sergent, classe 1914, recrutement du Havre, mle 784; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Patti (Salvator), 2e classe, classe 1907, recrutement de Constantine, mle 658; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Pelu (Jules-Gaston), sergent, classe 1907, recrutement de Mamers, mle 716; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pennard (Eugène-Jean-Jules), sergent-chef, classe 1918, recrutement de Laval, mle 1083; 26 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Pinlong (Charles-Emile), sergent, classe 1914, recrutement de Limoges-Guéret, mle 2670; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Platel (Zéphir-Edmond), sergent, classe 1912, recrutement d'Abbeville, mle 334; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Renault (Pierre-René-Maurice), adjudant, classe 1921, recrutement de Bourges, mle 1847; 28 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Rideau (Arthur), caporal, classe 1909, recrutement d'Abbeville, mle 1013; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Rougier (Louis-Alexandre), caporal, classe 1914, recrutement de la Seine (4e bureau), mle 5326; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Samson (Louis-Ernest), adjudant, classe 1913, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 2637; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Savourey (André-Henry), adjudant, classe 1911, recrutement de la Seine (2e bureau), mle 1354; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Toulet (Théodule-Anatole), 1re classe, classe 1914, recrutement d'Abbeville, mle 907; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tourvielle (Léopold-Edouard-Ferdinand), adjudant, classe 1911, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 1285; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Trompier (Marcel-Jean), sergent, classe 1927, recrutement de la Seine (1er bureau), mle 6744; 28 ans de services, 2 campagnes. A été cité.

Vauchey (Charles), adjudant, classe 1913, recrutement d'Auxonne, mle 1658; 26 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Vimeux (Zéphir-Clément-Cléophas), 2e classe, classe 1910, recrutement d'Abbeville, mle 223; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Roger (Hilaire-André), sergent, classe 1916, recrutement de Fontainebleau, mle 726; 29 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Sabrié (Elie-Jean), sergent, classe 1911, recrutement de Cahors, mle 487; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Drouillette (Victor-Eugène-Elie), caporal, classe 1913, recrutement de Guéret, mle 5354; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ripoll (Théophile-Jean), sergent, classe 1908, recrutement d'Alger, mle 1029; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Nourichard (Arsène-Edouard), caporal, classe 1916, recrutement du Havre, mle 3293; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Rouquet (Lucien-Jean-Benjamin), sergent, classe 1905, recrutement de Montpellier, mle 2075; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Arme blindée et cavalerie.

Dorier (Claude-Emile), adjudant-chef, classe 1913, recrutement de Chalon-sur-Saône, mle 639; 28 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Pellenq (Henri-Emile), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Gap, mle 491; 28 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Riche (Séverin-Prosper), adjudant-chef, classe 1915, recrutement de Bourg, mle 889; 28 ans de services. 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie.

Prugnard (Joseph-André-Ferdinand), adjudant-chef, classe 1917, recrutement de Riom, mle 1624; 31 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Finidori (Pierre-Antoine), adjudant-chef, classe 1910, recrutement d'Ajaccio, mle 918; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Lechartier (Paul-Isidore), adjudant-chef, classe 1907, recrutement de Granville, mle 605; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blesse et cité.

Caillac (André-Pierre), maréchal des logis, classe 1916, recrutement d'Agen, mle 822; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Emmanuelli (Antoine), adjudant, classe 1906, recrutement d'Ajaccio, mle 2422; 30 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Gabarra (Jean-Baptiste-Pascal), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Béziers, mle 304; 28 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Guidon (Charles), adjudant-chef, classe 1907, recrutement de Vienne, mle 647; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Lambert (Paul-Antoine-Jean), maréchal des logis, classe 1904, recrutement d'Alger, mle 1890; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Le Cunff (Joseph-Marie), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Lorient, mle 1158; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité

Lliboutry (Jacques), adjudant-chef, classe 1914, recrutement de Perpignan, mle 1277; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mercier (Auguste), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 5256; 29 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Meyer (Marcel-Clément), maréchal des logis, classe 1914, recrutement de Versailles, mle 6023; 29 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Sementery (Louis), 1re classe, classe 1913, recrutement de Périgueux, mle 1309; 29 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Train.

Hache (Georges-Albert), maréchal des logis, classe 1915, recrutement de Rouen-Nord, mle 2006; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Joucla (Joseph), maréchal des logis, classe 1911, recrutement de Toulouse, mle 1499; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Ouret (Paul-Jean), adjudant-chef, classe 1908, recrutement de Carcassonne-Narbonne, mle 408; 29 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Dumas (Edmond-Jean), 2e classe, classe 1919, recrutement de la Seine (3e bureau), mle 4155; 28 ans de services, 3 campagnes. A été blessé et cité.

Chancellerie.

Brien (Stanislas-Antoine-Louis), adjudant, classe 1925, recrutement de Saint-Brieuc, mle 2134; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Intendance.

Jego (Georges-Charles), adjudant-chef, classe 1918, recrutement de Lorient, mle 1390; 31 ans de services, 14 campagnées, A été cité.

Guibaud (Joseph-Marius-Edouard), adjudant-chef, classe 1907, recrutement de Marseille, mle 328; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Matériel.

Deniel (Edouard-François-Marie), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Brest, mle 1406; 29 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Frizot (Gilbert-Emile), adjudant-chef, classe 1911, recrutement de Dijon, mle 171; 28 ans de services, 7 campagnes. A été cité.

Génie.

Cazale (Aristide), adjudant-chef, classe 1909, recrutement de Toulouse, mle 1165; 32 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

Oyac (Alexandre-Elie-Théodore), adjudant, classe 1918, recrutement de la Guyane, mle 133; 28 ans de services, 17 campagnes. A été blessé et cité.

Hervé (Ernest-Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1916, recrutement de Lorient, mle 513; 29 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Carrez (Léon-Pierre), adjudant-chef, classe 1901, recrutement de Cambrai, mle 1270; 32 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Cotteau (Gustave-Jean-Baptiste), adjudant-chef, classe 1895, recrutement d'Avesnes, mle 571; 30 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Honnorat (Elie-Edmond), sergent, classe 1912, recrutement de Marseille, mle 3727; 32 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Layrac (Noël-Barthélémy), adjudant, classe 1903, recrutement d'Albi, mle 847; 28 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Mallet (Alphonse), caporal, classe 1910, recrutement de Niort, mle 1788; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Raynaud (Victor), adjudant, classe 1913, recrutement de Foix, mle 366; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Sylvestre (Fernand-Marcellin), caporal, classe 1914, recrutement d'Avignon, mle 1401; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Artillerie coloniale.

Le Coupanec (Jean-Marie), adjudant-chef, classe 1916, recrutement de Lorient, mle 73; 28 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Caius (Ange-Joseph), adjudant-chef, classe 1923, recrutement de la Martinique, mle 1176; 26 ans de services, 13 campagnes. A été blessé et cité.

Décret du 23 décembre 1957 annulant les dispositions de précédents décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 23 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de la défense nationale et des forces armées, vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les croix de commandeur, d'officier et de chevalier de la Légion d'honneur sont attribuées avec traitement au titre des contingents alloués par la loi n° 56-678 du 11 juillet 1956 aux anciens combattants de la guerre 1914-1918 désignés ci-après:

Sont annulés les décrets du 5 juin 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, sans traitement, à:

Pour le grade de commandeur.

Rault (Jean-Emile), chef de bataillon d'infanterie coloniale. Officier du 16 juin 1920. A été cité et blessé.

Pour le grade d'officier.

Lefranc (Emile-Jules), capitaine, infanterie. Chevalier du 16 juin 1920. A été cité et blessé.

Pour le grade de chevalier.

Cottreau (Léon-Louis), 2e classe, infanterie, classe 1911, recrutement de Versailles, mle 1473. Médaille militaire du 2 octobre 1917. A été cité et blessé.

Sont modifiés comme suit les décrets du 5 juin 1957 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur avec traitement:

Pour le grade de commandeur.

Après: Mancelin (Lucien-Georges-Paul), chef de bataillon, infanterie. Officier du 16 juin 1920. A été cité et blessé, ajouter: « Rault (Jean-Emile), chef de bataillon, infanterie coloniale. Officier du 16 juin 1920. A été cité et blessé ».

Pour le grade d'officier.

Après: Lamoureux (Rémi-Louis), lieutenant, infanterie. Chevalier du 16 juin 1920. A été cité, ajouter: « Lefranc (Emile-Jules), capitaine, infanterie. Chevalier du 16 puin 1920. A été cité et blessé ».

Pour le grade de chevalier.

Après: Cotinaud (André), sergent, infanterie, classe 1908, recrutement d'Angoulême, mle 1267. Médaille militaire du 26 juin 1918. A été cité et blessé, ajouter: « Cottreau (Léon-Louis), 2e classe, infanterie, classe 1911, recrutement de Versailles, mle 1473. Médaille militaire du 2 octobre 1917. A été cité et blessé ».

Décrets du 24 décembre 1957 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

ARMÉE DE MER

Par décret du Président de la République en date du 24 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), le conseil des ministres entendu, vu la loi n° 55-1062 du 6 août 1955, vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852, vu le décret du 26 juin 1900 modifié le 4 mars 1939, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur, en date du 12 décembre 1957, portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé:

Officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang à la date de la signature du présent décret.)

Services exceptionnels.

RÉSERVES DE L'ARMÉE DE MER

Décoration sans traitement.

M. Ertaud (André), ingénieur mécanicien en chef de 2e classe de réserve; 26 ans de services, dont 24 ans de services en activité. Chevalier du 27 août 1948.

Par décret du Président de la République en date du 24 décembre 1957, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu le décret du 1er octobre 1918 relatif à l'attribution des décorations à titre posthume, vu le décret organique de la Légion d'honneur du 16 mars 1852, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 12 décembre 1957, portant que les dispositions du présent décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, l'officier des équipages désigné ci-après est nommé:

Chevalier de la Légion d'honneur.

Décoration à titre posthume.

M. Nozières (Jean-Gilbert), officier de 2e classe des équipages. Médaillé militaire du 30 juin 1952. A été cité.

ARMÉE DE L'AIR

Par décret en date du 24 décembre 1957 rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en application de la loi du 2 janvier 1932 (art. 1er), relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 d'invalidité, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 12 décembre 1957 portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de la guerre 1939-1945 dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans la Légion d'honneur (décoration avec traitement):

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 10 avril 1952.)

Campagnol (Marcel-Jean), ancien sergent de l'armée de l'air, recrutement d'Agen, classe 1940, mle 2167. Médaillé militaire du 28 novembre 1942.

(Pour prendre rang du 28 juin 1954.)

Guerret (Jacques-Charles-Georges), ancien lieutenant de l'armée de l'air, recrutement de Dijon, classe 1941, mle 1060. Médaillé militaire du 12 juin 1946.

Décret du 2 janvier 1958 portant annulation d'un décret antérieur portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 2 janvier 1958, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), vu la délibération du conseil de l'ordre en date du 12 décembre 1957, est annulée, comme faisant double emploi, la nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, faite par décret du 7 août 1957, de M. Donnart (Lucien-Jean-Antoine), chef d'escadrons, déjà décoré par décret du 14 janvier 1948.

Décret du 8 janvier 1958 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 8 janvier 1958, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées, le conseil de l'ordre entendu, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décret n° 55-1300 du 4 octobre 1955):

Au grade de chevalier.

Danesi (Charles-Antoine).
Dubois (Claude-Philibert-Pierre).
Dupuy, née Maufange (Hélène).
Franc (Michel).
Degoislard de La Droitière (Guy-Jean-Charles).
Goubin (Emmanuel-Marie).
Jeammet (Pierre-Marcel).
De Jermon, née Rames (Andrée Marguerite).
Lacoste (Armand-Jean-René).
Mercier (Roger-André).
Metras (Georges).
Noble (Jean-Pierre).
Pasco (Alphonse).
Passeniers (Fernand-Nazaire).
Proverbio (Edouard-Martin).
Simon (Jean-Marie).
Tardy (Fernand-Joseph).
Valette (Jean-José).

Ces nominations comportent l'attribution de la Croix de guerre avec palme; elles annulent les citations accordées antérieurement pour les mêmes faits.

Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatifs au *Journal officiel* du 15 décembre 1957:

Page 11394, 2e colonne, au lieu de: « Bernatene (Jean), ancien soldat du 225e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 11/24/349 au recrutement de Perpignan », lire: « Bernatene (Jean), ancien soldat du 49e régiment d'infanterie, classe 1945, mle 11/24/349 au recrutement de Perpignan »; au lieu de: « Roux (Joseph-Alexandre-Eugène), ancien soldat du 71e régiment d'artillerie, classe 1929, mle 7045 au recrutement de Rennes », lire: « Roux (Joseph-Alexandre-Eugène), ancien soldat du 71e régiment d'artillerie, classe 1922, mle 7045 au recrutement de Rennes ».

Page 11402, 1re colonne, au lieu de: « Fiche (René-François-Yves), ancien brigadier-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1933, mle 365 au recrutement de Quimper », lire: « Fiche (René-François-Yves), ancien brigadier-chef des forces françaises de l'intérieur, classe 1938, mle 1770 au recrutement de Quimper ».

Page 11403, 1re colonne, au lieu de: « Runser (Alfred-Sébastien), ancien soldat du 93e régiment d'infanterie, classe 1911/E. V. 1911, mle 97 au recrutement de Mulhouse », lire: « Runser (Alfred-Sébastien), ancien soldat du 39e régiment d'infanterie » (le reste sans changement).

Rectificatifs au *Journal officiel* du 15 décembre 1957:

Page 11396, 1re colonne, au lieu de: « Rang du 8 janvier 1957, Maisy (Léon), ancien soldat du 407e régiment d'infanterie, classe 1900, mle 1357 au recrutement de Châtellerault », lire: « Rang du 30 janvier 1957 » (le reste sans changement).

Page 11405, 1re colonne, au lieu de: « Par décret en date du 12 décembre 1957, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre), en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations sans traitement) », lire: « Par décret en date du 12 décembre 1957, rendu sur la proposition du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (terre),

en application de la loi du 23 mars 1928 relative à la nomination dans la Légion d'honneur des mutilés de guerre à 100 p. 100 (théâtres d'opérations extérieurs), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur portant que les nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, les mutilés de guerre des théâtres d'opérations extérieurs dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 p. 100 à titre définitif, sont nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur (décorations avec traitement) ».

Décret du 2 janvier 1958 portant annulation d'un décret portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 2 janvier 1958, sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), est annulé, comme faisant double emploi, le décret du 17 octobre 1957 portant concession de la médaille militaire à titre posthume en ce qui concerne les caporaux et soldats désignés ci-après:

Secher (Jean-Louis), caporal-chef.

Darsy (René), caporal.

Jorand (Roger-Yves-Marie), soldat de 1re classe.

Piton (Camille-Roger-Joseph), soldat de 2e classe.

(Le reste sans changement.)

Décret portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Rectificatif au *Journal officiel* du 4 janvier 1958: page 187, 2e colonne, au lieu de: « Décret du 30 septembre 1957 portant promotions... », lire: « Décret du 30 décembre 1957 portant promotions... »; au lieu de: « Par décret en date du 30 septembre 1957, sont promus: », lire: « Par décret en date du 30 décembre 1957, sont promus: ».

Régies d'avances.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 20 décembre 1957, l'article 1er de l'arrêté du 18 octobre 1956 fixant le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au titre du budget du ministère de la défense nationale et des forces armées (section Air) au régisseur d'avances du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie est modifié comme suit:

« Le montant maximum des avances susceptibles d'être consenties au régisseur d'avances du service de l'infrastructure aéronautique de l'Algérie (3e arrondissement des bases aériennes à Hussein-Dey, anciennement 2e arrondissement d'Alger) pour assurer le payement des dépenses de personnel et de matériel visées à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 24 septembre 1955 et imputables au budget de la défense nationale et des forces armées, section Air, est fixé à 8 millions de francs ».

(Le reste sans changement.)

Modification de l'arrêté du 27 juillet 1949 relatif au classement hiérarchique et indiciaire des militaires non officiers de la gendarmerie.

Le ministre de la défense nationale et des forces armées, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative, le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 45-1386 du 23 juin 1945 fixant le régime de solde des militaires de l'armée de terre;

Vu le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général des retraites, modifié notamment par le décret n° 57-1040 du 24 septembre 1957;

Vu l'arrêté du 27 juillet 1949 relatif au classement hiérarchique et indiciaire des militaires non officiers de la gendarmerie, modifié par l'arrêté du 10 octobre 1957,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau I-G annexé à l'arrêté interministériel du 27 juillet 1949 modifié par l'arrêté interministériel du 10 octobre 1957 fixant le classement hiérarchique et indiciaire des militaires non officiers de la gendarmerie est remplacé par le tableau ci-après:

TABLEAU I-G

DURÉE DES SERVICES ouvrant droit aux échelons.	ÉLÈVE GENDARME ou élève garde.		GENDARME OU GARDE et gendarme ou garde de 1re classe.		MARÉCHAL DES LOGIS chef.		ADJUDANT		ADJUDANT-CHEF	
	Indices bruts.	Mémoire. — Indices nets anciens.	Indices bruts.	Mémoire. — Indices nets anciens.	Indices bruts.	Mémoire. — Indices nets anciens.	Indices bruts.	Mémoire. — Indices nets anciens.	Indices bruts.	Mémoire. — Indices nets anciens.
Avant 3 ans	160	145	170	155	215	190	235	205	250	215
Après 3 ans	»	»	200	175	245	210	255	220	280	235
Après 5 ans	»	»	215	190	265	225	280	235	300	250
Après 9 ans	»	»	235	205	285	240	300	250	320	265
Après 12 ans	»	»	255	220	305	255	320	265	340	2[illegible]0
Après 14 ans	»	»	270	230	»	»	»	»	»	»
Après 15 ans	»	»	(1) 285	(1) 240	330	270	340	280	365	295
Après 18 ans	»	»	(1) 315	(1) 260	350	285	365	295	385	310
Après 21 ans	»	»	(1) 340	(1) 280	370	300	385	310	400	320

(1) Gendarme ou garde de 1re classe.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 1er janvier 1958 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1958.

Pour le ministre de la défense nationale et des forces armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GUILLAUME WIDMER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Armée de mer (réserve).

Par décision du 26 décembre 1957, sont inscrits au tableau exceptionnel d'avancement pour 1957 les officiers de réserve de l'armée de mer dont les noms suivent:

A. — **Corps des officiers de marine.**

Pour le grade de capitaine de corvette de réserve.

Les lieutenants de vaisseau de réserve:

M. Bauche (Jacques-André-Gaston), du port de Cherbourg.

M. Theobald (Jean-Louis), du port de Toulon.

Pour le grade de lieutenant de vaisseau de réserve.

Les enseignes de vaisseau de 1re classe de réserve:

M. Pinard (Robert-Guy), du port de Bizerte.

M. Baloge (Guy-Roger), du port de Bizerte.

M. Mouroux (Jean-Henri-Gustave), du port de Bizerte.

B. — **Corps des officiers des équipages de la flotte.**

Pour le grade d'officier principal des équipages de la flotte de réserve.

Les officiers de 1re classe des équipages de la flotte de réserve:

M. Lavigne (Jean-Lucien), du port de Toulon.

M. Créac'hoadec (Pierre-Louis), du port de Brest.

Armée de l'air (réserve).

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 décembre 1957: page 11353, au lieu de: « Devèse (Charles-Gérard) », lire: « Devèsa (Charles-Gérard) ».

Commissariat et santé de la marine.

Par décision du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 26 décembre 1957, est inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1958:

Pour l'avancement à l'emploi d'agent administratif principal de 2e classe.

M. Matillon (Léon), agent administratif de 1re classe, branche « Commissariat et santé ».

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (air) en date du 23 décembre 1957, M. le lieutenant Panouillot (Jacques) est nommé régisseur d'avances auprès de l'atelier-magasin de base n° 10/148, à Hussein-Dey, en remplacement de M. l'adjudant-chef Bancillon (André-Georges), appelé à d'autres fonctions.

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée. Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Cet arrêté prendra effet à compter du 1er janvier 1958.

Tableau d'avancement, pour les années 1955, 1956 et 1957, des attachés d'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (terre).

Par arrêté en date du 4 décembre 1957, les attachés d'administration dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement de classe valable pour les années 1955, 1956 et 1957, dans l'ordre ci-après:

Pour le grade d'attaché d'administration de 2e classe.

Au titre de l'année 1955.

1 M. Sellier, attaché d'administration de 3e classe, 5e échelon.
2 M. de Rosas, attaché d'administration de 3e classe, 5e échelon.
3 Mlle Deruelle, attaché d'administration de 3e classe, 5e échelon.

Au titre de l'année 1956.

M. Cartier, attaché d'administration de 3e classe, 5e échelon.

Au titre de l'année 1957.

Mme Eude, attaché d'administration de 3e classe, 5e échelon.

MINISTERE DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU PLAN

Ouverture d'un concours pour le recrutement d'agents brevetés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi de finances du 24 mai 1951, et notamment son article 29;

Vu la circulaire du président du conseil en date du 10 décembre 1956 relative à la réglementation des recrutements de fonctionnaires;

Vu le décret n° 52-310 du 25 mars 1952 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier du corps des personnels brevetés des brigades des douanes;

Vu les propositions du directeur général des douanes et droits indirects;

Sur le rapport du directeur du personnel et du matériel,

Arrêtent:

Art. 1er. — Indépendamment de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives aux emplois réservés, est autorisée l'ouverture d'un concours pour le recrutement de trois cent quarante agents brevetés stagiaires des services extérieurs de l'administration des douanes et droits indirects.

Art. 2. — En application de l'article L. 421 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, le ministre des finances, des affaires économiques et du plan pourra fixer le nombre des places non pourvues par nomination de bénéficiaires de la législation sur les emplois réservés qui seraient susceptibles d'être ajoutées au contingent prévu à l'article 1er du présent arrêté.

Art. 3. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RENÉ LARRE.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Prix des arachides de la campagne 1957-1958.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 janvier 1958: page 112, 1re colonne, 17e ligne, au lieu de: « C. F. A. », lire: « C. A. F. »; 19e ligne, au lieu de: « condiitons », lire: « conditions »; 37e ligne, au lieu de: « conduitions », lire: « conditions »; 50e ligne, au lieu de: « fixé », lire: « fixée ».

Affectation solidaire de cautionnements.

Par arrêté en date du 20 décembre 1957, les cautionnements constitués par les agents désignés ci-après ont été affectés solidairement à la garantie de leur gestion d'agent comptable de centre régional ou départemental de documentation pédagogique:

Mme Verron, intendante du collège moderne de jeunes filles de Rennes.

M. Dallies, économe du centre d'apprentissage public de Saint-Martin-du-Touch, à Toulouse.

M. Blanc-Benon, intendant de l'école normale d'instituteurs de Lyon

M. Deletang, économe à l'école normale d'instituteurs de Strasbourg-Neudorf.

Mlle Leveque, intendante de l'école normale d'institutrices de Maxéville.

M. Paulin, intendant au lycée Saint-Charles, à Marseille.

M. Gibert, économe du centre régional d'éducation physique et sportive de l'académie de Caen.

M. Belvèhy, intendant du C. R. E. P. S. de Mirande.

L'intendant du lycée de garçons d'Albi.

L'intendant de l'école normale de Versailles.

L'intendante de l'école normale de jeunes filles des Hautes-Pyrénées.
L'intendant du lycée d'Auch.
L'économe de l'école normale d'instituteurs de la Rochelle.
L'intendant de l'école normale de garçons de Tarn-et-Garonne.
L'intendant du lycée Carnot, à Pointe-à-Pitre.
L'économe de l'école normale d'instituteurs d'Orléans.
L'intendante de l'école normale d'institutrices de Valence.
La sous-intendante chargée des fonctions d'intendante au lycée de jeunes filles J.-Fabre de Rodez.
L'intendant de l'école normale d'instituteurs d'Arras.
L'intendante du lycée de Foix.
L'économe de l'école normale d'instituteurs de la Haute-Vienne.
L'intendant du collège technique national de Charleville.
L'économe du lycée Alain, à Alençon.
L'intendant du collège technique national du Mans.
L'économe de l'école normale d'instituteurs de Bourg
L'intendant du lycée de Brest.

Inspection générale des finances.

Par arrêté du 2 janvier 1958, M. Maalla (Mansour), de la promotion « France-Afrique » de l'école nationale d'administration, a été nommé inspecteur adjoint des finances, à compter du 1er août 1957, et mis en disponibilité, sur sa demande, à compter du 19 septembre 1957; la démission de M. Maalla a été acceptée à compter du 25 décembre 1957.

Corps de contrôle des assurances.

Par arrêté en date du 31 décembre 1957, MM. Jeanjean (Pierre), Gastaud (Jean-Pierre) et Bellando (Jean-Louis), anciens élèves de l'école polytechnique classés dans le corps de contrôle des assurances, ont été nommés élèves commissaires contrôleurs adjoints des assurances à compter du 1er octobre 1957.

Direction générale des impôts.

Par arrêté en date du 30 décembre 1957, Mme Slawischen (Françoise), inspecteur élève des impôts, admise à l'examen professionnel de fin de stage (session 1956), a été nommée inspecteur adjoint des services extérieurs de la direction générale des impôts à compter du 1er novembre 1956 et titularisée dans ce grade à la même date.

Par arrêté en date du 30 décembre 1957, les inspecteurs élèves du cadastre dont les noms suivent ont été, suivant leur ordre de classement à l'examen professionnel de fin de stage (session 1956), nommés inspecteurs adjoints du cadastre à compter du 1er janvier 1957 et titularisés dans ce grade à la même date:

MM. Lebée (Yannick), Pouget (Christian), Vivier (Jean-Jacques), Batut (André).

Le présent arrêté a effet à compter du 16 juin 1957 en ce qui concerne la mise aux émoluments des agents intéressés.

Par arrêté en date du 8 janvier 1958, les administrateurs civils de 1re classe, 3e échelon, à la direction générale des impôts dont les noms suivent ont été, à compter des dates ci-après indiquées, nommés administrateurs civils de classe exceptionnelle:

Contributions directes et cadastre.

MM.
Roubeaud, à compter du 21 juillet 1952.
Michel, à compter du 29 août 1952.
Savarin-Bonhomme, à compter du 1er janvier 1953.
Gaffard, à compter du 1er janvier 1953.
Richoud, à compter du 1er janvier 1954.
Limet, à compter du 1er janvier 1954.

Enregistrement et domaines.

MM.
Duc, à compter du 21 juillet 1952.
Combe-Ferrier, à compter du 19 mars 1953.
Secher, à compter du 19 mars 1953.
Josse, à compter du 19 mars 1953.
Billot, à compter du 26 mars 1953.
Antoine, à compter du 14 juillet 1953.
Fradin, à compter du 14 juillet 1953.
Jean (René), à compter du 1er janvier 1954.
Noyer, à compter du 1er janvier 1954.
Enjalbert, à compter du 9 février 1954.
Reverbel, à compter du 9 février 1954.
Le Daeron, à compter du 19 mai 1954.

Contributions indirectes.

MM.
Bonnet, à compter du 1er janvier 1954.
Mossand, à compter du 1er janvier 1954.
Moutonnet, à compter du 1er janvier 1954.
Lacroix, à compter du 1er janvier 1954.
Goude, à compter du 1er janvier 1954.
Malan, à compter du 1er janvier 1954.
Crampagne, à compter du 13 janvier 1954.
Commes, à compter du 13 janvier 1954.
Villain, à compter du 13 janvier 1954.

Aux termes du même arrêté, les administrateurs civils de 2e classe, 3e échelon, à la direction générale des impôts dont les noms suivent ont été, à compter des dates ci-après indiquées, nommés administrateurs civils de 1re classe, 1er échelon:

Enregistrement et domaines.

MM.
Lavergne, à compter du 21 juillet 1952.
Pouech, à compter du 21 juillet 1952.
Normand, à compter du 13 novembre 1952.
Donnadou, à compter du 22 novembre 1952.
Blazy, à compter du 1er janvier 1953.
Raisonnier, à compter du 7 février 1953.
Dalberto, à compter du 7 février 1953.
Richard, à compter du 24 avril 1953.
Malmenaide, à compter du 27 avril 1953.
Dran, à compter du 8 mai 1953.
Mirguet, à compter du 24 novembre 1953.
Magnol, à compter du 1er janvier 1954.
Vannier, à compter du 30 janvier 1954.
Febvre, à compter du 2 février 1954.
Chapot, à compter du 17 novembre 1954.

Contributions indirectes.

M. Bellier, à compter du 21 juillet 1952.

Enquêtes économiques.

Par arrêté en date du 10 décembre 1957, sont annulées, en ce qui concerne les commissaires de 3e classe dont les noms sont repris aux paragraphes ci-après, les dispositions des arrêtés suivants:

Arrêté du 24 mai 1956 portant promotion à la classe supérieure de commissaires de 2e et 3e classe des enquêtes économiques;
Arrêté du 15 juin 1956 portant avancement d'échelon au titre des années 1953, 1954 et 1955 de commissaires de 1re et 2e classe des enquêtes économiques;
Arrêté du 29 décembre 1956 portant avancement d'échelon de commissaires des enquêtes économiques au titre de l'année 1956;
Arrêté du 15 mai 1957 portant avancement d'échelon et modification des conditions d'avancement de commissaires des enquêtes économiques;
Article 18 de l'arrêté du 22 juillet 1957 portant attribution de majorations d'ancienneté à des commissaires des enquêtes économiques.

Par arrêté du même jour, les commissaires de 3e classe, 3e échelon, dont les noms suivent sont nommés commissaires de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953:

MM.
Brisset (Raymond), dans le département de la Seine.
Redon (Louis), dans le département de la Seine.
Sainsaulieu (Charles), dans le département de la Seine-Maritime.
Watteaux (Gaston), dans le département du Puy-de-Dôme.
Paisant (Robert), dans le département de la Seine.
Freche (Joseph), dans le département de la Haute-Garonne.
Theveny (Alphonse), dans le département de l'Ain.
Ricard (Gilbert), dans le département de la Seine.
Pierre (Georges), dans le département de la Marne.
Delambre (René), dans le département de la Seine.
Viau (Lucien), dans le département des Landes.
Juppin (Jules), dans le département de la Seine.
Sempey (Charles), dans le département de la Haute-Garonne.
Ferry (Roland), dans le département de la Moselle.
Guyomard (Jean), dans le département de Seine-et-Oise.
Lapaquette (Victor), dans le département du Cher.
Braun (René), dans le département de Meurthe-et-Moselle.
Marty (René), dans le département de l'Ariège.
Saillot (Louis), dans le département de Maine-et-Loire.
Grange (Maurice), dans le département de la Haute-Savoie.
Roche (André), dans le département de la Nièvre.
Ramauge (Georges), dans le département de la Lozère.
Sy (Léon), dans le département du Pas-de-Calais.
Saccone (Louis), dans le département des Bouches-du-Rhône.

Par arrêté du même jour, M. Houdelot (Robert), commissaire de 3e classe, 3e échelon, dans le département de la Seine, est nommé commissaire de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953, compte tenu de un mois quatorze jours prélevés sur la majoration d'ancienneté de quatre mois vingt-six jours qui lui a été attribuée en application de la loi du 19 juillet 1952.

Par arrêté du même jour, M. Lignier (André), commissaire de 3e classe, 3e échelon, dans le département de Meurthe-et-Moselle, est nommé commissaire de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953, compte tenu de un an treize jours prélevés sur la bonification d'ancienneté de un an cinq mois quatre jours qui lui a été attribuée en application de la loi du 14 mai 1951.

Par arrêté du même jour, M. Alfonsi (Joseph), commissaire de 3e classe, 3e échelon, dans le département des Bouches-du-Rhône, est nommé commissaire de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953, compte tenu de un mois cinq jours prélevés sur la majoration d'ancienneté de quatre mois vingt-sept jours qui lui a été attribuée en application de la loi du 19 juillet 1952.

Par arrêté du même jour, M. Bayon (Raymond), commissaire de 3e classe, 3e échelon, en service détaché, est nommé commissaire de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1953, compte tenu de quatorze jours prélevés sur la majoration d'ancienneté de trois ans quatre jours qui lui a été attribuée en application de la loi du 26 septembre 1951 et de la loi du 19 juillet 1952.

Par arrêté du même jour, les commissaires de 2e classe, 1er échelon, dont les noms suivent sont élevés au 2e échelon de leur grade, compte tenu, le cas échéant, de bonifications et de majorations d'ancienneté dont ils sont bénéficiaires:

(A compter du 11 janvier 1953.)

M. Bayon (Raymond), en service détaché.

(A compter du 5 mars 1953.)

M. Paisant (Robert), dans le département de la Seine.

(A compter du 31 mars 1955.)

M. Guyomard (Jean), dans le département de Seine-et-Oise.

(A compter du 1er mai 1955.)

M. Sainsauleu (Charles), dans le département de la Seine-Maritime.

(A compter du 5 juin 1955.)

M. Theveny (Alphonse), dans le département de l'Ain.

(A compter du 26 juillet 1955.)

M. Ferry (Roland), dans le département de la Moselle.

(A compter du 29 juillet 1955.)

M. Braun (René), dans le département de Meurthe-et-Moselle.

(A compter du 4 août 1955.)

M. Watteaux (Gaston), dans le département du Puy-de-Dôme.
M. Pierre (Georges), dans le département de la Marne.

(A compter du 10 août 1955.)

M. Lignier (André), dans le département de Meurthe-et-Moselle.

(A compter du 15 août 1955.)

M. Viau (Lucien), dans le département des Landes.

(A compter du 27 août 1955.)

M. Marty (René), dans le département de l'Ariège.

(A compter du 29 août 1955.)

M. Sempey (Charles), dans le département de la Haute-Garonne.

(A compter du 30 août 1955.)

M. Saccone (Louis), dans le département des Bouches-du-Rhône.

(A compter du 3 septembre 1955.)

M. Sy (Léon), dans le département du Pas-de-Calais.

(A compter du 9 septembre 1955.)

M. Alphonsi (Joseph), dans le département des Bouches-du-Rhône.

(A compter du 19 septembre 1955.)

M. Houdelot (Robert), dans le département de la Seine.

(A compter du 30 septembre 1955.)

M. Brisset (Raymond), dans le département de la Seine.

(A compter du 1er octobre 1955.)

M. Grange (Maurice), dans le département de la Haute-Savoie.

(A compter du 18 octobre 1955.)

M. Saillot (Louis), dans le département de Maine-et-Loire.

(A compter du 20 octobre 1955.)

M. Juppin (Jules), dans le département de la Seine.

(A compter du 21 octobre 1955.)

M. Ricard (Gilbert), dans le département de la Seine.

(A compter du 22 octobre 1955.)

M. Delambre (René), dans le département de la Seine.

(A compter du 18 novembre 1955.)

M. Roche (André), dans le département de la Nièvre.

(A compter du 1er janvier 1956.)

M. Redon (Louis), dans le département de la Seine.

M. Freche (Joseph), dans le département de la Haute-Garonne.

M. Ramauge (Georges), dans le département de la Lozère (dans cette situation, l'intéressé conserve en réserve une majoration d'ancienneté de un mois vingt-six jours).

(A compter du 4 février 1956.)

M. Lapaquette (Victor), dans le département du Cher.

Par arrêté du même jour, sont élevés au 3e échelon de leur grade les commissaires de 2e classe, 2e échelon, dont les noms suivent:

(A compter du 11 janvier 1956.)

M. Bayon (Raymond), en service détaché.

(A compter du 5 mars 1956.)

M. Paisant (Robert), dans le département de la Seine.

Expansion économique à l'étranger.

Par arrêté en date du 10 décembre 1957, M. Leloup (Georges), attaché commercial à Djakarta, est affecté à Hambourg, pour y assurer la gestion du poste d'expansion économique dans cette ville, sous l'autorité du conseiller commercial, chef des services d'expansion économique en République fédérale d'Allemagne.

Caisse des dépôts et consignations.

Rectificatif au *Journal officiel* du 31 décembre 1957: page 11936, 1re colonne, 51e ligne, au lieu de: « Administration centrale des finances », lire: « Caisse des dépôts et consignations »; 2e colonne, 10e ligne, au lieu de: « Mme Fleischmann, 1er janvier 1957 », lire: « M. Fleischmann, 1er janvier 1957 ».

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Relèvement du montant des vacations allouées aux agents chargés de mission pour la direction de l'architecture.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 1er décembre 1910 modifiant l'article 9 de la loi du 18 octobre 1919;

Vu le décret du 25 octobre 1941 allouant des vacations aux agents chargés de mission pour la direction de l'architecture;

Vu l'arrêté du 22 septembre 1950 portant relèvement du montant des vacations allouées aux agents chargés de missions pour la direction de l'architecture,

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet, le montant des vacations prévues à l'article 2 du décret du 25 octobre 1941 susvisé est fixé à 250 F.

Le nombre de vacations par affaire sera fixé par le directeur général de l'architecture dans la limite d'une dépense maximum mensuelle de 12.000 F pour chaque agent chargé de mission.

Art. 2. — L'arrêté du 22 septembre 1950 est abrogé.

Art. 3. — Le directeur général de l'architecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1957.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Prorogation pour 1958 des dispositions de l'arrêté du 17 décembre 1955 fixant pour 1956 la liste des manipulations prévues à l'article 3 du décret du 28 novembre 1955 instituant en 1956 et en 1957 un groupe II bis à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 46-170 du 13 juillet 1946 relatif au concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements, modifié par le décret n° 49-685 du 17 mai 1949;

Vu le décret du 28 novembre 1955 instituant en 1956 et en 1957 un groupe II *bis* à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements;

Vu l'arrêté du 17 décembre 1955 fixant pour 1956 la liste des manipulations prévues à l'article 3 du décret du 28 novembre 1955 instituant en 1956 et en 1957 un groupe II *bis* à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements;

Vu l'arrêté du 29 janvier 1957 prorogeant pour 1957 les dispositions de l'arrêté du 17 décembre 1955 fixant pour 1956 la liste des manipulations prévues à l'article 3 du décret du 28 novembre 1955 instituant en 1956 et en 1957 un groupe II *bis* à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements,

Arrête:

Art. 1er. — Sont prorogées pour 1958 les dispositions de l'arrêté susvisé du 17 décembre 1955 fixant pour 1956 la liste des manipulations prévues à l'article 3 du décret du 28 novembre 1955 susvisé instituant en 1956 et en 1957 un groupe II *bis* à la section des sciences du concours commun aux candidats à l'école normale supérieure et aux bourses de licence et d'agrégation près les facultés des sciences et des lettres des universités de Paris ou des départements.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Ouverture d'une session spéciale d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Arrête:

Art. 1er. — Une session spéciale d'examen pour l'obtention du brevet élémentaire sera ouverte le vendredi 21 février 1958 dans les inspections académiques et dans les services de l'enseignement français au Maroc à l'intention des instituteurs et institutrices du cadre chérifien résidant au Maroc et dans les départements de la métropole et qui ne sont titulaires ni de ce diplôme, ni du baccalauréat première partie, ni du baccalauréat complet.

Art. 2. — L'organisation matérielle des épreuves est placée sous l'autorité de M. le recteur de l'académie d'Aix.

Art. 3. — Les inscriptions seront reçues dans les inspections académiques et à l'ambassade de France au Maroc, mission universitaire et culturelle française, à Rabat, jusqu'au 20 janvier 1958, date limite.

Art. 4. — Les épreuves écrites se dérouleront aux chefs-lieux des départements métropolitains et au Maroc dans les centres de Casablanca et de Rabat.

Fait à Paris, le 30 décembre 1957.

RENÉ BILLÈRES.

Nombre de candidats et de candidates à admettre à la session de 1958 de l'examen professionnel d'économe.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 relatif au statut du corps de fonctionnaires des services économiques et en particulier l'article 14, modifié par le décret n° 56-1430 du 29 décembre 1956;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1951 fixant les conditions de l'examen d'admission des adjoints des services économiques au grade d'économe, modifié par l'arrêté du 20 novembre 1956,

Arrêtent:

Art 1er. — Le nombre de candidats et candidates à admettre à la session de l'examen d'admission des adjoints des services économiques au grade d'économe, qui s'ouvrira le 3 février 1958, est fixé ainsi qu'il suit:

Aspirant: quarante-trois.
Aspirantes: quatre-vingt-une.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du premier degré et le directeur de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de reviseurs (architecture).

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 15 février 1930 modifié portant statut du personnel du ministère de l'éducation nationale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, dans un délai de trois mois à compter de la publication du présent arrêté, l'ouverture d'un concours pour le recrutement de six reviseurs des services techniques d'architecture à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale.

Art. 2. — La nature des épreuves, l'organisation générale du concours ainsi que la composition du jury seront fixées par arrêté du ministre de l'éducation nationale.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale et le directeur général de l'architecture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 janvier 1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Modification de l'arrêté du 5 décembre 1957 fixant le nombre de postes mis au concours en application de l'arrêté du 28 novembre 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1957-1958.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret n° 57-236 du 27 février 1957 concernant le recrutement des professeurs des lycées, collèges classiques et modernes et écoles normales primaires et des professeurs des disciplines littéraires et scientifiques des écoles nationale professionnelles et des collèges techniques (article 21);

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant la durée des études dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré;

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré;

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1956-1957;

Vu l'arrêté du 11 mai 1957 fixant le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré mis au concours en 1957;

Vu l'arrêté du 28 novembre 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1957-1958,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 5 décembre 1957 fixant le nombre de postes mis au concours, en application de l'arrêté du 28 novembre 1957 fixant les dispositions transitoires concernant le recrutement des élèves professeurs des instituts de préparation aux enseignements de second degré pour l'année scolaire 1957-1958, est modifié comme suit:

Faculté des sciences.

Mathématiques, au lieu de: « Rennes, 88; Montpellier, 25 », lire: « Rennes, 100; Montpellier, 27 ».

Sciences physiques, au lieu de: « Rennes, 6; Paris, 120; Montpellier, 16; Alger, 2 », lire: « Rennes, 16, Paris, 74; Montpellier, 18; Alger, 1 ».

Sciences naturelles, au lieu de: « Rennes, 14; Montpellier, 16 », lire: « Rennes, 3; Montpellier, 17 ».

Faculté des lettres.

Lettres classiques, au lieu de: « Paris, 27; Alger, 8 », lire: « Paris, 28; Alger, 4 ».

Lettres modernes, au lieu de: « Strasbourg, 1; Alger, 5 », lire: « Strasbourg, 2, Alger, 4 ».

Anglais, au lieu de: « Caen, 0 », lire: « Caen, 2 ».

Italien, au lieu de: « Montpellier, 0 », lire: « Montpellier, 1 ».

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 janvier 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Elections des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires nationales et académiques provisoires.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment l'article 22;

Vu le décret du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, modifié et complété par les décrets du 5 novembre 1948, du 1er janvier 1950, du 11 juillet 1950 et du 8 mars 1957;

Vu l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947 instituant auprès du directeur général de l'enseignement du second degré diverses commissions administratives paritaires provisoires,

Arrête:

TITRE Ier

Commissions paritaires nationales.

Art. 1er. — La date des élections pour la désignation des représentants des personnels de l'enseignement du second degré aux commissions administratives paritaires nationales provisoires, instituées par l'arrêté interministériel du 11 décembre 1947, est fixée, en ce qui concerne les commissions nos 1, 4, 5, 6, 7, 8 et 10 au mardi 18 mars 1958.

Art. 2. — Les listes des candidats, établies conformément aux dispositions de l'article 14 du décret du 24 juillet 1947, devront être remises au ministère de l'éducation nationale, direction de l'enseignement du second degré, le lundi 10 février 1958, au plus tard. Ces listes seront publiées au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 3. — Pour l'accomplissement des opérations électorales, il est créé, par application de l'article 12 du décret du 24 juillet 1947, une section de vote dans chaque établissement public d'enseignement du second degré de la métropole et de l'outre-mer.

Par application de l'article 16 dudit décret, il est créé un bureau de vote spécial auprès du recteur de chaque académie, d'une part, et, d'autre part, auprès du chef du service universitaire des relations avec l'étranger et l'outre-mer, 55, rue Saint-Dominique, pour l'ensemble du personnel détaché.

TITRE II

Commissions paritaires académiques.

Art. 4. — La date des élections pour la désignation des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires académiques provisoires, prévues par les articles 3 et 4 de l'arrêté du 11 décembre 1947, est fixée, en ce qui concerne les personnels visés à l'article 1er, au mardi 25 mars 1958.

Art. 5. — Les listes de candidats devront être remises aux recteurs d'académie le lundi 17 février 1958, au plus tard.

Art. 6. — Une section de vote est créée dans chaque établissement public d'enseignement du second degré de la métropole. Le bureau de vote central pour chaque académie est présidé par le recteur de l'académie.

Art. 7. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 janvier 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
ROGER GRANDBOIS.

Attributions de fonctions et délégation de signature.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,

Vu le décret no 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret no 56-188 du 13 février 1956, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 18 août 1945 fixant les attributions des bureaux des directions d'enseignement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Vilatte (Henri), sous-directeur, reçoit, afin d'assurer le regroupement nécessaire des services intéressés et la continuité de leur action, autorité pour tout ce qui concerne les attributions de bourses, prêts d'honneur, remises, exonérations et secours d'études alloués ou accordés au titre de l'enseignement supérieur, de l'enseignement du premier degré, de l'enseignement du second degré et de l'enseignement technique.

Art. 2. — Délégation est donnée à M. Vilatte, sous-directeur, aux fins de signer, au nom du ministre et dans la limite de ses attributions, toutes pièces administratives ou comptables se rapportant aux activités définies à l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er janvier 1958.

Fait à Paris, le 8 janvier 1958.

RENÉ BILLÈRES.

Bibliothèques.

Par arrêté du 6 janvier 1958, M. Héliot (Pierre), conservateur de 3e échelon (indice net 485) à la Bibliothèque nationale, est détaché pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, en qualité de boursier chargé de recherches auprès du centre national de la recherche scientifique.

Enseignement supérieur.

Par arrêté en date du 12 décembre 1957:

M. Bottero (Jean-Marc), chargé de recherches au centre national de la recherche scientifique, est nommé, à compter du 1er novembre 1957, directeur d'études non cumulant (histoire et archéologie des civilisations mésopotamiennes) à la 4e section de l'école pratique des hautes études (emploi créé) et titularisé à cette même date dans son emploi.

M. Durand (Maurice), pensionnaire à l'école française d'Extrême-Orient, est nommé, à compter du 1er novembre 1957, directeur d'études non cumulant (philologie vietnamienne) à la 4e section de l'école pratique des hautes études et titularisé à cette même date dans son emploi.

M. Schneider (Jean), professeur à la faculté des lettres de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er novembre 1957, directeur d'études cumulant (histoire de l'Europe occidentale au moyen âge) à la 4e section de l'école pratique des hautes études.

Par arrêté en date du 30 décembre 1957:

M. Mandrou, professeur agrégé d'histoire, directeur d'études cumulant, est nommé, à compter du 1er octobre 1957, directeur d'études non cumulant à la 6e section de l'école pratique des hautes études (histoire générale et histoire sociale du dix-septième siècle) (emploi créé) et titularisé dans son emploi.

A compter de cette date, M. Mandrou est rangé dans la 3e et dernière classe de son emploi (indice 520).

M. Berlin (Jacques), chargé de recherches au centre national de la recherche scientifique, directeur d'études cumulant à la 6e section de l'école pratique des hautes études, est nommé, à compter du 1er janvier 1958, directeur d'études non cumulant à ladite section (emploi créé) et titularisé dans son emploi.

A compter de cette date, M. Bertin est rangé dans la 3e et dernière classe de son emploi (indice 520).

M. Malaurie (Jean-Léonard), diplômé d'études supérieures, est nommé, à compter du 1er novembre 1957, directeur d'études non cumulant à la 6e section de l'école pratique des hautes études (économie et sociétés des régions arctiques) (emploi créé) et titularisé dans son emploi.

A compter de cette date, M. Malaurie est rangé dans la 3e et dernière classe de son emploi (indice 520).

Institut national des sciences et techniques nucléaires.

Par arrêté du 30 novembre 1957, après avis conforme du conseil d'enseignement de l'institut national des sciences et techniques nucléaires, sont nommés professeurs à l'institut national des sciences et techniques nucléaires pour une durée de trois ans, à compter du 1er octobre 1957:

MM. Berthelot (André), Bloch (Claude), Grinberg (Boris), Horowitz (Jules), Latarjet (Raymond), Messiah (Albert), Vendryes (Georges).

Service de santé scolaire et universitaire.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 décembre 1957: page 11905, 2e colonne, 59e ligne, au lieu de: « 5e échelon, avec une ancienneté supérieure à un an et demi », lire: « 5e échelon ».

Liste d'admission définitive des candidates au certificat d'aptitude à l'inspection des écoles maternelles.

(Session du 10 octobre 1957.)

Par arrêté du 10 décembre 1957, sont définitivement admises, par ordre de mérite:

1 Mlle Fontanier (Elise-Jeanne-Françoise-Marguerite).
2 Mmes Prigent, née Agius (Marie-Louise).
3 Borel, née Noiray (France-Marguerite-Stéphanie).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Transfert de crédits.

Le secrétaire d'Etat au budget,

Vu l'article 21 du décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi de finances pour 1957 (n° 56-1327 du 29 décembre 1956), et notamment son article 26;

Vu le décret n° 56-1364 du 31 décembre 1956 portant répartition des crédits votés pour 1957 (Travaux publics, transports et tourisme. — I: Travaux publics, transports et tourisme);

Vu le décret n° 57-610 du 21 mai 1957 portant blocage de crédits pour 1957,

Arrête:

Art. 1er. — Sur les crédits ouverts au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme pour 1957, une somme de 150.000 F est définitivement annulée au titre du chapitre 31-01: « Administration centrale. — Rémunérations principales » du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme).

Art. 2. — Il est ouvert au ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, pour 1957, un crédit de 150.000 F applicable au chapitre 31-02: « Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses » du budget des travaux publics, des transports et du tourisme (I: Travaux publics, transports et tourisme).

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 1957.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Modification et complément de l'arrêté du 21 juillet 1954 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu le décret n° 54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière (code de la route), modifié par le décret n° 57-999 du 28 août 1957, et notamment les articles 123 à 129 et 186 de ce texte;

Vu l'arrêté du 21 juillet 1954 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire;

Sur la proposition du directeur des routes et de la circulation routière,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté susvisé du 21 juillet 1954 est modifié comme suit:

« 1° *a*) Pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie D;

« Tous les cinq ans, pour les conducteurs âgés de moins de quarante-cinq ans;

« Tous les trois ans, pour les conducteurs dont l'âge est compris entre quarante-cinq et cinquante-cinq ans;

« Tous les deux ans, pour les conducteurs dont l'âge est compris entre cinquante-cinq et soixante ans;

« Tous les ans, pour les conducteurs ayant dépassé soixante ans;

« *b*) Tous les cinq ans, pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B (voitures de place);

« 2° A l'expiration de la période de validité du permis, lorsque celui-ci n'a été accordé, conformément aux dispositions de l'article 128 du code de la route, que pour une durée limitée en raison d'une déficience physique du candidat;

« 3° A la demande du médecin, membre de la commission départementale de retrait des permis de conduire prévue à l'article 135 du code de la route, si celui-ci estime que le titulaire d'un permis de conduire, comparaissant devant cette commission, doit être soumis à un tel examen;

« 4° Lorsque le titulaire d'un permis a été interné par application de la loi du 30 juin 1838. Le permis ne pourra être restitué à son titulaire qu'après examen du médecin psychiatre, membre de la commission médicale d'appel prévue à l'article 7 ci-après;

« 5° A l'expiration du délai fixé dans l'arrêté d'annulation du permis (catégories A, A 1 et B), lorsque le conducteur qui a fait l'objet d'une telle mesure se met en instance de subir à nouveau les épreuves correspondant audit permis, ainsi qu'il est prévu à l'article 133 du décret du 10 juillet 1954, modifié par décret du 28 août 1957 ».

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté du 21 juillet 1954 est complété comme suit:

« Les incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire les véhicules de la catégorie A 1 sont les mêmes que celles qui font obstacle à la délivrance ou au maintien du permis de conduire les véhicules de la catégorie A.

« Les permis de conduire correspondant à des véhicules de la catégorie A 1 conduits par des infirmes et spécialement aménagés pour tenir compte de leur infirmité appartiennent à la catégorie F; les incapacités physiques incompatibles avec l'obtention ou le maintien de ces permis sont celles qui sont énumérées dans la liste des incapacités physiques (groupes A, B, F), annexée à l'arrêté du 21 juillet 1954, sauf en ce qui concerne les conducteurs de voiturettes à moteur dites « de mutilés » qui font l'objet de dispositions spéciales ».

Art. 3. — Le quatrième paragraphe de l'article 6 de l'arrêté du 21 juillet 1954 est remplacé par les dispositions suivantes:

« La validité des certificats médicaux est limitée à six mois ».

Art. 4. — Les deux premiers paragraphes de l'article 10 de l'arrêté du 21 juillet 1954 sont remplacés par les dispositions suivantes:

« Les candidats au permis de conduire les véhicules des catégories A, B, C, D et F subissent, devant un expert agréé par le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 13 décembre 1949, des épreuves permettant d'apprécier, d'une part, leur aptitude à conduire et à manœuvrer les véhicules de la catégorie à laquelle s'appliquera le permis et, d'autre part, leur connaissance des règlements concernant la circulation.

« A l'issue de ces épreuves, le dossier du candidat est renvoyé au préfet avec l'avis de l'expert quant à l'aptitude ou à l'inaptitude du candidat du point de vue technique.

« Les candidats au permis de conduire les véhicules de la catégorie A 1 devront satisfaire aux épreuves d'un examen portant seulement sur la connaissance du code de la route et de la signalisation routière ».

. . . .

(Le reste de l'article demeure sans changement.)

Art. 5. — L'article 12 de l'arrêté du 21 juillet 1954 est complété comme suit:

. . . .

« 4° Sur de fausses déclarations lorsque la conversion d'un brevet militaire en permis de conduire civil de la même catégorie a déjà été obtenue ou est en instance d'obtention ».

Art. 6. — Le deuxième paragraphe de l'article 13 de l'arrêté du 21 juillet 1954 est remplacé par les dispositions suivantes:

« Conformément aux dispositions de l'article 127 du décret du 10 juillet 1954, modifié par décret du 28 août 1957, le permis de conduire les véhicules de la catégorie D est accordé pour une durée variant entre cinq ans et un an, suivant l'âge du conducteur ».

(Le reste du paragraphe demeure sans changement.)

Art. 7. — Le premier paragraphe de l'article 15 est complété comme suit:

. . . .

« La conversion d'un brevet militaire en permis de conduire civil de la même catégorie est interdite lorsque le demandeur est déjà titulaire d'un permis civil de cette catégorie ou est sous le coup d'une mesure d'annulation de ce permis ».

Fait à Paris, le 26 décembre 1957.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANDRÉ SARAMITE.

Changement de dénomination, déclassement et reclassement du délaissé de la route nationale n° 5 sur le territoire des communes de Bans et de Mont-sous-Vaudrey.

Par arrêté du 27 décembre 1957, est dénommée route nationale n° 72 la section délaissée de la route nationale n° 5 comprise entre les P. K. 25,356 et 26,507 et figurée en tireté rouge sur le plan qui restera annexé au présent arrêté.

Est déclassée et reclassée dans la voirie départementale du Jura la section délaissée de la route nationale n° 5 comprise entre les P. K. 26,507 et 28,211 et figurée en jaune sur le plan précité.

Reclassement des fonctionnaires des catégories C et D relevant du ministère de la marine marchande (services extérieurs).

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories C et D des fonctionnaires de l'Etat;

Vu le décret n° 57-175 du 16 février 1957 portant règlement d'administration publique relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 16 février 1957 fixant l'échelonnement indiciaire des grades et emplois des catégories C et D prévues à l'article 24 de la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les fonctionnaires des catégories C et D relevant du ministère de la marine marchande (personnel de la police et de la navigation et personnel de la surveillance des pêches maritimes) sont reclassés dans les différentes échelles instituées par le décret n° 57-174 du 16 février 1957 susvisé, conformément aux tableaux de correspondance ci-dessous. Sous réserve des dispositions particulières mentionnées à ces tableaux, les intéressés conservent dans leur échelon des nouvelles échelles l'ancienneté qu'ils ont acquise dans leur ancien échelon.

Cette dernière ancienneté ne devra pas excéder la durée moyenne exigée dans l'ancien échelon pour accéder à l'échelon immédiatement supérieur:

TABLEAU I

GRADES		NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 8 C.
Syndic principal des gens de mer (personnel de la police et de la navigation):	Inspecteur des pêches (personnel de la surveillance des pêches):	
4e échelon	Echelon unique......	10e échelon.
3e échelon (1).......	....	9e échelon.
2e échelon (2).......	....	8e échelon.
1er échelon (3).......	....	7e échelon.

TABLEAU II

GRADES	NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 6 C.
Chef mécanicien, patron garde-pêche (surveillance des pêches):	
1re classe....................................	10e échelon.
2e classe (4)..................................	8e échelon.

TABLEAU III

GRADES		NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 5 C.
Garde maritime principal (personnel de la police et de la navigation):	Syndic des gens de mer (personnel de la police et de la navigation):	
Classe exceptionnelle.	....	10e échelon.
3e échelon	6e échelon	9e échelon.
2e échelon (1).......	5e échelon (1).......	8e échelon.
1er échelon (5).......	....	8e échelon.
	4e échelon (6).......	7e échelon.
	3e échelon (6).......	6e échelon.
	2e échelon (6).......	5e échelon.
	1er échelon (10)......	4e échelon.

TABLEAU IV

GRADES	NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 2 C.
Sous-patron garde-pêche (surveillance des pêches):	
Echelon spécial (3)................................	7e échelon.
1re classe..	7e échelon.
2e classe (1)..	6e échelon.

TABLEAU V

GRADES		NOUVELLE ÉCHELLE de rémunération 1 C.
Matelot garde-pêche, mécanicien garde-pêche (surveillance des pêches):	Garde maritime (personnel de la police et de la navigation):	
1re classe	7e échelon (13)......	8e échelon.
	6e échelon (2).......	9e échelon.
	5e échelon (3).......	7e échelon.
2e classe (9)........	4e échelon (3).......	6e échelon.
	3e échelon (3).......	5e échelon.
	2e échelon (8).......	4e échelon.
	1er échelon (10)......	3e échelon.

(1) L'ancienneté d'échelon est majorée de un an.

(2) L'ancienneté d'échelon est majorée de deux ans. — (4) L'ancienneté d'échelon est majorée de trois ans. — (13) L'ancienneté d'échelon est majorée de un an.

Les intéressés qui ont ainsi quatre ans d'ancienneté et plus dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant quatre ans.

(3) L'ancienneté d'échelon est majorée de deux ans. — (6) L'ancienneté d'échelon est majorée de un an. — (9) L'ancienneté d'échelon est majorée de deux ans quatre mois.

Les intéressés qui ont ainsi trois ans d'ancienneté et plus dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant trois ans.

(5) Les intéressés perdent toute ancienneté d'échelon.

(8) L'ancienneté d'échelon est majorée de un an.

Les intéressés qui ont ainsi deux ans d'ancienneté et plus dans leur nouvel échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant deux ans.

(7) Les gardes maritimes, dont l'ancienneté dans cet échelon est majorée de deux ans et se trouve être soit au moins égale à quatre ans et inférieure à huit ans, soit au moins égale à huit ans, sont reclassés respectivement aux 9e et 10e échelons de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant quatre ans et huit ans.

(10) Les agents qui ont au moins deux ans d'ancienneté dans cet échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant deux ans.

(11) L'ancienneté est diminuée de un an.

(12) Les agents qui ont au moins un an d'ancienneté dans cet échelon sont reclassés à l'échelon immédiatement supérieur de la nouvelle échelle en conservant, le cas échéant, la partie de cette ancienneté excédant un an.

Art. 2. — Indépendamment des reclassements intervenus dans l'emploi occupé par les fonctionnaires visés ci-dessus à la date du 1er octobre 1956, la situation de ceux d'entre eux qui auront fait l'objet, entre cette dernière date et la date de publication du décret n° 57-175 du 16 février 1957 susvisé, de décisions de promotion de grade ou de nomination dans l'un des grades visés par le présent arrêté, devra être revisée à compter de leur date de promotion ou de nomination, conformément aux règles posées par l'article 3 dudit décret.

Toutefois, et par dérogation aux dispositions ci-dessus, il sera fait application, s'ils conduisent à conférer à ces fonctionnaires des situations plus avantageuses, des reclassements prévus à l'article 1er du présent arrêté appréciés à la date de ces promotions de grade ou de ces nominations et sur la base de l'échelon atteint dans lesdits grades, conformément aux dispositions statutaires en vigueur antérieurement à la date d'effet du décret du 16 février 1957.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 1er octobre 1956.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
MAURICE SIMONNET.

Le secrétaire d'Etat au budget,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ANDRÉ NEURRISSE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
RAYMOND MARCELLIN.

Ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement d'élèves ingénieurs et d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951, et notamment le titre III de cette loi;

Vu le décret n° 53-1108 du 14 novembre 1953 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de recrutement par voie de concours des ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat;

Vu le décret n° 56-1025 du 12 octobre 1956 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de classement des adjoints techniques des ponts et chaussées en vue de leur nomination directe au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat (service des ponts et chaussées);

Vu l'arrêté du 29 décembre 1953 fixant les conditions et le programme du concours pour l'admission au grade d'élève ingénieur des travaux publics de l'Etat;

Vu l'arrêté du 26 décembre 1956 fixant les conditions et le programme de l'examen professionnel pour l'accession des adjoints techniques des ponts et chaussées au grade d'ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat;

Vu le décret n° 57-939 du 21 août 1957 portant règlement d'administration publique tendant à autoriser les fonctionnaires et agents français des cadres marocains et tunisiens ainsi que les fonctionnaires et agents des cadres algériens à faire acte de candidature aux concours de recrutement dans les cadres métropolitains ouverts aux candidats fonctionnaires ayant accompli une certaine durée de services publics;

Vu la lettre du 25 juillet 1957 du ministre de l'Algérie;

Vu l'avis du contrôleur financier détaché auprès du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme;

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture en 1958:

D'un concours pour le recrutement de cent vingt élèves ingénieurs des travaux publics de l'Etat, parmi lesquels quarante seront affectés obligatoirement en Algérie à leur sortie de l'école d'application;

D'un examen professionnel pour le recrutement de vingt-neuf ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat parmi les adjoints techniques des ponts et chaussées admis à se présenter en application de l'article 1er du décret du 12 octobre 1956.

La date des épreuves sera fixée ultérieurement par arrêté du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme.

Art. 2. — Le nombre des places offertes à l'examen professionnel est réparti ainsi qu'il suit:

a) Candidats figurant sur la première partie de la liste: dix-huit.
b) Candidats figurant sur la deuxième partie de la liste: onze.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Pour le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE PROST.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de mécaniciens électriciens des voies navigables.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 50-202 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des agents de la navigation intérieure et des ports maritimes de commerce, modifié par le décret n° 56-502 du 23 mai 1956,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée l'ouverture en 1958 d'un concours pour le recrutement de treize mécaniciens électriciens des voies navigables et des ports maritimes de commerce.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation
Le conseiller technique,
PIERRE PROST.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Ouverture d'un concours et d'un examen professionnel pour le recrutement de conducteurs des voies navigables.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu le décret n° 50-202 du 6 février 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des agents de la navigation intérieure et des ports maritimes de commerce, modifié par le décret n° 56-502 du 23 mai 1956,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée l'ouverture en 1958 de:

Un concours pour le recrutement de seize conducteurs des voies navigables;

Un examen professionnel pour le recrutement de seize conducteurs des voies navigables.

Si le nombre des candidats ayant satisfait aux épreuves de l'examen professionnel de conducteur des voies navigables est inférieur à celui des places offertes, le nombre de places susceptibles d'être attribuées aux candidats du concours sera augmenté d'autant.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le conseiller technique,
PIERRE PROST.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Administration centrale de la marine marchande.

Par arrêté du 3 janvier 1958, M. Guincamp (Raymond), administrateur civil de 1re classe, 2e échelon, au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction générale des prix et des enquêtes économiques), en service détaché, est intégré en la même qualité, pour compter du 1er décembre 1956, dans le corps des administrateurs civils du secrétariat d'Etat à la marine marchande.

Ponts et chaussées.

Par arrêté en date du 28 décembre 1957, M. Canu (Jean), ingénieur de 1re classe des ponts et chaussées, a été chargé de l'intérim des fonctions de directeur de l'établissement du matériel des bases aériennes pour la période du 1er au 31 décembre 1957.

Par arrêté en date du 28 décembre 1957, M. Bories (Armand), ingénieur hors classe des ponts et chaussées, a été chargé, à compter du 1er décembre 1957, de l'intérim des fonctions de directeur de la mission des grands travaux aéronautiques en Allemagne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 décembre 1957: page 11330, 2e colonne, au lieu de: « Par arrêté en date du 4 décembre 1957, M. Rossard (Louis)... pour compter du 1er novembre 1957 », lire: « Par arrêté en date du 4 décembre 1957, M. Rossard (Louis)... pour compter du 1er décembre 1957 ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté MS n° 191/57 du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « appareil de prélèvement de poussières modèle Cerchar type 857 » construit par la Société Beaudoin, 1 et 3, rue Rataud, à Paris (5e).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 3 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'axe de manœuvre du rhéostat et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté MS 192/57 en date du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « transformateur au quartz type 250 GS 7-3 », construit par les Etablissements Merlin et Gerin, rue Henri-Tarze, à Grenoble (Isère).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de:

0,5 hpz pour la cuve;
4,5 hpz pour la boîte pour thermostat et limiteur de tension.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La hauteur du quartz au-dessus des pièces sous tension ne devra en aucun point être inférieure à 150 mm. La vérification devra en être faite à la mise en service par enlèvement du couvercle. A aucun moment, le niveau du quartz ne devra être visible à l'un quelconque des regards;

2° Les accessoires équipant ce transformateur (boîtes à câbles, coffrets d'appareillage) devront être d'un type agréé et faire, avec le carter, un joint d'au moins 25 mm de largeur; les vis de fixation de ces accessoires ne devront pas déboucher à l'intérieur du carter;

3° La boîte pour thermostat et limiteur devra être équipée d'entrées de câble ou de dispositifs d'obturation d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Par arrêté MS 193/57 en date du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « coffret type 4 P », construit par la société L'Appareillage électrique industriel Cheveau, avenue Victor-Hugo, à Dijon (Côte-d'Or).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 8 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils satisfont aux conditions suivantes:

1° La différence de diamètre entre les axes mobiles et leur logement ne devra pas dépasser 0,5 mm;

2° Ils seront équipés de dispositifs de raccordement et éventuellement d'un appareil de mesure d'un type agréé faisant avec le carter un joint d'au moins 25 mm de largeur et dont les vis de fixation ne déboucheront pas à l'intérieur de celui-ci.

Lorsque le coffret renfermera de l'appareillage tel que disjoncteur, relais, fusibles, le courant alimentant ce coffret devra pouvoir être coupé par la manœuvre d'un organe de coupure situé à proximité immédiate et logé dans un carter distinct. Une plaque indicatrice très apparente placée sur le coffret devra rappeler qu'il est obligatoire de couper le courant en amont avant de l'ouvrir.

Par arrêté MS 194/57 en date du 26 décembre 1957, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté n° 3/57 du 1er février 1957 agréant pour être employés dans les mines grisouteuses les « locotracteurs types C 2755 T 4 — C 3755 T 4 », construits par les Etablissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord), la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté, définissant une nouvelle caisse de lavage:

67 855 Ensemble caisse de lavage.
67 846 Schéma du circuit des gaz.
67 856 Corps de caisse de lavage.
67 857 Couvercle de caisse de lavage.
67 858 Séparateur.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté n° 3/57 devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter le numéro de l'arrêté du 1er février 1957 et le numéro du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté n° 3/57, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté n° 3/57 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 195/57 en date du 26 décembre 1957, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté n° 110/57 du 24 juillet 1957 agréant pour être employés dans les mines grisouteuses les « locotracteurs types C 2755 K 3 — 3755 K 3 », construits par les Etablissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord), la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté, définissant une nouvelle caisse de lavage:

67 855 Ensemble caisse de lavage.
67 846 Schéma du circuit des gaz.
67 856 Corps de caisse de lavage.
67 857 Couvercle de caisse de lavage.
67 858 Séparateur.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

Le certificat de conformité établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté n° 110/57 devra faire mention du présent arrêté:

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter le numéro de l'arrêté du 24 juillet 1957 et le numéro du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté n° 110/57, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté n° 110/57 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 196/57 en date du 26 décembre 1957, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté n° 5/56 du 6 février 1956 agréant pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type N.W.G. 250 », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort (territoire de), la notice descriptive et le plan 25-280 072 joints au présent arrêté définissant un nouveau mode de montage de la boîte à bornes sur le moteur.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

La boîte à bornes devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 9 hpz;

Le certificat de conformité établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté n° 5/56 devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter le numéro de l'arrêté du 6 février 1956 et le numéro du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté n° 5/56, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté n° 5/56 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 197/57 en date du 26 décembre 1957, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté n° 90/56 du 3 juillet 1956 agréant pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur type N.W.G. 250 C », construit par la Société générale de constructions électriques et mécaniques Alsthom, à Belfort (territoire de Belfort), la notice descriptive et le plan 25 280 072 joints au présent arrêté définissant un nouveau mode de montage de la boîte à bornes sur le moteur.

Lorsque l'appareil livré comportera la variante prévue par le présent arrêté:

La boîte à bornes devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 9 hpz;

Le certificat de conformité établi par le constructeur conformément aux prescriptions de l'article 2 de l'arrêté n° 90/56 devra faire mention du présent arrêté;

La ou les plaques signalétiques de l'appareil devront porter le numéro de l'arrêté du 3 juillet 1956 et le numéro du présent arrêté;

Le constructeur devra fournir, en même temps que la copie de l'arrêté n° 90/56, une copie du présent arrêté.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté n° 90/56 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 198/57 en date du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses le « moteur à courant continu type CEFW 200 », construit par la société Le Matériel électrique S. W., 220, route d'Heyrieux, à Lyon (Rhône).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé et leur carter, ou chacun des éléments de celui-ci, devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de:

5 hpz pour la carcasse du moteur;
6 hpz pour la boîte à bornes.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que si la différence de diamètre entre l'arbre et son logement ne dépasse pas 0,5 mm.

Par arrêté MS 199/57 en date du 26 décembre 1957, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 20 septembre 1951 agréant, pour être employée dans les mines grisouteuses, la « haveuse Longwall type AB 12 », construite par la Société Anderson Boyes Ltd, à Motherwel (Angleterre), la notice descriptive et le plan 11 C/2312 A joints au présent arrêté, définissant le remplacement de la prise de courant d'origine par une prise de courant d'un type agréé.

Les conditions d'emploi prévues à l'arrêté du 20 septembre 1951 demeurent sans changement.

Par arrêté MS 200/57 en date du 26 décembre 1957, est agréée pour être employée dans les mines grisouteuses la « lampe à air comprimé type f 26 101 », construite par la Société Friemann und Wolf G. M. B. H., à Duisbourg (Allemagne), représentée en France par la Société Koppel Equipement, 114, avenue des Champs-Elysées, à Paris (8e), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et le plan 26 101 V joints au présent arrêté.

Les lampes livrées doivent être conformes au type agréé.

Elles doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° Le numéro du présent arrêté;
4° Le numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas portées directement sur les lampes, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur celles-ci.

Un certificat de conformité et une copie du présent arrêté, établis l'un et l'autre par le constructeur sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque lampe livrée.

Les pièces assurant la distribution de l'air à l'intérieur de la lampe doivent être maintenues en bon état de conservation et doivent être obligatoirement fournies par la Société Koppel Equipement.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des mesures de sécurité.

Par arrêté MS 201/57 en date du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « endoscope type 30-300 AD », construit par la Société anonyme J. Bodson et fils, 14 *bis*, rue Denis-Papin, à Puteaux (Seine), dont les caractéristiques sont définies par la notice descriptive et les plans suivants joints au présent arrêté:

2072 S Dispositif à prisme à 90°, prise de courant.
2073 S Schéma optique, raccord.

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé.

Ils doivent porter individuellement:

1° Le nom du constructeur;
2° La désignation du type agréé;
3° Le numéro du présent arrêté;
4° Le numéro de construction.

Si ces indications ne sont pas portées directement sur l'appareil, elles doivent figurer sur une plaque fixée à demeure sur celui-ci.

Un certificat de conformité et une copie du présent arrêté, établis l'un et l'autre par le constructeur sous sa responsabilité, doivent accompagner chaque appareil livré.

Les usagers ne pourront utiliser cet appareil que s'il est alimenté par un accumulateur de lampe au chapeau d'un type agréé (à trois éléments en série de 1,25 volt ou à deux éléments en série de 2 volts maximum) muni d'un fusible fourni par le constructeur.

Cet appareil ne pourra être utilisé que par des personnes qualifiées et dûment responsables, spécialement désignées et instruites par l'ingénieur de la mine de son emploi et de ses risques.

L'autorisation est accordée sans préjudice des mesures que l'administration peut prendre à toute époque pour des motifs de sécurité.

Par arrêté MS 202/57 en date du 26 décembre 1957, est agréé pour être employé dans les mines grisouteuses l' « appareil d'éclairage type SOMAP », construit par la Société de signalisation électromécanique, 36, boulevard Lahure, à Douai (Nord), et constitué par:

Un appareil d'éclairage fluorescent fourni par la société Manufacture d'appareillage électrique Lutin (Mapelec), 72, route d'Albert, à Amiens (Somme);

Un turbo-générateur fourni par la Société de signalisations électro-mécaniques, 36, boulevard Lahure, à Douai (Nord).

Les appareils livrés doivent être conformes au type agréé; le carter de l'appareil d'éclairage devra avoir subi avec succès l'épreuve hydraulique sous la pression de 6.500 hpz.

Les usagers ne pourront utiliser ces appareils que s'ils sont équipés de tubes Mazda type T F R 20.

Homologation de normes.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation et le décret du 24 mai 1941 fixant le statut de la normalisation;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — Sont homologuées, à la date du 30 novembre 1957, les cinq normes françaises suivantes:

Industrie électrique.

NF C 32-204 add. 1. — Conducteurs souples revêtus de chlorure de polyvinyle plastifié, série 750 SC-Th.

Economie domestique.

NF D 35-375. — Poêles métalliques à bois et mixtes.

Mécanique.

NF E 04-113. — Dessins techniques pour industries mécaniques, électriques et connexes, représentation des engrenages.

Documents bancaires.

NF K 12-46. — Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs.

Gaz de pétrole liquéfiés.

NF M 41-001. — Méthode d'échantillonnage.

Art. 2. — Sont annulées, à la date du 30 novembre 1957, les deux normes françaises suivantes:

Documents bancaires.

NF K 12-46. — Bordereau d'estampille sur certificats nominatifs (homologuée en octobre 1948).

Gaz de pétrole liquéfiés.

NF M 41-001. — Gaz de pétrole liquéfiés, méthode d'échantillonnage (homologuée en octobre 1948).

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS DELHOMME.

Mise en application obligatoire de la norme NF C 32-204.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi du 24 mai 1941 relative à la normalisation;

Vu le décret du 24 mai 1941 définissant le statut de la normalisation, et en particulier les articles 2, 13 et 20 dudit statut;

Vu l'arrêté ministériel du 28 mars 1955 portant mise en application obligatoire de normes relatives aux conducteurs et câbles souples avec enveloppe en chlorure de polyvinyle plastifié, modifié par l'arrêté du 2 octobre 1956;

Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 1958 portant homologation, à la date du 30 novembre 1957, de l'additif 1 à la norme NF C 32-204;

Sur proposition du commissaire à la normalisation,

Arrête:

Art. 1er. — A dater de la publication du présent arrêté, les dispositions de l'arrêté du 28 mars 1955 susvisé, modifié par l'arrêté du 2 octobre 1956, sont applicables à l'additif 1 à la norme NF C 32-204, homologué à la date du 30 novembre 1957.

Art. 2. — Le directeur des industries mécaniques et électriques et le commissaire à la normalisation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS DELHOMME.

Affectation provisoire au ministère de l'industrie et du commerce d'une partie de baraquement situé à Alençon.

Par arrêté du 4 janvier 1958, sont affectés, à titre provisoire, au ministère de l'industrie et du commerce (direction de l'administration générale), en vue de l'installation des services de la subdivision minéralogique de l'Orne, une pièce de 9 mètres carrés et un couloir de 2 mètres carrés situés, par rapport à la route de Sées, au milieu et à gauche du baraquement n° 5 (MX-839) édifié à Alençon, place du Champ-de-Foire.

Ordonnateurs secondaires.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances, des affaires économiques et du plan,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'arrêté du 29 mai 1918 portant création et suppression d'ordonnateurs secondaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — La deuxième phrase de l'article 1er de l'arrêté du 29 mai 1918 est remplacée par la suivante:

« Cet ordonnateur liquide et mandate:

« 1° Sur la caisse du payeur général de la Seine, les dépenses afférentes aux traitements, salaires, indemnités diverses et frais de déplacement pour les besoins du service, à régler au personnel et imputables sur les crédits qui lui sont délégués à cet effet;

« 2° Sur la caisse du payeur général de la Seine et des trésoriers-payeurs généraux des départements dans lesquels sont situés les sièges des directions régionales du service des instruments de mesure, toutes les autres dépenses de fonctionnement imputables sur les crédits qui lui sont délégués pour être effectuées dans l'étendue du territoire métropolitain ».

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1er janvier 1958.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale au ministère de l'industrie et du commerce et le directeur de la comptabilité publique au ministère des finances, des affaires économiques et du plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 décembre 1957.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
RENÉ BOUFFANDEAU.

Le ministre des finances,
des affaires économiques et du plan,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de la comptabilité publique,
Pour le directeur de la comptabilité publique:
Le chef de service,
VÉRON.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole pour l'exercice 1957.

Par arrêté en date du 13 décembre 1957, pris sous la signature du ministre des finances, des affaires économiques et du plan et du ministre de l'agriculture, les prévisions de charges et produits de la caisse nationale de crédit agricole ont été fixées à 9.372 millions 505.000 F pour les charges et 10.056.411.000 F pour les produits.

Conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales.

Par arrêté du 8 janvier 1958, est nommé membre du conseil central de l'office national interprofessionnel des céréales en qualité de représentant du commerce et des industries utilisatrices au titre de la meunerie métropolitaine, M. Miller (Pierre), en remplacement de M. Bancillon (Auguste), décédé.

Commission du riz.

Par arrêté du 8 janvier 1958, sont renouvelés, pour une période de trois ans, les mandats de membres de la commission du riz instituée par l'article 18 du décret n° 53-975 du 30 septembre 1953 de:

M. Clauzel, représentant les producteurs métropolitains;

M. Serrure, représentant les producteurs de la France d'outre-mer;

Mme Donon et M. Calelas, représentant les consommateurs.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 13 juillet 1957, M. Steiner (Joseph), ancien agent des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre, agent technique des eaux et forêts à Oberbruck (Haut-Rhin), triage n° 110, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin, est éliminé de son emploi.

Par arrêtés en date du 30 septembre 1957, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite, aux dates ci-après:

(A compter du 1er octobre 1957.)

Le chef de district des eaux et forêts dont le nom suit:

M. Chevrau (Armand), à Bellegarde (Ain), district n° 10, inspection de Nantua.

(A compter du 1er octobre 1957.)

Les agents techniques des eaux et forêts dont les noms suivent:

M. Lesueur (Raymond), à Cirey-les-Mareilles (Haute-Marne), maison forestière de Saint-Cervaux, triage n° 54, inspection de Chaumont, non installé.

M. Simon (Louis), en congé de longue durée.

Par arrêté en date du 10 octobre 1957, M. Poirier (Christian), ancien agent des services français en Sarre, agent technique stagiaire des eaux et forêts à Collonges-les-Bévy (Côte-d'Or), maison forestière de Collonges-les-Bévy, triage n° 101, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est, est éliminé de son emploi.

Par arrêté en date du 4 décembre 1957, M. Perdrix (Georges), agent technique stagiaire des eaux et forêts à Ancy-le-Franc (Yonne), triage n° 68, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est exclu définitivement du service à compter de la date de la notification qui lui sera faite du présent arrêté.

Par arrêté en date du 4 décembre 1957, M. Bercot (René), chef de district des eaux et forêts de 1er échelon à Lusigny (Aube), maison forestière de Chavaudon, district n° 2, inspection des eaux et forêts de Troyes, est rétrogradé au 5e échelon du grade d'agent technique des eaux et forêts à compter de la date de la notification qui lui sera faite du présent arrêté.

Le point de départ de l'ancienneté de M. Bercot dans le 5e échelon du grade d'agent technique des eaux et forêts est fixé au 1er novembre 1955.

M. Bercot est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, en qualité d'agent technique des eaux et forêts de 5e échelon, à Baccarat (Meurthe-et-Moselle), maison forestière de Grammont, triage n° 128, inspection des eaux et forêts de Lunéville.

Par arrêté en date du 10 décembre 1957, l'arrêté ministériel du 1er juillet 1957 est modifié en ce qui concerne les conditions d'affectation à Joncels (Hérault) de M. Courvoisier (Jean).

M. Courvoisier (Jean), agent technique des eaux et forêts de 7e échelon à Valleraugue (Gard), maison forestière de la Serreyrède, triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Nîmes-Sud, est affecté, d'office et dans l'intérêt du service, à Joncels (Hérault), triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Béziers.

Par arrêté en date du 16 décembre 1957, M. Demellier (Raoul), chef de district des eaux et forêts aux Bordes (Loiret), maison forestière des Prés-Dampierre, district n° 3, inspection des eaux et forêts de Lorris, est affecté, sur sa demande, en la même qualité, à Camarès (Aveyron), district n° 15, inspection des eaux et forêts de Rodez.

Par arrêté en date du 21 décembre 1957:

Les chefs de district des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Arnaud (Bernard), à Thaon (Vosges), district n° 11, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Nord, est affecté à la Tremblade (Charente-Maritime), maison forestière du Pavillon, district n° 14, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Bailly (Georges), à Talmay (Côte-d'Or), district n° 22, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est, est affecté à Valay (Haute-Saône), district n° 7, inspection des eaux et forêts de Gray.

M. Berger (Yvon), à la Salvetat (Hérault), maison forestière de Combe Salat, district n° 3, inspection des eaux et forêts de Béziers, est affecté à Olonzac (Hérault), district n° 5, inspection des eaux et forêts de Béziers.

M. Canfin (Gaëtan), à la Teste-de-Buch (Gironde), maison forestière du Trencat, district n° 8, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est affecté à Gastes (Landes), maison forestière du Jaougot-Nord, district n° 12, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

M. Delmont (Aubin), à Lisle-en-Barrois (Meuse), maison forestière du Bois-Richard, district n° 1, inspection des eaux et forêts de Bar-le-Duc, est affecté à Locquignol (Nord), maison forestière de la Maîtrise, district n° 5, inspection des eaux et forêts de Valenciennes.

M. Dornstetter (Joseph), à Rouffach (Haut-Rhin), district n° 18, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est affecté à Moosch (Haut-Rhin), maison forestière de Moosch, district n° 25, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

M Lucet (Camille), à Vizille (Isère), poste logé, district n° 30, service de la pêche, est affecté à Bourgoin (Isère), district n° 32, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Nord.

M. Rebatet (Jean-Baptiste), à l'Argentière-la-Bessée (Hautes-Alpes), district n° 4, inspection des eaux et forêts de Briançon, est affecté à Valgorge (Ardèche), district n° 21, inspection des eaux et forêts d'Aubenas.

Les agents techniques des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Bachaud (Robert), à Saumos (Gironde), triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est affecté au Porge (Gironde), maison forestière communale du Pas-du-Bouc, triage n° 21, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

M. Beaumard (Gustave), à Mazoires (Puy-de-Dôme), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est, est affecté à Biscarrosse (Landes), maison forestière de Naouas, triage n° 37, inspection des eaux et forêts de Mont-de-Marsan.

M. Bonnet (Yvan), à Vouzeron (Cher), maison forestière des Noues, triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Bourges, est affecté à Vouzeron (Cher), maison forestière de Grandmont, triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Bourges.

M. Delage (Albert), à Neussargues (Cantal), triage n° 3, inspection des eaux et forêts d'Aurillac, est affecté aux Mathes (Charente-Maritime), maison forestière de Bonne-Anse, triage n° 41, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Dominici (Jean), à Cunfin (Aube), maison forestière de Forêt-Lambert, triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Troyes, est affecté à Palneca (Corse), maison forestière de Saint-Antoine, triage n° 77, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Fois (Richard), à Jaillon (Meurthe-et-Moselle), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Toul, est affecté à Montrozier (Aveyron), triage n° 39, inspection des eaux et forêts de Rodez.

M. Gaillard (Louis), à Entraigues (Isère), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est, est affecté à Taulhac (Haute-Loire), maison forestière de Taulhac, triage n° 34, inspection des eaux et forêts du Puy.

M. Henaff (Hervé), à Neufmarché (Seine-Maritime), maison forestière du Gros-Bouleau, triage n° 47, inspection des eaux et forêts d'Evreux, est affecté à Liffré (Ille-et-Vilaine), maison forestière de Saint-Denis, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Nantes.

M. Janel (Emile), à Saint-Vincent-sur-Jabron (Basses-Alpes), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Sisteron, est affecté à Manosque (Basses-Alpes), triage n° 77, inspection des eaux et forêts de Sisteron.

M. Javelot (Abel), à Quérigut (Ariège), triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Foix-Sud, est affecté à la Villedieu (Charente-Maritime), maison forestière de Borne-Saint-Léger, triage n° 31, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Leclercq (Claude), à Tours (Indre-et-Loire), triage n° 30, service de la pêche, est affecté à Saint-Nicolas-des-Bois (Orne), maison forestière des Arcis, triage n° 13, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

M. Marchiset (Robert), à Uzelle (Doubs), triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Besançon-Est, est affecté à Noroy-le-Bourg (Haute-Saône), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Vesoul.

M. Martin (André), à Rambouillet (Seine-et-Oise), maison forestière de la Porte-des-Chartreux, triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Rambouillet, est affecté à Clamart (Seine), maison forestière de Clamart, triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Versailles.

M. Martin (Jules), à Linthal (Haut-Rhin), maison forestière de Schmelzrunz, triage n° 76, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est affecté à Sewen (Haut-Rhin), maison forestière de Sewen, triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin.

M. Matz (Joseph), à Baerenthal (Moselle), maison forestière de Muhlthal, triage n° 117, inspection des eaux et forêts de Bitche, est affecté à Baerenthal (Moselle), maison forestière de Tiefbrunnen, triage n° 116, inspection des eaux et forêts de Bitche.

M. Metge (Henri), à Canteleu (Seine-Maritime), maison forestière de la Mare-Terreuse, triage n° 62, service de la pêche, est affecté à Castillon-de-Larboust (Haute-Garonne), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon.

M. Moreau (Paul), à Bidache (Basses-Pyrénées), triage n° 11, inspection des eaux et forêts de Bayonne, est affecté à Bidache (Basses-Pyrénées), triage n° 12, inspection des eaux et forêts de Bayonne.

M. Nanzi (Paul), à Roquesteron (Alpes-Maritimes), triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest, est affecté à la Bastide-des-Jourdans (Vaucluse), maison forestière de la Bastide-des-Jourdans, triage n° 30, inspection des eaux et forêts d'Avignon.

M. Picard (Robert), à Montcharvot (Haute-Marne), triage n° 81, inspection des eaux et forêts de Langres, est affecté à Serqueux (Haute-Marne), triage n° 77, inspection des eaux et forêts de Langres.

M. Ravel (Octave), à la Faurie (Hautes-Alpes), triage n° 83, inspection des eaux et forêts de Gap, est affecté à Ventavon (Hautes-Alpes), triage n° 70, inspection des eaux et forêts de Gap.

M. Schutz (Oscar), à Haguenau (Bas-Rhin), maison forestière de Heuscheuer, triage n° 40, inspection des eaux et forêts d'Haguenau, est affecté à Gries (Bas-Rhin), triage n° 53, inspection des eaux et forêts d'Haguenau.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 23 novembre 1957, la démission de M. Aurian (Philippe), assistant stagiaire à la station centrale d'amélioration des plantes du centre national de recherches agronomiques de Versailles, est acceptée à compter du 16 novembre 1957.

A la même date, l'intéressé est rayé des cadres de l'institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 6 décembre 1957, M. Darpoux (Hermon), directeur de recherches de 2e classe du cadre scientifique de l'institut national de la recherche agronomique, est nommé, après concours, directeur central de recherches de 3e classe pour la discipline « Pathologie végétale » à compter du 19 novembre 1957.

Par arrêté en date du 18 décembre 1957, M. Causeret (Jean), maître de recherches au laboratoire de physiologie de la nutrition à Paris, est nommé, sur place, directeur de ce laboratoire, à compter du 1er décembre 1957.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Composition dans la métropole et dans les départements d'outre-mer des bureaux d'adjudication des services militaires relevant du ministre de la France d'outre-mer.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment son article 16,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la métropole et dans les départements d'outre-mer, les bureaux d'adjudication des services militaires relevant du ministre de la France d'outre-mer comportent trois membres, savoir:

1° Le directeur de l'établissement ou le chef du service pour lequel a lieu l'adjudication, ou son délégué, membre technique, et, en principe, président;

2° *a*) Si le membre technique est fonctionnaire de l'intendance, deux représentants (ayant rang d'officier) du service pour lequel l'adjudication a lieu et d'un rang moins élevé que celui du fonctionnaire de l'intendance. Ces représentants n'ont pas la qualification de membre technique avec les attributions qu'elle comporte;

b) Si, par suite de la nature du marché, le membre technique n'est pas un fonctionnaire de l'intendance:

Un fonctionnaire de l'intendance dont le rôle est surtout juridique et qui doit veiller à l'observation des formes prescrites et des dispositions réglementaires; ce fonctionnaire préside la commission lorsqu'il est, dans l'ordre des préséances, d'un rang plus élevé que celui du membre technique;

Un deuxième membre (ayant rang d'officier) représentant du service pour lequel l'adjudication a lieu. Ce représentant n'a pas la qualification de membre technique et doit être d'un rang inférieur à celui des deux autres membres.

Art. 2. — Le membre technique est notamment chargé de donner lecture des articles du cahier des clauses administratives générales et du cahier des prescriptions communes ou spéciales dont la communication est réclamée par les concurrents à l'adjudication et en tant que cette communication est jugée utile par la commission.

Il donne les renseignements et éclaircissements qu'il juge nécessaires ou qui sont demandés par les candidats ou par les membres de la commission.

Art. 3. — Le bureau peut valablement fonctionner si, exceptionnellement et par suite de circonstances de force majeure, il est réduit à deux membres; mais la présence du membre technique et du fonctionnaire de l'intendance est indispensable.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 4. — Tout membre du bureau d'adjudication doit obligatoirement se récuser s'il est parent ou allié de l'un des soumissionnaires au quatrième degré ou à un degré plus rapproché.

Si cette situation lui apparaît avant la réunion du bureau, il en avise sans délai le chef de service; dans le cas contraire, il la fait connaître au président du bureau au plus tard avant l'ouverture des soumissions.

Si cette récusation porte sur des membres dont la présence est indispensable et si elle se produit à un moment tel que le remplacement ne puisse plus être assuré en temps utile, le bureau ne peut valablement fonctionner.

Art. 5. — L'intendant militaire, membre juridique, pourra être remplacé au sein du bureau d'adjudication:

Par son suppléant permanent, lorsque le bureau d'adjudication doit fonctionner dans une place distincte du siège de l'intendant militaire;

Par son suppléant temporaire, lorsque, empêché, il ne peut assister à la séance d'adjudication si celle-ci se tient au siège de l'intendance.

Art. 6. — Le directeur des affaires militaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

GÉRARD JAQUET.

Délégations de pouvoirs.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment son article 2,

Arrête:

Art 1er. — Les présidents des bureaux d'adjudication fonctionnant pour le compte des services militaires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, dans les départements d'outre-mer, sont habilités à approuver les résultats des adjudications pour lesquelles un prix limite a été fixé et sous réserve qu'aucune réclamation ou protestation n'ait été formulée.

Art. 2. — Le commandant supérieur des troupes du groupe Antilles-Guyane a délégation permanente de la signature du ministre de la France d'outre-mer en ce qui concerne:

a) L'approbation des résultats des adjudications, lorsque cette approbation ne relève pas de la compétence déléguée aux présidents des bureaux d'adjudication et que le montant de l'adjudication n'excède pas 50 millions de francs métropolitains;

b) La signature des marchés passés autrement que par adjudications lorsque leur montant n'excède pas 10 ou 25 millions de francs suivant que le marché a été passé sans concurrence ou avec concurrence;

c) Ces chiffres sont portés respectivement à 20 et 50 millions de francs pour les marchés de travaux passés par le service des matériels et bâtiments.

Art. 3. — Lorsqu'une adjudication ou un appel d'offres donne lieu à la passation de plusieurs marchés, les délégations de compétence définies ci-dessus sont déterminées par référence au montant de la réalisation dans son ensemble et non au montant de chaque marché.

Art. 4. — Dans le cas des marchés à commande, le montant maximum est retenu pour déterminer l'autorité compétente pour signer le contrat.

Pour les marchés de clientèle, il sera tenu compte du montant prévu pour les commandes annuelles à passer dans le cadre du marché.

Art. 5. — Le directeur du service pour le compte duquel sont passés l'adjudication, l'appel d'offres ou le marché de gré à gré est habilité à prendre les décisions ou à accorder les autorisations ci-après:

Choix entre la procédure de l'adjudication et celle de l'appel d'offres;

Agrément des candidats admis à remettre des soumissions dans le cas d'adjudication restreinte;

Désignation du fonctionnaire chargé des opérations préliminaires à l'ouverture des plis contenant les offres;

Désignation de critères particuliers pouvant entrer en ligne de compte pour choisir entre les offres.

Le prix limite dans la procédure d'adjudication est arrêté par le commandant supérieur sur proposition du directeur de service.

Art. 6. — Lorsque le montant des marchés dépasse les seuils de compétence fixés à l'article 2 ci-dessus, les projets de marchés sont soumis au directeur des affaires militaires, qui a délégation permanente pour leur approbation dans la limite de 200 millions de francs métropolitains.

Art. 7. — Le directeur des affaires militaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

GÉRARD JAQUET.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu le décret n° 56-256 du 13 mars 1956 relatif aux marchés passés au nom de l'Etat, et notamment son article 2,

Arrête:

Art. 1er. — Lorsqu'il s'agit de marchés passés en métropole pour les services militaires, le directeur des affaires militaires du ministère de la France d'outre-mer a délégation permanente de la signature du ministre de la France d'outre-mer en ce qui concerne:

a) L'approbation des résultats des adjudications lorsque le montant de l'adjudication n'excède pas 200 millions de francs métropolitains;

b) La signature des marchés passés autrement que par adjudication lorsque leur montant n'excède pas 200 millions de francs métropolitains,

sous réserve de l'accord de la direction du contrôle du budget et du contentieux.

Art. 2. — Lorsqu'une adjudication ou un appel d'offres donne lieu à la passation de plusieurs marchés, la délégation de compétence définie ci-dessus est déterminée par référence au montant de la réalisation dans son ensemble et non au montant de chaque marché.

Art. 3. — Le directeur adjoint des affaires militaires a, en l'absence du directeur, la délégation permanente de pouvoirs attribuée à celui-ci par les articles 1er et 2 ci-dessus.

Art. 4. — Lorsque leur importance dépasse 200 millions de francs métropolitains ou qu'un accord complet n'a pu s'établir entre les divers organes chargés de leur examen, les projets de marchés sont soumis au ministre.

Il en est de même pour tous les projets de marchés d'études ou de construction de prototypes qui, quelle que soit leur importance, stipulent en faveur du titulaire une commande réservée ou une redevance sur les fabrications ultérieures, ou des primes de réussite, ainsi que pour les marchés d'études d'organisation.

Art. 5. — Dans le cas des marchés à commande, le montant maximum est retenu pour déterminer l'autorité compétente pour signer le contrat.

Pour les marchés de clientèle, il sera tenu compte du montant prévu pour les commandes annuelles à passer dans le cadre du marché.

Art. 6. — Les chefs de service ou les directeurs des établissements militaires relevant du ministre de la France d'outre-mer pour le compte desquels sont passés l'adjudication, l'appel d'offres ou le marché de gré à gré sont habilités à prendre les décisions ou à accorder les autorisations ci-après:

Autorisation spéciale nécessaire aux entreprises en règlement judiciaire pour participer aux marchés. Cette autorisation est accordée à titre provisionnel, sous réserve de la décision de l'autorité qui a qualité pour approuver l'adjudication ou l'appel d'offres ou signer le marché;

Choix entre la procédure de l'adjudication et celle de l'appel d'offres;

Agrément des candidats admis à remettre des soumissions dans le cas d'adjudication restreinte;

Désignation du fonctionnaire chargé des opérations préliminaires à l'ouverture des plis contenant les offres;

Désignation de critères particuliers pouvant entrer en ligne de compte pour choisir entre les offres.

Le prix limite dans la procédure d'adjudication est fixé par le sous-directeur de l'administration centrale dont relève le service intéressé.

Art. 7. — Il est institué dans chaque service une commission de dépouillement des offres comprenant au minimum trois membres, un de ces membres étant, en principe, choisi en dehors du service.

La composition de la commission et son fonctionnement sont fixés pour chaque service par le directeur des affaires militaires.

Art. 8. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 3 janvier 1958.

GÉRARD JAQUET.

Agriculture.

Par arrêté du 6 janvier 1958, M Crepin (Raymond), ingénieur de 1re classe, 2e échelon, d'agriculture de la France d'outre-mer, est placé, pour la durée de son mandat, dans la position de service détaché auprès du conseil de la province de Majunga (Madagascar), dont il a été élu membre. Ce détachement est consenti pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 13 mai 1957.

Eaux et forêts.

Par arrêté du 1er janvier 1958, M. Maurand (Paul), conservateur de classe exceptionnelle des eaux et forêts de la France d'outre-mer, en service détaché auprès du ministre des affaires étrangères pour remplir une mission publique au Viet-Nam, est réintégré en surnombre dans son cadre pour compter du 17 juillet 1957.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Gerber (Sébastien), ingénieur principal des travaux publics de la France d'outre-mer, est placé en position de service détaché auprès du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports pour une période de un an, à compter du 1er octobre 1957, pour y remplir les fonctions de chef de travaux à la faculté des sciences de Toulouse.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Legs et donations.

Par arrêté ministériel en date du 21 décembre 1957, il est ouvert au titre du produit des legs et donations, sur l'exercice 1957, un crédit de 2.600 F, applicable au chapitre 37-93 « Emploi de fonds provenant de legs et donations » du budget du travail et de la sécurité sociale.

Participation des exploitations minières ou assimilées à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article 491;

Vu le décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 portant organisation de la sécurité sociale dans les mines;

Vu le décret n° 47-2100 du 22 octobre 1947, notamment l'article 60,

Arrête:

Art. 1er. — En vue de leur participation à l'alimentation du fonds commun des accidents du travail survenus dans la métropole, visé à l'article 491 du code de la sécurité sociale, les exploitations minières ou assimilées, à l'exclusion des exploitations sises dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, verseront, au titre de l'année 1957, une contribution calculée d'après un taux fixé à 1 p. 100.

Art. 2. — L'assiette de la contribution prévue à l'article 1er est celle définie par l'article 119 du code de la sécurité sociale pour les cotisations du régime général de sécurité sociale.

Seuls les salaires perçus par les personnels bénéficiaires du livre IV du code de la sécurité sociale et qui ne relèvent pas de l'organisation générale de la sécurité sociale pour les accidents du travail et les maladies professionnelles doivent être pris en considération.

Art. 3. — Les exploitations susvisées verseront à la caisse autonome nationale de la sécurité sociale dans les mines le montant de leur contribution.

Ce versement, calculé par l'employeur d'après le taux fixé à l'article 1er du présent arrêté, sera effectué dans les quinze premiers jours de chaque trimestre pour le trimestre précédent.

Art. 4. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Extension du régime des assurances sociales des étudiants à certains élèves de l'école nationale de l'aviation civile.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le livre VI, titre Ier, du code de la sécurité sociale relatif au régime d'assurances sociales des étudiants, et notamment les articles 566 et 567;

Vu l'avis des associations d'étudiants,

Arrêtent:

Art. 1er. — Bénéficient des dispositions du livre VI, titre Ier, du code de la sécurité sociale les élèves des sections d'ingénieurs de l'école nationale de l'aviation civile, à l'exception des auditeurs libres.

Art. 2. — Bénéficient seuls du présent arrêté les élèves ressortissants de l'Union française ou des Etats étrangers ayant passé à cet effet une convention diplomatique avec la France, ainsi que les réfugiés bénéficiaires de la convention de Genève du 28 juillet 1951.

Art. 3. — Cesse de bénéficier des dispositions du présent arrêté l'élève qui n'a pas obtenu, à la fin de la période correspondant à la durée normale de deux ans de la scolarité, le titre ou le diplôme en vue duquel il est inscrit à l'école visée à l'article 1er ci-dessus, sauf autorisation de prolongation de scolarité accordée dans les conditions prévues par le règlement de l'école.

Art. 4. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale au ministère du travail et de la sécurité sociale, et le secrétaire général à l'aviation civile et commerciale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et qui prendra effet à compter du 1er novembre 1957.

Fait à Paris, le 30 décembre 1957.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
ADRIEN MAZEROLLES.

Ouverture d'un concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, et le secrétaire d'Etat à la marine marchande,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 54-989 du 7 octobre 1954 modifiant le règlement d'administration publique n° 51-706 du 6 juin 1951 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'agents de bureau, de sténodactylographes, de secrétaires sténodactylographes et d'adjoints administratifs des administrations centrales de l'Etat;

Vu l'arrêté du 7 octobre 1954 fixant la nature et les modalités de correction des épreuves des examens professionnels d'employés de bureau dactylographes et des concours pour l'emploi de sténodactylographe, modifié par l'arrêté du 10 octobre 1956;

Vu le décret n° 55-792 du 15 juin 1955 portant règlement d'administration publique relatif aux modalités de reclassement applicables aux personnels des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre bénéficiaires des dispositions de l'article 16 de la loi n° 55-366 du 3 avril 1955;

Vu la circulaire de la présidence du conseil du 10 décembre 1956 relative à la réglementation des recrutements de fonctionnaires,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est autorisée, au cours du premier trimestre de 1958, l'ouverture d'un concours d'accès à l'emploi de sténodactylographe stagiaire à l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale, à la direction régionale de la sécurité sociale de Paris, à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine marchande et à la caisse nationale de sécurité sociale.

Le nombre de places mises au concours est fixé à vingt-huit, dont:

Quinze places pour l'administration centrale du ministère du travail et de la sécurité sociale;

Sept places pour la direction régionale de la sécurité sociale de Paris;

Trois places pour l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la marine marchande;

Trois places pour la caisse nationale de sécurité sociale.

Art. 2. — Trois des places offertes au concours seront réservées aux agents des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre bénéficiaires des dispositions du décret n° 55-792 du 15 juin 1955 susvisé.

Les postes non pourvus en application de ces dispositions seront attribués aux autres candidats.

Art. 3. — Les épreuves se dérouleront dans les conditions fixées par le décret n° 54-989 du 7 octobre 1954 modifié.

Art. 4. — Le ministre du travail et de la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat à la marine marchande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Le secrétaire d'Etat à la marine marchande,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Indemnités allouées aux membres assesseurs des commissions régionales de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles 306, 333, 484 et 675;

Vu l'arrêté du 18 juillet 1956 allouant des indemnités aux membres assesseurs des commissions régionales de sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — L'article 4 de l'arrêté du 18 juillet 1956 susvisé est modifié comme suit:

« Indépendamment des indemnités prévues aux articles 2 et 3, les assesseurs représentant les travailleurs salariés ont droit à une indemnité égale à la perte de salaire qu'ils ont effectivement subie et les assesseurs représentant les travailleurs indépendants, à une indemnité pour perte de gain fixée forfaitairement à 750 F par vacation, avec maximum de deux vacations par jour ».

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 3 janvier 1958, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite La Parfaite union, n° 75-17, à Paris, avec la société mutualiste dite Mutuelle des métreurs et commis de l'entreprise générale de peinture, n° 75-1210, à Paris.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 3 janvier 1958, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Le Pélican, n° 75-66, à Paris, avec la société mutualiste dite Société mutualiste complémentaire des assurances sociales de la fédération mutualiste de la Seine, n° 75-3935, à Paris.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 3 janvier 1958, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite Société mutualiste des correcteurs des imprimeries de Paris, n° 75-506, à Paris, avec la société mutualiste dite Typographique parisienne, n° 75-424, à Paris.

Taux de cotisations d'accidents du travail pour les catégories de travailleurs visées à l'article 11 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1957: page 11620, colonne « Catégories de travailleurs », dernière ligne, au lieu de: « Travaux du bureaux... », lire: « Travaux de bureaux... ».

Barème des taux de cotisations d'accidents du travail dans diverses industries.

TRANSPORTS ET MANUTENTION

Rectificatif au *Journal officiel* du 21 décembre 1957:

Page 11618, article 3 de l'arrêté, 4e alinéa, au lieu de: « ...pour les risques n° 659.01... » lire: « ...pour le risque n° 659.01... ».

Page 11619, colonne « Taux net de cotisation accidents du travail », en regard du numéro du risque 672.02, au lieu de: « 2,1 », lire: « 2,0 »; en regard du numéro du risque 674.00, au lieu de: « 7,8 », lire: « 7,7 »; en regard du numéro du risque 674.01, au lieu de: « 7,8 », lire: « 7.7 »; en regard du numéro du risque 674.07, au lieu de: « 5,1 », lire: « 4,5 ».

BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1957:

Page 11672, colonne « Numéros du risque (sécurité sociale) », en regard de la rubrique « Pose de parquets (pose seule et sans outillage mécanique) », au lieu de: « 332.05 », lire: « 332.08 ».

TEXTILES

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 décembre 1957:

Page 11674, colonne « Coûts moyens », en regard des numéros du risque 473.05 et 474.10, supprimer 27,0 et 28,3.

Même page, colonne « Numéros de la nomenclature », dernière rubrique, au lieu de : « 47.513 à 47.516 », lire: « 47.514 à 47.516 ».

Page 11675, colonne « Numéros de la nomenclature », au lieu de: « 47.551 et 47.557 », lire: « 47.551 à 47.557 ».

ALIMENTATION

Rectificatif au *Journal officiel* du 24 décembre 1957: page 11710, colonne « Numéros de la nomenclature », au lieu de: « 60.503 », lire: « 69.503 ».

Commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 30 décembre 1957, ont été nommés membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation, en qualité de représentant du régime d'assurance vieillesse des professions libérales:

Me Collet (titulaire); MM. Castaing, Chochillon, Godchot, Lepine, Tabourdeau, Valat, Batier, Courbis et Voinier.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Autorisation de déposer des demandes d'équivalence du diplôme d'Etat d'assistante sociale.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu la loi du 8 avril 1946 relative à l'exercice de la profession d'assistant, d'assistante et d'auxiliaire de service social;

Vu l'arrêté du 23 juillet 1949 permettant l'obtention par équivalence du diplôme d'Etat d'assistante sociale;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1953 ouvrant un nouveau délai pour présenter les demandes d'équivalence du diplôme d'Etat d'assistante sociale;

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide,

Arrête:

Art. 1er. — Les personnes titulaires des diplômes visés à l'article 1er de l'arrêté du 23 juillet 1949 sont autorisées à déposer une demande en vue d'obtenir le diplôme d'Etat d'assistante sociale par équivalence.

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 décembre 1957.

Pour le ministre de la santé publique et de la population et par délégation:
Le directeur général de la population et de l'entr'aide,
E. RAIN.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 14 décembre 1957, M. Hirsch (Gabriel), secrétaire d'administration de classe principale, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 10 janvier 1958.

Etablissements relevant du ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 30 décembre 1957, M. Soufflet (François), secrétaire de direction à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul (Nord), est nommé receveur au sanatorium national Vancauwenberghe, à Zuydcoote (Nord), en remplacement de M. Courpon, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté en date du 30 décembre 1957, M. Fillebeen (Raymond), secrétaire à l'administration des biens à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul (Nord), est nommé secrétaire de direction au même établissement, en remplacement de M. Soufflet, appelé à d'autres fonctions.

Inspection de la santé.

Par arrêté du 26 décembre 1957, M. le docteur Vidal (Louis-François), médecin inspecteur divisionnaire de la santé de 3e échelon, est placé en service détaché auprès de la présidence du conseil pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er octobre 1957, pour exercer les fonctions de chef du service médical et social au commissariat à l'énergie atomique.

Liste des candidats admis aux épreuves du concours de recrutement de médecins des services antituberculeux publics et privés (tuberculose extrapulmonaire).

Par arrêté en date du 26 novembre 1957, les candidats dont les noms suivent (classés par ordre de mérite) sont inscrits à la suite du concours du 12 novembre 1957 sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin adjoint des sanatoriums publics et privés pour tuberculose extrapulmonaire:

M. le docteur Enel (Jacques).
M. le docteur Berlemont (Michel).
M. le docteur Crozes (Jean).
M. le docteur Kalachnikoff (Pierre).
M. le docteur Bernard (Roger).

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DU LOGEMENT

Projets de reconstruction et d'aménagement.

Par arrêté en date du 16 décembre 1957, pris en application de l'article 70 du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de la commune de Fort-Mahon (Somme) est ordonnée.

Le projet d'aménagement revisé sera instruit et approuvé dans les conditions fixées au titre III du livre Ier du code de l'urbanisme et de l'habitation.

Par arrêté en date du 20 décembre 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, le projet d'aménagement de la commune de Wattrelos (Nord) est pris en considération.

Par arrêté en date du 31 décembre 1957, pris en application du code de l'urbanisme et de l'habitation, la revision du projet de reconstruction et d'aménagement de Fougères (Ille-et-Vilaine), approuvé le 30 juillet 1948, est ordonnée.

Jusqu'à l'approbation du projet revisé, les mesures de sauvegarde qui font l'objet des articles 21 à 29 du code de l'urbanisme et de l'habitation sont remises en vigueur sur le territoire de la ville de Fougères.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 2 janvier 1958, M. Randet (Pierre), contrôleur général temporaire, est admis, à titre personnel, au bénéfice des dispositions de la loi du 19 octobre 1946 relative au statut général des fonctionnaires, à compter du 1er juin 1951.

Services extérieurs.

Par arrêté en date du 26 décembre 1957, les dispositions de l'arrêté du 4 octobre 1957 portant notamment nomination de M. Cohal (Léon) à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires et titularisation dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1955, sont rapportées en ce qui concerne l'intéressé.

Par arrêté du 4 janvier 1958, M. Joly (Hubert), vérificateur technique titulaire de 2e classe, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la reconstruction et du logement, est placé, pour une durée de cinq ans, en position de service détaché auprès du commissariat à la reconstruction de l'Algérie, en vue d'exercer les fonctions de reviseur.

L'effet de cette disposition est fixé au 1er mars 1955.

Tableau d'avancement pour le grade de vérificateur titulaire de l'administration centrale de l'année 1955.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de vérificateur titulaire valable pour l'année 1955 les commis et chefs de groupe titulaires de l'administration centrale dont les noms suivent:

1 Mlle Duminy.	9 Mmes Bastard.
2 MM. Chambellant.	10 Dupuis.
3 Gillet.	11 Mlle Gaudin.
4 Mme Ardiet.	12 Mmes Négrier.
5 M. Vesperini.	13 Bloch.
6 Mlle Perrotel.	14 M. Fargette.
7 M. Bouchiat.	15 Mlle Chevallier.
8 Mme Sérandour.	

Tableau d'avancement pour le grade de chef de groupe titulaire de l'administration centrale de l'année 1955.

Sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade de chef de groupe titulaire valable pour l'année 1955 les commis titulaires de l'administration centrale dont les noms suivent:

1 M. Lusteaux.	7 Mlles Chevallier.
2 Mme Bastard.	8 Fournier.
3 Mlles Lamalle.	9 Mme Janssoone.
4 Koenig.	10 M. Kimmel.
5 M. Gros.	11 Mlle Kaplan (A.).
6 Mme Négrier.	12 M. Sacleux.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Commissions administratives paritaires.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,

Vu la loi du 19 octobre 1946 modifiée relative au statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946, modifié par les décrets nos 48-1708 du 5 novembre 1948, 50-30 du 1er janvier 1950, 50-834 du 11 juillet 1950 et 57-278 du 8 mars 1957;

Vu l'arrêté interministériel du 22 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre, modifié par les arrêtés des 3 décembre 1949, 27 janvier 1950, 6 mars 1951, 31 octobre 1951, 17 janvier 1952, 27 février 1952, 3 février 1954, 2 mai 1955 et 5 décembre 1955;

Vu le décret n° 56-883 du 1er septembre 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut des fonctionnaires du corps de l'inspection générale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre;

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale;

Vu le décret n° 55-1649 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des secrétaires administratifs et des secrétaires d'administration des administrations centrales de l'Etat;

Vu le décret n° 57-174 du 16 février 1957 instituant différentes échelles de rémunération pour les catégories D et C des fonctionnaires de l'Etat,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont créées à l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires appartenant aux corps et grades désignés ci-après. Ces commissions sont composées ainsi qu'il est indiqué:

CORPS ET GRADES représentés par les commissions.	COMPOSITION DES COMMISSIONS — Nombre de représentants de l'administration.	COMPOSITION DES COMMISSIONS — Nombre de représentants du personnel. Grades représentés.	
Inspecteurs généraux..	2	Inspecteurs généraux	1
		Inspecteurs généraux adjoints	1
Attachés d'administration centrale et chef des services administratifs de l'Institution nationale des invalides.	4	Attachés de classe exceptionnelle	1
		Attachés de 1re classe et chef des services administratifs de l'Institution nationale des invalides	1
		Attachés de 2e classe	1
		Attachés de 3e classe	1
Secrétaires d'administration.	5	Secrétaires d'administration hors classe	1
		Secrétaires d'administration de classe principale	2
		Secrétaires d'administration de classe normale	2

Art. 2. — Les commissions administratives paritaires de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre compétentes à l'égard des fonctionnaires appartenant aux corps et grades désignés ci-après sont modifiées dans leur composition conformément aux dispositions suivantes:

CORPS ET GRADES représentés par les commissions.	COMPOSITION DES COMMISSIONS — Nombre de représentants de l'administration.	COMPOSITION DES COMMISSIONS — Nombre de représentants du personnel. Grades représentés.	
Administrateurs civils.	4	Administrateurs civils de classe exceptionnelle	1
		Administrateurs civils de 1re classe	1
		Administrateurs civils de 2e classe	2
Agents supérieurs.....	4	Agents supérieurs hors classe.	1
		Agents supérieurs de 1re classe.	1
		Agents supérieurs de 2e classe.	1
		Agents supérieurs de 3e classe.	1
Adjoints administratifs et infirmières de l'administration centrale.	4	Chefs de groupe	2
		Adjoints administratifs et infirmières de l'administration centrale	2
Agents de bureau......	4	Agents de bureau	4
Agents de service, huissiers, ouvriers, conducteurs d'automobile.	6	Chefs surveillants, agents de service de première catégorie, huissiers chefs, huissiers	2
		Agents de service de deuxième catégorie	2
		Ouvriers, conducteurs d'automobile	2

Art. 3. — Les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires des divers corps et grades de l'administration centrale du ministère des anciens combattants et victimes de guerre (commissions créées à l'article 1er, commissions modifiées à l'article 2 et autres commissions) sont désignées ainsi qu'il suit:

Commission n° 1: inspecteurs généraux.

Commission n° 2: administrateurs civils.

Commission n° 3: agents supérieurs.

Commission n° 4: attachés d'administration centrale et chef des services administratifs de l'Institution nationale des invalides.

Commission n° 5: secrétaires d'administration.

Commission n° 7: adjoints administratifs et infirmières de l'administration centrale.

Commission n° 8: secrétaires sténodactylographes, sténodactylographes, préposés téléphonistes.

Commission n° 9: agents de bureau.

Commission n° 10: agents de service, huissiers, ouvriers, conducteurs d'automobiles.

Commission n° 11: infirmières de l'Institution nationale des invalides.

Art. 4. — Les dispositions des articles 2 et 3 n'affectent en rien la validité, la composition ni la durée de mandat des commissions administratives paritaires qui sont actuellement en fonctions.

Les dispositions de l'article 2 seront applicables pour le prochain renouvellement des commissions administratives paritaires concernées et prendront effet à la date d'expiration du mandat de ces commissions.

Les arrêtés antérieurs des 22 octobre 1947, 3 décembre 1949, 27 janvier 1950, 6 mars 1951, 31 octobre 1951, 17 janvier 1952, 27 février 1952, 3 février 1954, 2 mai 1955 et 5 décembre 1955 susvisés sont annulés ou modifiés en tant que de besoin par les dispositions du présent arrêté. Toutefois, les dispositions de ces arrêtés, auxquelles se substituent celles de l'article 2 du présent texte, resteront en vigueur jusqu'à la date fixée à l'alinéa précédent du présent article.

Art. 5. — Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 2 janvier 1958.

Le ministre des anciens combattants et victimes de guerre,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES LEPELTIER.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

MINISTERE DU SAHARA

Autorisation d'ouverture d'aérodromes.

Le ministre du Sahara,

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara;

Vu le décret n° 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 relatif à la structure administrative et financière de l'Organisation commune des régions sahariennes, et notamment son article 4;

Vu la demande présentée le 8 octobre 1957 par la Compagnie des pétroles d'Algérie, 7, rue Daguerre, à Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture, à titre provisoire, par la Compagnie des pétroles d'Algérie, de l'aérodrome privé dénommé et défini ci-après:

Aérodrome de M'Kratta, département des Oasis. — Latitude: 28° 54' 20" N.; longitude: 6° 05' 30" E. Gr.; altitude: 315 mètres.

Art. 2. — Cet aérodrome, réservé à l'usage de la Compagnie des pétroles d'Algérie et de ses invités, pourra être utilisé temporairement et jusqu'à nouvel ordre par des aéronefs exécutant des travaux ou des transports commandés par cette compagnie pour ses besoins exclusifs.

Art. 3. — L'Etat sera dégagé de toute responsabilité relative aux risques éventuels d'utilisation de cet aérodrome et aux accidents imputables à son infrastructure, qui devront faire l'objet de contrats d'assurance souscrits par la Compagnie des pétroles d'Algérie ou ses transporteurs.

Fait à Paris, le 27 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre du Sahara,

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara;

Vu le décret n° 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 relatif à la structure administrative et financière de l'Organisation commune des régions sahariennes, et notamment son article 4;

Vu la demande présentée le 11 octobre 1957 par la Compagnie des pétroles d'Algérie, 7, rue Daguerre, à Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture, à titre provisoire, par la Compagnie des pétroles d'Algérie, de l'aérodrome privé dénommé et défini ci-après:

Aérodrome de Toulia, département de la Saoura. — Latitude: 29° 25' 55" Nord; longitude: 1° 0' 45" W. Gr.; altitude: 406 mètres.

Art. 2. — Cet aérodrome, réservé à l'usage de la Compagnie des pétroles d'Algérie et de ses invités, pourra être utilisé temporairement et jusqu'à nouvel ordre par des aéronefs exécutant des travaux ou des transports commandés par cette compagnie pour ses besoins exclusifs.

Art. 3. — L'Etat sera dégagé de toute responsabilité relative aux risques éventuels d'utilisation de cet aérodrome et aux accidents imputables à son infrastructure, qui devront faire l'objet de contrats d'assurance souscrits par la Compagnie des pétroles d'Algérie ou ses transporteurs.

Fait à Paris, le 27 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre du Sahara,

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara;

Vu le décret n° 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 relatif à la structure administrative et financière de l'Organisation commune des régions sahariennes, et notamment son article 4;

Vu la demande présentée le 11 octobre 1957 par la Compagnie des pétroles d'Algérie, 7, rue Daguerre, à Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture, à titre provisoire, par la Compagnie des pétroles d'Algérie, de l'aérodrome privé dénommé et défini ci-après:

Aérodrome de Timoudi, département de la Saoura. — Latitude: 29° 18' N.; longitude: 1° 08' W. Gr.; altitude: 395 mètres.

Art. 2. — Cet aérodrome, réservé à l'usage de la Compagnie des pétroles d'Algérie et de ses invités, pourra être utilisé temporairement et jusqu'à nouvel ordre par des aéronefs exécutant des travaux ou des transports commandés par cette compagnie pour ses besoins exclusifs.

Art. 3. — L'Etat sera dégagé de toute responsabilité relative aux risques éventuels d'utilisation de cet aérodrome et aux accidents imputables à son infrastructure, qui devront faire l'objet de contrats d'assurance souscrits par la Compagnie des pétroles d'Algérie ou ses transporteurs.

Fait à Paris, le 27 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes,
ANDRÉ BOULLOCHE.

Le ministre du Sahara,

Vu la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957 créant l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-713 du 21 juin 1957 relatif aux attributions du ministre du Sahara;

Vu le décret n° 57-714 du 21 juin 1957 portant délégation de pouvoirs au ministre du Sahara, délégué général de l'Organisation commune des régions sahariennes;

Vu le décret n° 57-1152 du 16 octobre 1957 relatif à la structure administrative et financière de l'Organisation commune des régions sahariennes, et notamment son article 4;

Vu la demande présentée le 8 octobre 1957 par la Compagnie des pétroles d'Algérie, 7, rue Daguerre, à Alger,

Arrête:

Art. 1er. — Est autorisée l'ouverture, à titre provisoire, par la Compagnie des pétroles d'Algérie, de l'aérodrome privé dénommé et défini ci-après:

Aérodrome d'Abbou, département des Oasis. — Latitude: 29° 10' 53" Nord; longitude: 5° 32' 14" E. Gr.; altitude: 298 mètres.

Art. 2. — Cet aérodrome, réservé à l'usage de la Compagnie des pétroles d'Algérie et de ses invités, pourra être utilisé temporairement et jusqu'à nouvel ordre par des aéronefs exécutant des travaux ou des transports commandés par cette compagnie pour ses besoins exclusifs.

Art. 3. — L'Etat sera dégagé de toute responsabilité relative aux risques éventuels d'utilisation de cet aérodrome et aux accidents imputables à son infrastructure, qui devront faire l'objet de contrats d'assurance souscrits par la Compagnie des pétroles d'Algérie ou ses transporteurs.

Fait à Paris, le 27 décembre 1957.

Pour le ministre et par délégation:
Le délégué général adjoint de l'Organisation commune des régions sahariennes,
ANDRÉ BOULLOCHE.

MINISTERE DE L'ALGERIE

Remises de débets.

Par arrêté du 31 décembre 1957, il est fait remise gracieuse à Mme veuve Bosc (Laure), ancienne receveuse des postes, télégraphes et téléphones à Revoil-Beni-Ounif (Oran), sous réserve du versement d'une somme de 264.746 F non productrice d'intérêts, du reliquat en capital et intérêts restant dû par elle à la date du 30 septembre 1956 sur le débet de 500.000 F constaté à sa charge.

Par arrêté du 31 décembre 1957, il est fait remise gracieuse à Mme Valls (Emma), née Castello, résidant à Barakri, commune de Sidi-Moussa (Alger), de la somme de 65.370 F.

Par arrêté du 31 décembre 1957, il est fait remise gracieuse à M. Narejos (François) de la somme de 22.084 F.

Par arrêté du 31 décembre 1957, il est fait remise gracieuse à M. Bousiges (Noël) de la somme de 197.377 F.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Par arrêtés en date des 16 et 20 décembre 1957, MM. Narjoz (Lucien) et Choukri-Bouziani Mostefa ont été nommés agents de bureau stagiaires à la caisse des dépôts et consignations, en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1957 sur les emplois réservés.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Fixation de l'ordre du jour.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 34 du règlement (vice-présidents de l'Assemblée, présidents des commissions et présidents des groupes de quatorze membres au moins) est convoquée par M. le président pour le mardi 14 janvier 1958, à quatorze heures trente, dans les salons de la présidence.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de l'agriculture, afin de s'informer sur la situation et les problèmes agricoles dans les départements de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Guyane.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur les institutions de l'Algérie. (Nos 59 et 137, session de 1957-1958. — M. André Cornu, rapporteur de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]; et n° 154, session de 1957-1958. — Avis de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions. — M. François Valentin, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux élections territoriales, départementales et communales en Algérie. (Nos 60 et 155, session de 1957-1958. — M. François Valentin, rapporteur de la commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions; et n° , session de 1957-1958. — Avis de la commission de l'intérieur [administration générale, départementale et communale, Algérie]. — M. Nayrou, rapporteur.)

(*Ces deux projets feront l'objet d'une discussion générale commune.*)

Commission de l'intérieur.
(administration générale, départementale et communale, Algérie).

1re séance du jeudi 9 janvier 1958.

Présents. — MM. Marcel Bertrand, Raymond Bonnefous, Courroy, Delrieu, Mme Renée Dervaux, M. Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Jacques Gadoin, Lachèvre, Lodéon, Nayrou, Verdeille, Zussy.

Excusés. — MM. André Cornu, Enjalbert, Robert Gravier, de La Gontrie, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Claude Mont, Montpied, Restat, Marcel Rupied, Schwartz, Soldani.

Suppléants. — MM. Descours-Desacres, Gilbert-Jules, Plazanet, Pugnet.

2e séance du jeudi 9 janvier 1958.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Delrieu, Mme Renée Dervaux, MM. Deutschmann, Jacques Gadoin, Lachèvre, Nayrou, Marcel Rupied, Verdeille, Zussy.

Excusés. — MM. Marcel Bertrand, André Cornu, Mme Marcelle Devaud, MM. Enjalbert, Robert Gravier, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Lodéon, Claude Mont, Montpied, Restat, Schwartz, Soldani, Wach.

Suppléants. — MM. Gilbert-Jules, Plazanet.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 14 janvier 1958.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de loi de finances pour 1958. (Nos 90, 97, 98 et 99. — MM. Cazelles, Reverbori et Pierre Cornet, rapporteurs de la commission des affaires financières. — Avis de la commission de la défense de l'Union française.) (Sous réserve que l'affaire soit en état.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 15 janvier 1958, à quinze heures (local n° C 19), palais de l'Union française:

I. — Examen de la demande d'avis (n° 90, session 1957-1958) sur le projet de loi de finances pour 1958 (crédits F. I. D. O. M.). — Nomination d'un rapporteur. — Audition du représentant du ministre des finances.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mardi 14 janvier 1958, à dix heures (local n° C 14), palais de l'Union française:

I. — Examen des rapports pour avis sur la demande d'avis (n° 90, session 1957-1958) relative au projet de loi de finances pour 1958 (crédits militaires):

a) De M. Georget en ce qui concerne la section Forces terrestres de la France d'outre-mer;

b) De M. Reyt en ce qui concerne la section Air;

c) De M. de Gouyon en ce qui concerne la section Marine.

II. — Questions diverses.

Convocation de la conférence des présidents.

La conférence constituée conformément à l'article 41 du règlement est convoquée par M. le président pour le mardi 14 janvier 1958, à quinze heures, au local C 21.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis relatif au reclassement en France des personnels ouvriers permanents français employés de l'Etat et des communes de Tunisie.

Un décret n° 57-615 du 6 juin 1957, publié au *Journal officiel* du 8 juin 1957, a fixé les conditions de reclassement par l'administration française des personnels ouvriers permanents français employés de l'Etat et des municipalités de Tunisie.

Ce texte détermine notamment la possibilité pour ce personnel d'être reclassé dans un emploi des départements et communes par référence à une convention type qui est en cours de publication au *Journal officiel*.

Or un nombre important d'ouvriers a été depuis le début de l'année licencié par l'administration tunisienne.

Ces personnels offrent toutes les garanties nécessaires sur le plan professionnel et appartiennent aux spécialités suivantes:

Aides-ouvriers.

Manœuvre	4	Aide-magasinier	1
Chef d'équipe	5	Aide-menuisier	1
Gardien	2	Aide-mécanicien	1
Fossoyeur	2	Aide-forgeron	1

Ouvriers ordinaires et ouvriers qualifiés.

Maçon	17	Machiniste (théâtre)	3
Jardinier	2	Charpentier	1
Menuisier	4	Plombier	2
Conducteur et conducteur mécanicien de véhicules automobiles	16	Chef d'équipe	1
		Mécanicien	2
		Electricien	2
Peintre	1	Maréchal ferrant	1
Charron	5	Forgeron	1
Magasinier	5	Employé aux écritures	2
Surveillant municipal	8		

Ouvriers hautement qualifiés et spécialistes.

Soudeur	1	Bourrelier	1
Forgeron	2	Surveillant sanitaire et agent de voirie	11
Machiniste conducteur (théâtre)	1	Mécanicien	1
Electricien	1	Menuisier	1
Chef de chantier	1		

Chefs ouvriers.

Chef ouvrier d'atelier	4	Chef de station (usine élévatoire)	1
Chef maçon	1		
Chef jardinier	1		

Contremaîtres adjoints et contremaîtres.

Surveillant technique	7	Contremaître divers ateliers et personnels administratifs	12
Machiniste conducteur (théâtre)	1	Régisseur général de théâtre	1

Les offres d'emplois devront être adressées à l'adresse ci-dessous: Direction générale des affaires marocaines et tunisiennes, 80, rue de Lille, Paris (7e) (tél.: INV. 64-40).

Les maires pourront notamment confirmer les demandes qu'ils ont déjà formulées.

Ministère des finances, des affaires économiques et du plan.

Avis aux importateurs de figues sèches originaires et en provenance d'Espagne.

A compter du troisième jour suivant la date de l'insertion du présent avis au *Journal officiel*, il pourra être procédé à l'importation de figues sèches originaires et en provenance d'Espagne (poste « Divers » de l'accord commercial, n° 08-03 B du tarif douanier).

Les importations seront effectuées conformément aux dispositions du titre IV et selon la procédure définie au titre III, section I, du chapitre Ier de l'avis n° 483 de l'office des changes, publié au *Journal officiel* du 4 janvier 1951, c'est-à-dire contre remise, aux bureaux de douane intéressés, d'un certificat d'importation modèle CI établi en deux exemplaires et avec payement après importation de la marchandise.

Indépendamment des indications habituelles, les certificats d'importation devront comporter, en caractères très apparents, en tête de l'imprimé, une référence au présent avis.

Un avis ultérieur précisera la date de suspension de cette importation.

Avis aux importateurs de voitures automobiles originaires et en provenance d'Italie.

Les importateurs sont informés de la mise en répartition, dans le cadre de l'accord commercial franco-italien, de la première moitié du contingent de voitures automobiles pour le transport des personnes prévu pour l'année 1958 (poste 165, n° ex 87-02 A a, b, 87-04 A du tarif douanier).

Ce contingent pourra également être utilisé pour l'importation de châssis destinés à être carrossés en France (n° 87-04 A du tarif douanier).

Par dérogation aux dispositions des articles 2 et 3 du décret n° 49-927 du 13 juillet 1949, les demandes de licences d'importation, établies sur formule modèle AC et accompagnées d'une facture *pro forma* en double exemplaire établie par l'exportateur italien ou son représentant qualifié, et revêtue de son cachet et de sa signature, seront reçues par l'office des changes (3e sous-direction), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis et seront examinées au fur et à mesure de leur présentation.

Avis aux importateurs de produits « ex-libérés » originaires et en provenance des pays de l'O. E. C. E., de leurs territoires d'outre-mer, des Etats-Unis, du Canada et de leurs territoires dépendants.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1958.

Entre le quatrième et le cinquième alinéa, inclure les dispositions ci-après:

« Les importateurs ayant déjà fourni des références d'antériorité à l'appui des demandes déposées au titre de l'avis du 28 juillet 1957 précité pourront, à titre dérogatoire, lorsque l'original de ces références ne leur aura pas été renvoyé par l'administration, ne joindre à leur nouvelle demande qu'une déclaration mentionnant le numéro d'enregistrement de la carte d'accusé de réception qui leur avait été envoyée à la suite de leur demande dans le cadre de l'avis du 28 juillet 1957.

« Dans ce cas la mention « Déclaration de références jointe » sera portée à l'angle supérieur droit de la chemise dossier de la demande.

« Les importateurs disposant d'un relevé établi au titre de l'avis du 28 juillet 1957 pourront joindre celui-ci, en original ou en copie, à leur nouvelle demande, sans qu'il y ait lieu de procéder à l'établissement d'un nouveau document, à condition bien entendu que ce relevé comprenne des produits relevant des mêmes positions douanières que ceux qui font l'objet de la demande. Le numéro d'enregistrement figurant sur la carte d'accusé de réception concernant le dépôt pour lequel le relevé a été établi devra être porté d'une manière apparente sur ce document ou sur la copie ».

Compléter le septième alinéa par: « Ce numéro sera inscrit à la suite de l'indication de la position tarifaire dans le cadre *ad hoc* (numéro du tarif) de la chemise dossier et des formules modèle AC ».

Première liste de contingents globaux O. E. C. E., Etats-Unis, Canada, ouverts au titre du premier semestre 1958

Page 118:

Poste 1, pour le renvoi figurant dans la colonne « Mode d'examen des demandes. — Observations », au lieu de: « * Cf. avis publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1957, page 11311 », lire: « * Cf. avis publié au *Journal officiel* du 12 décembre 1957, page 11311, modifié par avis publié au *Journal officiel* du 31 décembre 1957, page 11974 ».

Page 119:

Poste 17, supprimer la position. 92 12 Bb, c (porté par erreur 6) (12. 13).

Poste 23, ajouter la position: 48-07 Ea.

Poste 29, au lieu de: « 28-13 A, B (01, 11), Cb à F (22 à 51), Cb (52); Hb (72); I (81) », lire: « 28-13 A, B (01, 11), Cb à F (22 à 51), Gb (62); Hb (72); I (81 ».

Page 120:

Poste 29, au lieu de: « 28-38 Ab à g (02 à 07 I, j (09, 10), I (m, n (12 à 14) », lire: « 28-38 Ab à g (02 à 07), i, j (09, 10), l, m, n (12 à 14) ».

Poste 30, au lieu de: « Ex 29-24 ex B (ex 11); 38-17; O. E. C. E. 13-03 Af (11); Ex 27-07; 27-08 A (ex 1) », lire: « 29-24 ex B (ex 11); Ex 38-17; O. E. C. E. 13-03 Af (11); 27-07; Ex 27-08 A (ex 01) ».

Page 121:

Poste 34, au lieu de: « 84-17 Db (32), Eb (ex e, f) (51, ex 54, 55) », lire: « 84-17 Eb (32), Fb, ex e, f (51, ex 54, 55) ».

Poste 40, Numéro de code, au lieu de: « 430/443 », lire: « 430 ».

Poste 43, Numéro de code, au lieu de: « 446/477 », lire: « 446 ».

Poste 45, Numéro de code, au lieu de: « 445/479 », lire: « 479 ».

Poste 46, Numéro de code, supprimer les guillemets.

Poste 48, supprimer la position 73-16 A 1 (04).

Poste 49, au lieu de: « 74-03 Aa à c, Ba...; 74-03 Aa, b (01, 02), Ba, b... », lire: « 74-03 Aa à c, Ba...; 74-04 Aa, b (01, 02 a, Ba, b... »; au lieu de: « 74-06 (11); 74-07 A ex a à c, ex d, B (ex 01 à 04, ex a à c, ex d, ex 11 à 14)... », lire: « 74.06 B (11); 74-07 A ex a, b. c, ex d (ex 01, 02, 03 ex 04), B ex a, b, c, ex d (ex 11, 12, 13, ex 14) ».

Poste 50, Numéro de code, lire: « 557 ».

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

COMMISSIONNAIRES EN DOUANE (71e LISTE)

OCTROI D'AGRÉMENT

A. — *Personnes physiques.*

871 (1) Filliaert (Pierre). — Dunkerque (2). — Dunkerque (3).

872 Mme Souperbat (Jacqueline), épouse Brocque. — Marseille. — Marseille.

873 Serfaty (André). — Marseille. — Marseille, limité aux déménagements seulement.

874 Santini (André). — Marseille. — Marseille, limité aux cuirs et peaux (nos 41-01 à 41-10 du tarif des douanes) seulement.

875 Ballere (Bernard). — La Rochelle. — Châteauroux, limité aux surplus américains seulement.

876 Louis-Alexandre (Michel). — Cayenne. — Cayenne, Cayenne-Rochambeau et Saint-Laurent-du-Maroni.

B. — *Personnes morales.*

2735 (1) S. A. Pierre Branellec. — Saint-Malo (2). — Brest (3).
3086 S. A. André Chenue. — Paris. — Paris, limité aux déménagements, objets d'art et de collection seulement.
3087 Société A. et E. Guthmann. — Mulhouse. — Neuf-Brisach, limité aux déménagements seulement.
3088 S. A. R. L. Marius Blampignon. — Marseille. — Marseille, limité aux caoutchoucs (nos 40-01 à 40-16 du tarif des douanes) seulement.
3089 S. A. R. L. R. de Bouard et Ce. — Saint-Malo. — Brest.

EXTENSION D'AGRÉMENT

A. — *Personnes physiques.*

556 (1) Sorba (Rodolphe). — Marseille (2). — Port-de-Bouc—Caronte (4), limité aux minerais (no 26-01 du tarif des douanes), aux houilles (no 27-01 du tarif), au coke de pétrole (no 27-14 du tarif) seulement.
679 Vosgien (Alexandre). — La Rochelle. — Châteauroux, limité aux surplus américains seulement.

B. — *Personnes morales.*

2283 (1) Comptoir général maritime. — La Rochelle (2). — Châteauroux (4), limité aux surplus américains seulement.
2673 Société Entreprises terrestres et maritimes « SEMET ». — Le Havre. — Rouen.
2746 Société Transports internationaux François Lacombe. — Chambéry. — Ferney-Voltaire, Saint-Genis, Pouilly, Collonges, Fort-l'Ecluse.
2967 Société Treiche-Prim. — Paris. — Paris, limité aux bagages seulement.

CADUCITÉS

A. — *Personnes physiques.*

Agrément provisoire espagnol, Olo (Eugène). — Bayonne. — Béhobie (5) (6).
Agrément provisoire espagnol. Mme veuve Juan Tellechea. — Bayonne. — Béhobie (5) (6).
246 Maillol (Jean). — Bayonne. — Hendaye (5) (6).
463 Labat (Joseph). — Saint-Malo. — Brest (5) (6).
515 Mme veuve Nicolaï, née Lovisi. — Bastia. — Ajaccio (5) (6).
540 Raphoz (Claudius). — Lyon. — Ferney-Voltaire (5) (6).
545 Abraham (Michel). — Marseille — Sète (5) (6).
660 Filliaert (Edouard). — Dunkerque. — Dunkerque (5) (6).
790 Mme Simone Médecin « Aérovar ». — Nice. — Nice (5) (6).
851 Ho. Si. Fat. — Cayenne. — Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapoc (5) (6).
865 Quemon (Hugues). — Cayenne. — Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Georges-de-l'Oyapoc.

B. — *Personnes morales.*

2110 (1) Société Compagnie générale de Navigation HPLM. — Lyon (2). — Lyon (5) (6).
2209 Société Michel Venture et fils. — Marseille. — Marseille (5) (6).
2233 Société Transports Mitjavile. — Perpignan. — Paris (5) (6).
2342 Société générale de manutention. — Rouen. — Rouen (5) (6).
2360 Société Compagnie normande de navigation à vapeur. — Le Havre. — Le Havre (5) (6).
2593 Société Ramsay. — Le Havre. — Le Havre (5) (6).
2639 Société Filippi et ses fils. — Marseille. — Marseille (5) (6).
2658 Société Le Transit brestois. — Saint-Malo. — Brest (5) (6).
2756 Société Robert Deschamps. — Rouen. — Sète (5) (6).
2851 Société Messageries terrestres et maritimes A. Serfaty. — Marseille. — Marseille (5) (6).
2887 Société Mathonnet et Ce. — Nice. — Montgenèvre (5) (6).
2957 Société Agence maritime Connan-Salmon et Ce. — Saint-Malo. — Lorient (5) (6).
2966 Société Etablissements Chenue « A la Croix de Lorraine ». — Paris. — Paris (5) (6).
3025 Société Agence maritime générale. — Caen. — Cherbourg (5) (6).
3060 Société Marseille-Fret. — Marseille. — Marseille (5) (6).

(1) Numéro du registre matricule.
(2) Direction de douane de rattachement.
(3) Bureau de douane pour lequel l'agrément est accordé.
(4) Bureau de douane pour lequel est accordée l'extension d'agrément.
(5) Bureau de douane pour lequel l'agrément est retiré.
(6) Application des dispositions de l'article 27 de l'arrêté du 1er mars 1957.

Sociétés étrangères.

La Société anonyme des forces motrices de Chancy-Pougny, société ayant son siège à Chancy (Suisse), est, à partir du 27 novembre 1957, abonnée à la taxe proportionnelle sur le revenu des capitaux mobiliers (actions, parts et obligations) pour 20.000 actions d'une valeur nominale de 500 francs suisses nos 1 à 20000.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Avis relatif à une session spéciale, en 1958, pour l'ensemble des sections de la première partie des professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 29 mars 1957, les candidats qui sont:

a) Soit titulaires de la première partie du certificat d'aptitude au professorat prévue par les arrêtés du 30 août 1954 dans la section correspondante, qui se sont présentés à la deuxième partie et qui ont accompli quatre ans au moins d'enseignement à temps complet dans un établissement public;

b) Soit chargés d'enseignement titulaires, en fonctions dans un établissement public d'enseignement technique, justifiant de trois certificats d'études supérieures valables pour la licence ès lettres d'enseignement ou de deux certificats d'études supérieures valables pour la licence ès sciences d'enseignement, et ayant accompli dix ans de service à temps complet dans l'enseignement public,

pourront, à titre exceptionnel, subir en 1958 les épreuves de la première partie du professorat définies par l'arrêté du 14 octobre 1955.

Les candidats seront inspectés dans une classe d'école nationale professionnelle ou de collège technique et subiront ensuite une épreuve orale consistant en un exposé sur l'une des disciplines qu'ils enseignent. A l'issue de cette épreuve, chaque jury dressera la liste des candidats admis à la première partie du professorat des écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

Les candidats désirant bénéficier, en 1958, de ces dispositions transitoires devront se faire inscrire, avant le 15 février prochain, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Avis relatif à la session spéciale de la première partie du professorat de sciences des écoles nationales professionnelles et collèges techniques (session de 1958).

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 octobre 1955, les candidats à la session spéciale de 1958 de la première partie du professorat de sciences des écoles nationales professionnelles et collèges techniques (section A 1) devront se faire inscrire, avant le 15 février prochain, au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Avis relatif à la session de 1958 de la première partie du certificat d'aptitude aux professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques.

Les épreuves écrites de la première partie du certificat d'aptitude aux divers professorats des écoles nationales professionnelles et collèges techniques auront lieu, en 1958, aux dates ci-dessous indiquées:

A 1. — Sciences. — Option « sciences mathématiques », option « sciences physiques »: du 3 au 6 juin.
A 2. — Sciences et arts industriels: du 3 au 7 juin.
B. — Construction et mécanique industrielles: du 3 au 6 juin.
C. — Dessin et arts appliqués: du 10 au 20 juin.
D. — Sciences et techniques économiques: du 3 au 6 juin.
E. — Français, histoire, géographie: du 3 au 6 juin.
G. — Histoire, géographie, français: du 3 au 6 juin.
F. — Langues vivantes, français: options « anglais », « allemand », « espagnol »: du 3 au 7 juin.

Les candidats doivent être âgés de vingt ans au moins au 31 décembre et de moins de trente-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours et être titulaires soit de certificats de licence, soit de la licence en droit, soit de diplômes équivalents tels qu'ils sont déterminés par les règlements.

Le règlement et les programmes des professorats sont contenus dans des brochures éditées par le *Bulletin officiel* de l'éducation nationale, 13, rue du Four, Paris (6e), ainsi que les programmes limitatifs de 1958.

Les imprimés nécessaires à la constitution du dossier d'inscription ainsi que tous renseignements complémentaires seront communiqués sur demande adressée au 5e bureau de la direction de l'enseignement technique, 34, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Les dossiers d'inscription devront parvenir à ce service avant le 1er avril 1958.

Les facultés des lettres de Dijon, Grenoble, Lille, Lyon et Paris assurent une préparation aux sections littéraires de ces professorats.

Les facultés des sciences de Caen, Dijon, Montpellier, Poitiers et Toulouse assurent la préparation à la section sciences, options « sciences mathématiques » et « sciences physiques ».

Enfin, le centre national d'enseignement par correspondance, 60, boulevard du Lycée, Vanves (Seine), prépare aux sections A 1, B, D, E, F, G de ces professorats. Des bourses pour cette préparation peuvent être sollicitées par les candidats.

Seuls peuvent se présenter à la deuxième partie du professorat de l'enseignement technique les titulaires, depuis un an au moins, de la première partie de ce professorat.

Avis de concours relatif au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (deuxième partie) (session de 1958).

L'avis relatif à l'inscription des candidats à la deuxième partie du professorat de l'enseignement technique, publié au *Journal officiel* n° 284 du 7 décembre 1957 et au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale n° 45 du 12 décembre 1957, est modifié comme suit:

Doivent subir les épreuves prévues par l'arrêté du 10 août 1951:

1° Les élèves de l'école normale supérieure de l'enseignement technique;

2° Les candidats admis à la première partie du professorat de sciences et techniques économiques, session de 1957, et éventuellement 1956, en application des dispositions de l'arrêté du 16 mai 1956.

Pour les catégories suivantes, les épreuves de la deuxième partie du professorat consisteront en deux leçons en présence des élèves dans une des classes dont le candidat est normalement chargé, l'une de ces leçons étant suivie d'une courte interrogation hors de la présence des élèves:

1° Candidats admis aux épreuves théoriques du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré de janvier 1957;

2° Candidats refusés à la deuxième partie « spéciale » en 1957;

3° Candidats admis à la première partie du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique non élèves de l'école normale supérieure de l'enseignement technique;

4° Candidats ayant subi avec succès la première partie « spéciale » du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique, en application des dispositions de l'arrêté du 14 octobre 1955, modifié par l'arrêté du 29 mars 1957;

5° Bénéficiaires des dispositions du décret du 13 août 1957;

6° Candidats refusés à la deuxième partie « normale » en 1957 qui ont obtenu une délégation ministérielle ou rectorale pendant l'année scolaire 1957-1958;

7° Candidats bénéficiaires en 1957 des dispositions de l'arrêté du 6 avril 1956, qui n'ont pu subir les épreuves de la deuxième partie au cours de l'année scolaire 1956-1957 ou qui ne s'y étaient pas inscrits.

Des dossiers d'inscription seront adressés à tous les candidats, sauf aux candidats visés au 7° de l'alinéa précédent, qui devront demander leur inscription auprès de la direction de l'enseignement technique, 5e bureau, 31, rue de Châteaudun, Paris (9e).

Tous les dossiers d'inscription devront être retournés pour le 15 janvier prochain à l'adresse ci-dessus.

Ministère de l'agriculture.

Avis relatif à l'extension de l'avenant n° 3 à la convention collective des cadres concernant les centres d'entraînement des chevaux de courses au galop de Seine-et-Oise et de l'Oise.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture envisage de prendre, en application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, un arrêté tendant à rendre obligatoire pour tous les employeurs de cadres des centres d'entraînement des chevaux de courses au galop de Seine-et-Oise et de l'Oise l'avenant n° 3 à la convention collective des cadres des centres d'entraînement des chevaux de courses au galop de ces départements conclu, le 14 juin 1957, à Paris, entre, d'une part, le syndicat des entraîneurs de chevaux de courses au galop de Seine-et-Oise et de l'Oise et, d'autre part, le syndicat autonome des premiers garçons et garçons de voyage des centres d'entraînement des chevaux de courses au galop de Seine-et-Oise et de l'Oise.

Cet avenant a pour objet de modifier les articles 14 (alinéa 1er), 16, 22, 23, 24, 25 et 26 de la convention précitée du 8 décembre 1953.

Le texte en a été déposé le 12 décembre 1957 au greffe de la justice de paix du 9e arrondissement à Paris.

Les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître dans un délai de quinze jours leurs observations et avis au sujet de l'extension envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat à l'agriculture (direction des affaires professionnelles et sociales, 1er bureau), 78, rue de Varenne, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour le recrutement d'un commis à l'hôpital-hospice de Vire (Calvados).

Un concours sur épreuves pour le recrutement d'un commis aura lieu les 21 et 22 mars 1958 à l'hôpital-hospice de Vire (Calvados).

Peuvent participer à ce concours les personnes des deux sexes, de nationalité française, titulaires du brevet élémentaire, du diplôme de fin d'études secondaires, du diplôme de gradué de l'école nationale d'administration municipale ou d'un diplôme équivalent.

Peuvent également se présenter les sténodactylographes, dactylographes et employés de bureau non titulaires des diplômes susvisés, mais comptant au moins trois ans de fonctions dans une administration hospitalière.

Les candidats devront être âgés de plus de vingt et un ans et de moins de trente ans à la date du concours. Cette limite d'âge sera toutefois reculée d'une durée égale à celle des services antérieurs civils ou militaires ouvrant des droits à la retraite et dans les conditions prévues par l'article 162 de la loi du 29 juillet 1939 (enfants à charge).

Les demandes d'admission au concours devront être adressées avant le 11 mars 1958 à la direction de l'hôpital-hospice de Vire, qui fournira aux personnes en faisant la demande tous renseignements utiles concernant notamment le programme des épreuves et la liste des pièces à produire par les candidats pour constituer leur dossier.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN.

COTE DES CHANGES (1)

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 9 janvier 1958.	
350 ..	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 . (2)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
353 15	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	354 10	354 ..
163 50	Côte Fse Somalis.	100 F Djib.	164 0727	.... ..	.... ..	164 ..	.... ..
2795 ..	Mexique	100 pes	2800 ..	.... ..	.... ..	2805 ..	2804 ..
8334 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8337 ..	8329 ..
1347 ..	Autriche	100 sch	1346 15	1336 05	1356 25	1345 50	1345 ..
701 50	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 90	701 45
5065 ..	Danemark	100 c. d.	5067 22	5029 25	5105 25	5072 50	5069 50
980 85	Gde-Bretagne...	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	981 30	980 50
55 945	Italie	100 lire.	56 008	55 59	56 53	56 03	55 90
4899 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4905 ..	4903 ..
9264 ..	Pays-Bas	100 fl.	9210 52	9141 60	9279 80	9269 ..	9260 ..
6766 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 ..	6816 50	6771 50	6767 ..
7998 ..	Suisse	100 F s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8002 ..	7997 ..
1007 ..	Égypte	1 liv. ég.	1005 04	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
1226 ..	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1224 ..	.... ..
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 kcs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A. .... 100 F C. F. A 200

Zone C. F. P. .... 100 F C. F. P. 550

(1) Sous réserve du versement ou du prélèvement institué par le décret n° 57-910 du 10 août 1957 relatif aux règlements entre la zone franc et l'étranger.

(2) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 2 JANVIER 1958	AU 26 DECEMBRE 1957
Encaisse or		201.204.302.426 »	201.204.302.426 »
Prêt d'or au fonds de stabilisation des changes (1)		100.000.000.000 »	100.000.000.000 »
Disponibilités à vue à l'étranger		11.771.000.000 »	11.771.000.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (2)		»	»
Monnaies divisionnaires		9.855.518.453 »	10.267.170.319 »
Comptes courants postaux		63.045.625.487 »	30.722.647.297 »
Bon du Trésor négociable: Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		175.000.000.000 »	175.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (1)		300.000.000.000 »	300.000.000.000 »
Avances à l'Etat à échéance déterminée (6)		115.700.000.000 »	16.600.000.000 »
Portefeuille d'escompte:			
Effets escomptés sur la France	585.695.096.734 »	1.975.216.942.530 »	2.003.646.654.896 »
Effets escomptés sur l'étranger	136.813.372 »		
Effets garantis par l'Office des céréales (7)	58.605.653.812 »		
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	1.330.779.378.612 »		
Effets négociables achetés en France (8)		282.963.922.655 »	290.161.008.461 »
Avances à 30 jours sur effets publics		20.034.996.000 »	19.407.280.000 »
Avances sur titres		10.217.425.611 »	9.943.377.441 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (9)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		75.608.504.862 »	51.560.166.259 »
Divers		64.796.678.324 »	72.947.887.546 »
Total		3.885.410.441.841 F	3.773.197.590.138 F

PASSIF		AU 2 JANVIER 1958	AU 26 DECEMBRE 1957
Engagements à vue:			
Billets au porteur en circulation		3.266.833.336.830 »	3.174.910.913.570 »
Comptes courants créditeurs:			
Compte courant du Trésor public	55.025.604 »	500.197.360.573 »	475.402.297.071 »
Comptes courants des accords de coopération économique	59.044.160 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	409.705.609.538 »		
Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue	90.377.681.271 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (10)		307.824.529 »	307.824.529 »
Réserves mobilières légales (11)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		117.863.314.159 »	122.368.039.218 »
Total		3.885.410.441.841 F	3.773.197.590.138 F

(1) (Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957).
(2) (Convention du 27 juin 1949.
(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 23 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).
(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).
(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 3 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).
(6) (Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957).
(7) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939 loi du 19 mai 1941).
(8) (Décret du 17 juin 1938).
(9) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).
(10) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).
(11) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	5 0/0
Avances sur titres	7 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0
Escompte d'effets mobilisant des créances nées sur l'étranger	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CHOCOLATERIE D'AIGUEBELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 120.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : A DONZERE (Drôme)

R. C. : Montélimar n° 54-B 3.

Obligations 4 % 1943 *de* 1.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 390 obligations amorties au tirage du 11 décembre 1957, remboursables au pair le 1er février 1958 ;

2° Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NOTA. — Les nombres entre parenthèses indiquent l'année d'échéance du remboursement.

9 (58)	567 (58)	1.117 (57)	1.646 (57)	2.176 (57)
21 (58)	571 (58)	1.162 (58)	1.659 (58)	2.177 (56)
22 (58)	631 (57)	1.172 (58)	1.660 (58)	2.191 (57)
37 (58)	633 (57)	1.194 (58)	1.664 (57)	2.219 (58)
43 (58)	650 (58)	1.197 (58)	1.666 (58)	2.224 (58)
45 (58)	654 (58)	1.210 (58)	1.669 (57)	2.229 (58)
46 (58)	671 (56)	1.219 (57)	1.675 (58)	2.230 (55)
65 (58)	672 (57)	1.226 (58)	1.677 (58)	2.233 (52)
99 (57)	673 (57)	1.231 (57)	1.693 (58)	2.235 (57)
119 (57)	690 (57)	1.233 (58)	1.714 (58)	2.239 (58)
124 (57)	706 (58)	1.239 (57)	1.715 (58)	2.240 (58)
135 (57)	719 (58)	1.261 (58)	1.729 (58)	2.249 (57)
161 (58)	724 (56)	1.264 (57)	1.744 (58)	2.250 (57)
176 (56)	725 (57)	1.272 (58)	1.765 (58)	2.255 (58)
180 (56)	734 (58)	1.274 (58)	1.767 (58)	2.301 (58)
184 (57)	735 (56)	1.277 (58)	1.778 (58)	2.312 (57)
188 (56)	748 (58)	1.314 (57)	1.816 (58)	2.326 (57)
195 (57)	758 (58)	1.344 (58)	1.819 (56)	2.328 (58)
198 (58)	768 (58)	1.351 (58)	1.820 (56)	2.335 (57)
207 (58)	774 (58)	1.366 (57)	1.822 (57)	2.336 (58)
222 (58)	795 (58)	1.387 (57)	1.839 (57)	2.338 (58)
240 (58)	797 (58)	1.396 (57)	1.841 (55)	2.345 (58)
256 (58)	801 (58)	1.399 (58)	1.866 (58)	2.362 (58)
271 (57)	809 (58)	1.411 (58)	1.867 (56)	2.389 (58)
293 (58)	814 (56)	1.419 (58)	1.874 (58)	2.390 (58)
298 (57)	823 (58)	1.420 (57)	1.883 (56)	2.403 (58)
316 (58)	831 (58)	1.444 (56)	1.885 (57)	2.404 (58)
325 (58)	839 (58)	1.447 (56)	1.887 (58)	2.423 (57)
341 (58)	841 (58)	1.449 (58)	1.892 (57)	2.424 (58)
352 (58)	855 (58)	1.458 (57)	1.897 (57)	2.430 (58)
357 (58)	857 (58)	1.462 (58)	1.911 (58)	2.435 (58)
359 (58)	859 (58)	1.466 (58)	1.916 (58)	2.437 (58)
360 (58)	886 (58)	1.473 (57)	1.917 (56)	2.451 (58)
371 (58)	900 (58)	1.495 (55)	1.924 (58)	2.468 (57)
373 (58)	920 (57)	1.497 (53)	1.926 (56)	2.472 (57)
386 (58)	932 (56)	1.498 (54)	1.938 (58)	2.474 (58)
388 (58)	939 (58)	1.499 (58)	1.944 (58)	2.483 (58)
390 (58)	940 (58)	1.501 (53)	1.957 (57)	2.495 (58)
399 (58)	966 (58)	1.502 (58)	1.961 (57)	2.522 (57)
414 (58)	1.007 (58)	1.503 (46)	1.965 (58)	2.524 (58)
420 (58)	1.017 (57)	1.506 (58)	2.003 (58)	2.527 (58)
447 (58)	1.018 (58)	1.518 (58)	2.027 (57)	2.548 (58)
452 (58)	1.020 (56)	1.520 (57)	2.032 (57)	2.586 (58)
474 (58)	1.021 (58)	1.528 (58)	2.074 (56)	2.587 (57)
478 (58)	1.030 (58)	1.529 (56)	2.078 (57)	2.588 (57)
483 (58)	1.031 (58)	1.531 (56)	2.082 (55)	2.619 (57)
507 (58)	1.033 (58)	1.533 (58)	2.086 (58)	2.621 (58)
517 (58)	1.050 (58)	1.537 (58)	2.097 (58)	2.646 (58)
519 (56)	1.052 (58)	1.539 (58)	2.130 (58)	2.672 (58)
537 (57)	1.055 (58)	1.582 (57)	2.134 (56)	2.674 (58)
554 (55)	1.066 (58)	1.600 (58)	2.135 (58)	2.711 (58)
555 (57)	1.092 (58)	1.609 (58)	2.150 (57)	2.716 (58)
560 (54)	1.098 (58)	1.612 (58)	2.152 (58)	2.720 (57)
563 (57)	1.106 (58)	1.621 (58)	2.158 (56)	2.732 (58)
564 (55)	1.113 (56)	1.630 (57)	2.159 (58)	2.734 (56)
566 (58)				

2.738 (57)	3.543 (58)	4.437 (57)	5.334 (58)	6.028 (56)
2.739 (58)	3.555 (57)	4.438 (57)	5.342 (58)	6.099 (57)
2.743 (58)	3.556 (57)	4.439 (57)	5.346 (58)	6.100 (58)
2.767 (57)	3.565 (57)	4.442 (58)	5.347 (58)	6.118 (58)
2.770 (55)	3.603 (58)	4.446 (57)	5.374 (58)	6.153 (58)
2.772 (54)	3.671 (57)	4.448 (58)	5.385 (58)	6.172 (58)
2.773 (57)	3.677 (54)	4.449 (58)	5.391 (58)	6.238 (58)
2.777 (57)	3.678 (57)	4.501 (58)	5.422 (58)	6.305 (58)
2.778 (55)	3.683 (55)	4.516 (57)	5.423 (58)	6.383 (58)
2.779 (57)	3.713 (58)	4.545 (58)	5.425 (58)	6.393 (58)
2.788 (56)	3.714 (56)	4.559 (58)	5.450 (58)	6.397 (58)
2.791 (56)	3.715 (57)	4.592 (58)	5.459 (58)	6.407 (58)
2.792 (57)	3.807 (58)	4.622 (58)	5.475 (57)	6.434 (58)
2.813 (57)	3.819 (58)	4.636 (58)	5.477 (57)	6.451 (56)
2.834 (58)	3.830 (58)	4.664 (58)	5.478 (57)	6.454 (58)
2.845 (57)	3.835 (58)	4.675 (58)	5.512 (58)	6.460 (58)
2.855 (57)	3.893 (58)	4.684 (56)	5.523 (58)	6.463 (58)
2.869 (58)	3.908 (58)	4.723 (58)	5.564 (57)	6.469 (58)
2.873 (57)	3.917 (58)	4.750 (58)	5.567 (57)	6.522 (57)
2.878 (58)	3.920 (58)	4.757 (58)	5.574 (58)	6.531 (56)
2.881 (56)	3.927 (58)	4.790 (58)	5.576 (58)	6.533 (57)
2.889 (58)	3.937 (55)	4.823 (58)	5.593 (57)	6.534 (55)
2.900 (58)	3.952 (58)	4.833 (58)	5.594 (57)	6.536 (55)
2.923 (58)	3.966 (58)	4.837 (58)	5.601 (58)	6.537 (58)
2.938 (57)	3.968 (57)	4.839 (58)	5.614 (57)	6.542 (57)
2.944 (58)	3.977 (57)	4.884 (58)	5.624 (57)	6.550 (57)
2.949 (56)	3.979 (57)	4.905 (58)	5.633 (58)	6.594 (58)
2.954 (56)	3.986 (58)	4.914 (58)	5.638 (58)	6.595 (58)
2.971 (58)	3.989 (58)	4.921 (58)	5.640 (58)	6.597 (58)
2.977 (58)	4.031 (56)	4.957 (58)	5.643 (58)	6.610 (58)
2.988 (58)	4.032 (57)	5.007 (58)	5.647 (58)	6.626 (58)
2.997 (58)	4.033 (57)	5.010 (57)	5.648 (58)	6.630 (58)
2.998 (57)	4.034 (57)	5.019 (56)	5.652 (58)	6.632 (57)
3.017 (54)	4.048 (57)	5.024 (58)	5.653 (58)	6.633 (57)
3.019 (58)	4.050 (58)	5.026 (58)	5.688 (56)	6.634 (58)
3.020 (56)	4.055 (58)	5.030 (57)	5.694 (58)	6.646 (58)
3.024 (57)	4.057 (58)	5.074 (57)	5.696 (57)	6.657 (58)
3.040 (56)	4.064 (58)	5.105 (56)	5.697 (58)	6.661 (57)
3.041 (57)	4.069 (58)	5.110 (57)	5.698 (57)	6.663 (57)
3.054 (58)	4.076 (58)	5.112 (58)	5.702 (58)	6.671 (58)
3.092 (58)	4.085 (58)	5.113 (57)	5.724 (58)	6.675 (58)
3.100 (57)	4.090 (58)	5.114 (57)	5.736 (58)	6.676 (58)
3.104 (57)	4.112 (58)	5.115 (58)	5.759 (56)	6.677 (57)
3.105 (57)	4.116 (58)	5.116 (55)	5.760 (58)	6.685 (57)
3.108 (57)	4.118 (57)	5.127 (54)	5.790 (58)	6.690 (54)
3.117 (58)	4.121 (57)	5.128 (55)	5.794 (58)	6.691 (52)
3.126 (58)	4.123 (58)	5.129 (55)	5.796 (55)	6.694 (56)
3.131 (57)	4.157 (58)	5.133 (56)	5.801 (56)	6.695 (56)
3.143 (58)	4.182 (58)	5.135 (58)	5.802 (55)	6.698 (57)
3.147 (55)	4.190 (57)	5.137 (55)	5.803 (56)	6.702 (58)
3.151 (58)	4.201 (58)	5.140 (56)	5.818 (58)	6.713 (58)
3.154 (57)	4.206 (58)	5.142 (57)	5.821 (56)	6.724 (58)
3.167 (58)	4.228 (57)	5.152 (56)	5.827 (58)	6.734 (58)
3.207 (58)	4.232 (58)	5.155 (56)	5.839 (56)	6.735 (58)
3.250 (57)	4.250 (58)	5.156 (56)	5.844 (57)	6.752 (58)
3.257 (58)	4.261 (58)	5.158 (57)	5.846 (58)	6.753 (58)
3.267 (58)	4.284 (54)	5.160 (57)	5.862 (58)	6.787 (57)
3.274 (58)	4.285 (57)	5.168 (58)	5.865 (58)	6.794 (58)
3.311 (58)	4.288 (56)	5.169 (58)	5.882 (58)	6.795 (55)
3.321 (58)	4.303 (58)	5.172 (56)	5.899 (58)	6.797 (55)
3.362 (58)	4.311 (58)	5.187 (56)	5.937 (57)	6.799 (58)
3.383 (58)	4.317 (58)	5.188 (58)	5.941 (58)	6.812 (57)
3.400 (57)	4.320 (55)	5.190 (56)	5.946 (57)	6.814 (57)
3.401 (58)	4.321 (58)	5.192 (57)	5.954 (58)	6.837 (58)
3.403 (57)	4.328 (57)	5.194 (58)	5.955 (58)	6.840 (58)
3.405 (56)	4.356 (58)	5.199 (58)	5.960 (57)	6.847 (56)
3.407 (57)	4.357 (54)	5.205 (58)	5.967 (57)	6.848 (55)
3.423 (58)	4.358 (54)	5.220 (57)	5.973 (58)	6.867 (57)
3.439 (57)	4.365 (54)	5.238 (58)	5.976 (52)	6.868 (58)
3.445 (56)	4.366 (54)	5.251 (57)	5.977 (52)	6.872 (56)
3.471 (58)	4.368 (56)	5.269 (58)	5.978 (55)	6.881 (58)
3.474 (58)	4.374 (58)	5.281 (58)	5.993 (58)	6.884 (58)
3.477 (58)	4.389 (56)	5.282 (58)	5.995 (58)	6.885 (58)
3.478 (55)	4.396 (57)	5.287 (58)	5.996 (58)	6.931 (58)
3.480 (57)	4.397 (55)	5.293 (58)	6.019 (58)	6.934 (58)
3.494 (57)	4.398 (55)	5.306 (58)	6.025 (57)	6.941 (57)
3.505 (57)	4.399 (56)	5.308 (57)	6.033 (58)	6.954 (57)
3.511 (55)	4.405 (55)	5.317 (56)	6.040 (58)	6.962 (57)
3.540 (58)	4.410 (58)	5.331 (57)	6.096 (58)	6.994 (57)

COMPAGNIE DES MACHINES BULL

Société anonyme au capital de 2.325.000.000 de francs
Siège social : 94, avenue Gambetta, a PARIS
Registre du commerce : Seine n° 54-B 4606.

Obligations 4 1/4 % 1943 de 2.000 F nominal.

Echéance du 1er février 1958.

Sixième tirage effectué le 6 décembre 1957 pour amortissement de 433 obligations.

La liste ci-dessous comprend : *a)* en caractères gras, les séries sorties au sixième tirage ; *b)* les séries sorties aux tirages antérieurs et non encore totalement remboursées.

(Aucun titre n'était frappé d'opposition à la date du sixième tirage.)

NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
11 à 15	1958	2.471 à 2.475	1957	4.566 à 4.570	1958
16 à 20	»	2.511 à 2.515	1956	4.696 à 4.700	»
26 à 30	1957	2.526 à 2.530	1958	4.771 à 4.775	»
151 à 155	»	2.531 à 2.535	»	4.811 à 4.815	1956
356 à 370	1958	2.591 à 2.595	»	4.841 à 4.845	1958
411 à 415	»	2.601 à 2.605	1957	4.871 à 4.875	»
431 à 435	1957	2.646 à 2.650	»	4.891 à 4.895	1957
446 à 450	1956	2.776 à 2.780	1958	4.976 à 4.980	1958
496 à 500	1957	2.796 à 2.800	1956	5.216 à 5.220	»
581 à 585	1958	2.801 à 2.805	1958	5.226 à 5.230	1957
596 à 600	»	2.811 à 2.815	»	5.271 à 5.275	1958
606 à 610	1957	2.841 à 2.845	1956	5.281 à 5.285	1955
681 à 685	1958	2.846 à 2.850	1958	5.296 à 5.300	1958
706 à 710	»	2.876 à 2.880	1957	5.301 à 5.305	1957
721 à 725	»	2.946 à 2.950	1958	5.356 à 5.360	1958
771 à 775	»	2.976 à 2.980	1957	5.361 à 5.365	»
776 à 780	»	3.036 à 3.040	1955	5.461 à 5.465	1957
806 à 810	»	3.071 à 3.075	1958	5.566 à 5.570	1958
821 à 825	1957	3.076 à 3.080	»	5.576 à 5.580	»
851 à 855	»	3.126 à 3.130	»	5.581 à 5.585	1957
921 à 925	»	3.136 à 3.140	1957	5.651 à 5.655	1958
946 à 950	»	3.161 à 3.165	»	5.661 à 5.665	1957
971 à 975	1958	3.166 à 3.170	1958	5.681 à 5.685	»
1.001 à 1.005	1957	3.176 à 3.180	1957	5.731 à 5.735	»
1.006 à 1.010	»	3.201 à 3.205	1958	5.801 à 5.805	»
1.016 à 1.020	»	3.246 à 3.250	»	5.851 à 5.855	»
1.026 à 1.030	1958	3.256 à 3.260	1955	5.866 à 5.870	1956
1.066 à 1.070	1957	3.291 à 3.295	1957	5.896 à 5.900	1958
1.086 à 1.090	1958	3.296 à 3.300	»	5.906 à 5.910	1956
1.111 à 1.115	»	3.306 à 3.310	1958	5.916 à 5.920	1958
1.121 à 1.125	1955	3.326 à 3.330	1957	5.921 à 5.925	»
1.126 à 1.130	1958	3.371 à 3.375	1958	5.936 à 5.940	1957
1.201 à 1.205	»	3.376 à 3.380	»	5.941 à 5.945	1955
1.221 à 1.225	»	3.381 à 3.385	1957	5.951 à 5.955	1957
1.331 à 1.335	»	3.386 à 3.390	1958	5.956 à 5.960	»
1.341 à 1.345	1957	3.406 à 3.410	1957	5.961 à 5.965	»
1.366 à 1.370	»	3.501 à 3.505	1958	6.016 à 6.020	1958
1.411 à 1.415	1958	3.511 à 3.515	»	6.041 à 6.045	»
1.416 à 1.420	»	3.521 à 3.525	»	6.051 à 6.055	»
1.421 à 1.425	1957	3.566 à 3.570	»	6.066 à 6.070	»
1.426 à 1.430	1958	3.596 à 3.600	»	6.101 à 6.105	1956
1.436 à 1.440	1957	3.631 à 3.635	1957	6.156 à 6.160	1957
1.446 à 1.450	1958	3.636 à 3.640	1958	6.201 à 6.205	1958
1.461 à 1.465	»	3.641 à 3.645	»	6.211 à 6.215	1957
1.466 à 1.470	»	3.696 à 3.700	1957	6.236 à 6.240	1955
1.481 à 1.485	»	3.706 à 3.710	»	6.471 à 6.475	1958
1.511 à 1.515	»	3.711 à 3.715	1956	6.601 à 6.605	1957
1.626 à 1.630	»	3.731 à 3.735	1958	6.621 à 6.625	»
1.756 à 1.760	»	3.736 à 3.740	»	6.746 à 6.750	1958
1.771 à 1.775	»	3.766 à 3.770	»	6.831 à 6.835	»
1.776 à 1.780	1957	3.776 à 3.780	1956	6.856 à 6.860	1957
1.781 à 1.785	»	3.781 à 3.785	1958	6.886 à 6.890	»
1.786 à 1.790	»	3.796 à 3.800	1957	6.901 à 6.905	»
1.791 à 1.795	»	3.836 à 3.840	1958	6.916 à 6.920	1958
1.931 à 1.935	»	3.846 à 3.850	»	6.951 à 6.955	»
1.936 à 1.940	1958	3.866 à 3.870	1957	6.981 à 6.985	1957
1.961 à 1.965	1955	3.871 à 3.875	»	6.986 à 6.990	1958
1.981 à 1.985	1957	3.876 à 3.880	»	7.016 à 7.020	1957
2.026 à 2.030	»	3.906 à 3.910	1958	7.026 à 7.030	1958
2.031 à 2.033	1958	4.066 à 4.070	»	7.041 à 7.045	»
2.063 à 2.070	1956	4.071 à 4.075	1957	7.056 à 7.060	1957
2.076 à 2.080	1957	4.081 à 4.085	1958	7.126 à 7.130	»
2.106 à 2.110	1956	4.151 à 4.155	1957	7.246 à 7.250	1956
2.116 à 2.120	1958	4.156 à 4.160	1958	7.251 à 7.255	1958
2.141 à 2.145	»	4.231 à 4.235	»	7.381 à 7.385	»
2.211 à 2.215	1957	4.421 à 4.425	1957	7.401 à 7.405	1957
2.336 à 2.340	1958	4.436 à 4.440	»	7.406 à 7.410	»
2.351 à 2.355	»	4.446 à 4.450	»	7.416 à 7.420	1958
2.396 à 2.400	»	4.501 à 4.505	1958	7.446 à 7.450	»
2.421 à 2.425	»	4.506 à 4.510	»	7.476 à 7.480	1957

NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement	NUMEROS extrêmes des séries.	ANNÉES de remboursement.
7.516 à 7.520	1957	8.541 à 8.545	1958	9.071 à 9.075	1958
7.551 à 7.555	»	8.551 à 8.555	»	9.111 à 9.115	»
7.571 à 7.575	»	8.561 à 8.565	»	9.456 à 9.460	»
7.576 à 7.580	1958	8.566 à 8.570	1956	9.496 à 9.500	1957
7.586 à 7.590	»	8.721 à 8.725	1958	9.526 à 9.530	1956
7.611 à 7.615	»	8.741 à 8.745	»	9.546 à 9.550	1958
7.736 à 7.740	»	8.766 à 8.770	»	9.561 à 9.565	1955
7.891 à 7.895	»	8.806 à 8.810	1955	9.566 à 9.570	1958
7.921 à 7.925	1957	8.846 à 8.850	1958	9.576 à 9.580	1955
7.991 à 7.995	»	8.891 à 8.895	1957	9.601 à 9.605	1957
8.071 à 8.075	»	8.896 à 8.900	1958	9.626 à 9.630	»
8.136 à 8.140	1958	8.916 à 8.920	1956	9.661 à 9.665	»
8.171 à 8.175	»	8.966 à 8.970	1958	9.701 à 9.705	1958
8.186 à 8.190	»	8.971 à 8.975	»	9.706 à 9.710	1957
8.221 à 8.225	»	9.011 à 9.015	»	9.721 à 9.725	1958
8.241 à 8.245	»	9.026 à 9.030	»	9.771 à 9.775	1957
8.391 à 8.395	1957	9.031 à 9.035	1957	9.956 à 9.960	»
8.421 à 8.425	1958	9.066 à 9.070	»		

Numéro du coupon devant être attaché au titre.

Remboursement 1955 (3e tirage), coupon n° 23, 1er août 1955.
Remboursement 1956 (4e tirage), coupon n° 24, 1er août 1956.
Remboursement 1957 (5e tirage), coupon n° 25, 1er août 1957.
Remboursement 1958 (6e tirage), coupon n° 26, 1er août 1958.

Les obligations désignées par le sort sont remboursables à raison de 2.001 F dans tous les sièges, succursales ou agences :

De la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, Paris (2e) ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie, 16, boulevard des Italiens, Paris (9e) ;
Du Crédit du Nord, 59, boulevard Haussmann, Paris (8e) ;
Du Crédit industriel de l'Ouest, 17, rue Voltaire, Angers (Maine-et-Loire) ;
Du Crédit industriel et commercial, 66, rue de la Victoire, Paris (9e)

SOCIETE INDUSTRIELLE DE CELLULOSE D'ALIZAY

(S. I. C. A.)

Société anonyme au capital de 2.520.000.000 de francs
Siège social : a ALIZAY (Eure)
R. C. : Louviers n° 55-B 2.

Obligations nominatives 6 0/0 février 1954 de 100.000 F nominal.

Echéance du 1er février 1958.

Premier tirage effectué le 17 décembre 1957 pour amortissement de 156 obligations.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
3.789 à 3.944	1958

Coupon échéance 1er février 1959 attaché.

Obligations nominatives 6 0/0 août 1954 de 100.000 F nominal.

Echéance du 1er février 1958.

Premier tirage effectué le 17 décembre 1957 pour amortissement de 78 obligations.

NUMÉROS	ANNÉE DE REMBOURSEMENT
1.257 à 1.334	1958

Coupon échéance 1er février 1959 attaché.

Les obligations désignées par le sort seront remboursées à raison de 120.000 F l'unité par les soins de la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin, à Paris (2e).

(Les tableaux d'amortissement ont été publiés au Journal officiel *des 3 septembre et 30 novembre 1954.)*

ETABLISSEMENTS BRUSSON JEUNE

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 46.875.000 F
SIÈGE SOCIAL : A VILLEMUR-SUR-TARN (HAUTE-GARONNE)
R. C. : Toulouse n° 586 B.

Liste de 92 obligations 4 0/0, émission janvier 1946, sorties au tirage du 20 décembre 1957.

2.142 à 2.167 — 2.228 à 2.293

Les titres sortis cessent de porter intérêt au 1er janvier 1958. Ils sont remboursables à partir de la même date aux banques ci-après : Société générale, banque Courtois, Crédit lyonnais, Société bordelaise de crédit industriel et commercial.

Obligations 4 0/0, émission janvier 1946, non encore remboursées des tirages antérieurs.

842 à 846 — 874 et 875 — 882 à 886 — 893 à 921 — 1.063 à 1.068 — 1.171 — 1.173 — 1.192 — 1.223 à 1.225 — 1.767 à 1.776 — 1.787 — 2.135 à 2.141

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

L'amortissement des emprunts suivants :

Madagascar ..	4 0/0 1931	Echéance du 15 octobre 1957 ;
A. O. F....... A. E. F....... Cameroun .... Togo	4 0/0 1931	Echéance du 20 octobre 1957 ;
Calédonie	4 0/0 1931	Echéance du 31 octobre 1957 ;
A. O. F....... A. E. F....... Cameroun .... Somalis	5 0/0 1933-1935 5 0/0 1933-1934 5 0/0 1934 5 0/0 1934	Echéance du 1er novembre 1957 ;
A. E. F.......	6 0/0 1927	Echéance du 15 novembre 1957 ;
A. O. F....... A. E. F....... Cameroun .... Madagascar ..	5,50 0/0 1933 3,50 0/0 1942	Echéance du 1er décembre 1957,

ayant été effectué, pour la totalité, par rachats en Bourse, aucun tirage n'a eu lieu au titre de ces échéances.

ACIERIE ET LAMINOIRS DE BEAUTOR

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er janvier 1958 : page 125, 1re colonne, Obligations 5 1/2 0/0, 11e ligne, au lieu de : « Ces obligations seront remboursables à 1.033 F au nominatif », lire : « Ces obligations seront remboursables à 1.083 F au nominatif ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Claude-Eugène Huber, demeurant à Lyon, 9, rue Garibaldi, né à Belfort le 29 mai 1912, dépose une requête auprès du garde des sceaux tendant à ajouter à son nom patronymique celui de Forestier et à s'appeler à l'avenir Claude-Eugène Huber-Forestier.

M. Starkman (Icek), né à Radom (Pologne) le 15 septembre 1922, naturalisé Français par décret du 14 décembre 1951, demeurant à Paris, 199 *bis*, boulevard Saint-Germain, agissant tant pour son compte personnel que pour celui de ses enfants mineurs : Laurent, né à Paris le 25 mai 1952, et Catherine, née à Paris le 15 octobre 1954, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Stark.

M. Francis Parascandola-Ladonia-Melchior, né à Marseille le 24 mai 1913, domicilié même ville, 43, rue Daumier, en son propre nom, au nom de son épouse, née Jany-Marie-Antoinette-Andrée-Félicia Poggi, née à Jacmel (Haïti) le 14 janvier 1919, et de ses enfants mineurs : Jean-Pierre Melchior, né à Marseille le 3 juillet 1938 ; Gérard Melchior, né à Marseille le 30 juillet 1939 ; Gilbert-Claude Melchior, né à Marseille le 14 novembre 1952 ; Bernard-Robert, né à Marseille le 24 septembre 1945, et Christian-Michel-René, né à Marseille le 6 juin 1951, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de supprimer à son nom patronymique, à celui de sa femme et de ses enfants, Parascandola-Ladonia et de ne laisser subsister que Melchior, afin de s'appeler à l'avenir Melchior au lieu de Parascandola-Ladonia-Melchior.

M. Paul Mokobodski, né le 15 mars 1924 à Paris, y demeurant, 83, avenue de Clichy, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Francis, né le 2 août 1948 à Paris, et Sylvie, née le 26 mars 1953 à Paris, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Marois.

M. Armand-Robert Roger, né le 3 février 1903 à Salses (Pyrénées-Orientales), domicilié à Bordeaux (Gironde), 105, rue Jean-Soula, et agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineurs : Marie-Luce, née le 18 octobre 1943 à Caudéran (Gironde) ; Bernard-André-Raymond, né le 10 janvier 1945 à Caudéran (Gironde), et Jean-Marie-Charles, né le 5 novembre 1949 à Caudéran (Gironde), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de : de Battisti, pour s'appeler Roger de Battisti.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Elie Vandewalle, avoué à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Lille, par jugement en date du 26 novembre 1957, enregistré, rendu sur la requête de Mme Victorine-Marie Piecq, veuve en premières noces de M. Maurice-Jean Gervais, demeurant à Tourcoing, 11, rue de Saint-Omer, a donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Maurice-Jean Gervais, né à Fourmies le 21 décembre 1884, en son vivant employé, époux en uniques noces de dame Victorine-Marie Piecq, décédé à Tourcoing le 3 septembre 1957 sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et, avant de faire droit sur ladite demande, le tribunal a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

A Lille, le 3 janvier 1958.

Signé : E. VANDEWALLE.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

10 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Comité d'entreprise de la médecine du travail pour les cantons de la Clayette et limitrophes.** But : assurer les services sociaux de ses adhérents, en particulier médecine du travail. Siège social : mairie de la Clayette (Saône-et-Loire).

10 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. **Amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage public d'Autun.** But : diffuser la pensée laïque ; donner une aide morale et pécuniaire aux élèves du centre ; garder un lien entre tous les anciens élèves du centre ; prolonger l'œuvre scolaire. Siège social : centre d'apprentissage, 12, rue du Petit-Rivault, Autun (Saône-et-Loire).

11 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Comité d'études et d'action pour l'aménagement et l'expansion économique de la région de Saint-Dizier.** But : étudier et promouvoir dans le cadre des lois et règlements en vigueur l'expansion économique, sociale, culturelle et sportive de Saint-Dizier et de sa région. Siège social : 60, rue Docteur-Mougeot, Saint-Dizier (Haute-Marne).

12 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association des journées du cinéma de Reims.** But : développer la culture cinématographique. Siège social : 21, rue de La Tour-d'Auvergne, Paris.

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale Davout-Lagny.** But : défense des intérêts moraux et matériels des locataires du groupe H. L. M. Davout-Lagny. Siège social : 46, boulevard Davout, Paris.

16 décembre 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Quintin.** But : entr'aide aux pompiers et à leur famille. Siège social : mairie de Quintin.

17 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des anciennes élèves de l'école publique de filles, 75, rue d'Alésia.** But : entretenir au delà de la scolarité les liens d'amitié noués entre les élèves et l'école, prolonger l'œuvre scolaire par l'organisation d'activités éducatives et culturelles. Siège social : 75, rue d'Alésia, Paris.

18 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Société médicale internationale de photo-cinématographie et télévision endoscopiques et de radio-cinématographie.** But : étude et perfectionnement des méthodes et des instruments permettant de réaliser la photographie, la cinématographie, la télévision endoscopiques et la radio-cinématographie, étude et diffusion des réalisations ainsi obtenues. Siège social : 4, rue du Général-Baratier, Reims (Marne).

18 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Mayenne. **Comité départemental de la Mayenne de défense contre l'alcoolisme.** But : combattre l'alcoolisme dans la Mayenne. Siège social : 1, rue Souchu-Servinière, Laval.

18 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Les tréteaux du Velay.** But : développer l'amour de la scène, encourager le talent des artistes amateurs et leur donner la possibilité de manifester ce talent en public ; créer et maintenir entre ses membres des relations amicales. Siège social : 34, rue Charles-VII, le Puy.

20 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Judo-Club Haisnes-Hulluch.** But : pratique du judo. Siège social : au cercle des sports et loisirs, 13, rue de Douaumont, Haines-lès-la-Bassée (Pas-de-Calais).

20 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Association de la résidence du Petit-Luxembourg.** But : représentation et défense des intérêts collectifs et particuliers des habitants de la résidence du Petit-Luxembourg et des actionnaires de la Société civile immobilière de construction du Petit-Luxembourg. Siège social : 42, avenue du Général-Leclerc, Bourg-la-Reine.

21 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Caen. **Association de la côte fleurie.** But : organisation de camps de vacances. Siège social : chez M. de Panthou, Saint-Martin-des-Besaces.

23 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Lannion. **Groupe d'études économiques et sociales, région de Lannion.** But : étudier les problèmes économiques et sociaux de la région de Lannion, en informer le public par tous les moyens à la disposition du groupe. Siège social : chez M. Jacques Gautier, 2, rue Geoffroy-de-Pontblanc, Lannion (Côtes-du-Nord).

24 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole du secteur de la Chaize-le-Vicomte.** But : faciliter, perfectionner et promouvoir l'enseignement public agricole et ménager agricole. Siège social : mairie de la Chaize-le-Vicomte.

24 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Association d'enseignement postscolaire agricole et ménager agricole du secteur de Chantonnay.** But : faciliter, perfectionner et promouvoir l'enseignement public agricole et ménager agricole. Siège social : collège Clemenceau, Chantonnay.

26 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Réveil saint-germanais.** But : organiser des bals et des fêtes, créer des liens d'amitié et de bonne camaraderie entre tous ses membres. Siège social : café du Nord, Saint-Germain-du-Puch (Gironde).

30 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de la Côte-d'Or. **Union des ingénieurs de la Côte-d'Or.** But : resserrer les liens entre les ingénieurs de toute formation résidant en Côte-d'Or par une information mutuelle et une action concertée dans les domaines qui leur sont communs. Siège social : 1, rue Legouz-Gerland, Dijon.

30 décembre 1957. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association amicale d'entraide sociale des locataires des habitations à loyer modéré du groupe Armand-Waron à Saint-Brieuc.** But : défense matérielle et morale des intérêts des locataires et bienfaisance. Siège social : habitations à loyer modéré Armand-Waron, Point du Jour, Saint-Brieuc.

30 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Club international de la construction et de l'urbanisme (Cobaty Club).** But : grouper les personnes exerçant une activité dans le domaine de la construction et l'urbanisme, favoriser l'échange d'informations. Siège social : 6, rue d'Antin, Paris.

30 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de Loir-et-Cher. **Les Ailes du Val de Loire.** But : groupement des amateurs colombophiles de Vineuil ; entraînement des pigeons voyageurs ; organisation de concours ; protection des pigeons voyageurs. Siège social : mairie de Vineuil.

31 décembre 1957. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Fédération française des Clubs des médecins cinéastes amateurs.** But : réalisation de films médicaux et chirurgicaux dans l'amateurisme. Siège social : hôtel Martinez, la Croisette, Cannes (Alpes-Maritimes).

31 décembre 1957. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Association générale des parents d'élèves de l'Institution Saint-Martin.** But : maintien des relations éducatives entre les parents d'élèves. Siège social : 31, rue d'Antrain, Rennes.

3 janvier 1958. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Amicale des chauffeurs routiers, amis des routiers et employés des transports de Maine-et-Loire.** But : organiser des sorties, bals, etc. Siège social : bar des Halles, 23, rue de la République, Angers.

MODIFICATIONS

29 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Amitié internationale des jeunes** transfère son siège social du 44, rue de Longchamp, Neuilly-sur-Seine, au 123, rue de la Tour, à Paris.

30 novembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Simple Accord** transfère son siège social du 8, villa Fleurie, Romainville, au 125, avenue du Président-Wilson, Romainville.

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **L'Union des Audax français** transfère son siège social du 20, boulevard Soult, Paris, au 5, rue Jacques-Louvel-Tessier, Paris.

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. **Le Cercle de la poésie et de la peinture** transfère son siège social du 48, rue du Moulin-de-la-Pointe, Paris, au 91, rue du Dessous-des-Berges, Paris.

14 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. L'association **Le Menure, académie de la pensée littéraire et musicale,** transfère son siège social du 48, rue du Moulin-de-la-Pointe, Paris, au 91, rue du Dessous-des-Berges, Paris.

24 décembre 1957. Déclaration à la préfecture de police. Le Comité parisien des institutions sociales change son titre, qui devient : **Comité parisien des institutions sociales - Centre d'information sociale des employeurs de l'Ile-de-France.** Siège social : 47, rue de l'Université, Paris.

2 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de police. La **Société culturelle et d'éducation populaire de Gentilly** transfère son siège social du 17, rue Raymond-Lefèvre, Gentilly, au 2, rue Jules-Ferry, Gentilly.

2 janvier 1958. Déclaration à la préfecture de l'Oise. La **Société de chasse de Thibivillers** transfère son siège social de chez M. Clovis Boulanger, Ons-en-Bray, chez M. Nicaise (Michel), président, rue du Docteur-Gérard, Beauvais.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

3 décembre 1957. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 18 décembre 1957.) **Association européenne d'études juridiques et fiscales.** But : étude des problèmes juridiques et fiscaux posés par la création d'institutions européennes. Siège social : 15, avenue Matignon, Paris.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.